**Over dit boek**

Dit is een digitale kopie van een boek dat al generaties lang op bibliotheekplanken heeft gestaan, maar nu zorgvuldig is gescand door Google. Dat doen we omdat we alle boeken ter wereld online beschikbaar willen maken.

Dit boek is zo oud dat het auteursrecht erop is verlopen, zodat het boek nu deel uitmaakt van het publieke domein. Een boek dat tot het publieke domein behoort, is een boek dat nooit onder het auteursrecht is gevallen, of waarvan de wettelijke auteursrechttermijn is verlopen. Het kan per land verschillen of een boek tot het publieke domein behoort. Boeken in het publieke domein zijn een stem uit het verleden. Ze vormen een bron van geschiedenis, cultuur en kennis die anders moeilijk te verkrijgen zou zijn.

Aantekeningen, opmerkingen en andere kanttekeningen die in het origineel stonden, worden weergegeven in dit bestand, als herinnering aan de lange reis die het boek heeft gemaakt van uitgever naar bibliotheek, en uiteindelijk naar u.

**Richtlijnen voor gebruik**

Google werkt samen met bibliotheken om materiaal uit het publieke domein te digitaliseren, zodat het voor iedereen beschikbaar wordt. Boeken uit het publieke domein behoren toe aan het publiek; wij bewaren ze alleen. Dit is echter een kostbaar proces. Om deze dienst te kunnen blijven leveren, hebben we maatregelen genomen om misbruik door commerciële partijen te voorkomen, zoals het plaatsen van technische beperkingen op automatisch zoeken.

Verder vragen we u het volgende:

+ *Gebruik de bestanden alleen voor niet-commerciële doeleinden* We hebben Zoeken naar boeken met Google ontworpen voor gebruik door individuen. We vragen u deze bestanden alleen te gebruiken voor persoonlijke en niet-commerciële doeleinden.

+ *Voer geen geautomatiseerde zoekopdrachten uit* Stuur geen geautomatiseerde zoekopdrachten naar het systeem van Google. Als u onderzoek doet naar computervertalingen, optische tekenherkenning of andere wetenschapsgebieden waarbij u toegang nodig heeft tot grote hoeveelheden tekst, kunt u contact met ons opnemen. We raden u aan hiervoor materiaal uit het publieke domein te gebruiken, en kunnen u misschien hiermee van dienst zijn.

+ *Laat de eigendomsverklaring staan* Het “watermerk” van Google dat u onder aan elk bestand ziet, dient om mensen informatie over het project te geven, en ze te helpen extra materiaal te vinden met Zoeken naar boeken met Google. Verwijder dit watermerk niet.

+ *Houd u aan de wet* Wat u ook doet, houd er rekening mee dat u er zelf verantwoordelijk voor bent dat alles wat u doet legaal is. U kunt er niet van uitgaan dat wanneer een werk beschikbaar lijkt te zijn voor het publieke domein in de Verenigde Staten, het ook publiek domein is voor gebruikers in andere landen. Of er nog auteursrecht op een boek rust, verschilt per land. We kunnen u niet vertellen wat u in uw geval met een bepaald boek mag doen. Neem niet zomaar aan dat u een boek overal ter wereld op allerlei manieren kunt gebruiken, wanneer het eenmaal in Zoeken naar boeken met Google staat. De wettelijke aansprakelijkheid voor auteursrechten is behoorlijk streng.

**Informatie over Zoeken naar boeken met Google**

Het doel van Google is om alle informatie wereldwijd toegankelijk en bruikbaar te maken. Zoeken naar boeken met Google helpt lezers boeken uit allerlei landen te ontdekken, en helpt auteurs en uitgevers om een nieuw leespubliek te bereiken. U kunt de volledige tekst van dit boek doorzoeken op het web via `http://books.google.com`

**A propos de ce livre**

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

**Consignes d'utilisation**

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

**À propos du service Google Recherche de Livres**

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

# LE COMTE LE HON

Digitized by Google

TOUS DROITS RÉSERVÉS.

Digitized by Google

LES FONDATEURS DE LA MONARCHIE BELGE

# LE COMTE LE HON

MINISTRE D'ÉTAT

Ancien ministre plénipotentiaire de Belgique à Paris, etc.

D'APRÈS DES DOCUMENTS INÉDITS

PAR

THÉODORE JUSTE

PARIS
C. REINWALD
15, RUE DES SAINTS PÈRES

BRUXELLES
C. MUQUARDT
MÊME MAISON A GAND ET A LEIPZIG

1867

Digitized by Google

FR. GOBBAERTS, IMP. DU ROI, SUCCESSEUR D'EM. DEVROYE,
Bruxelles, rue de Louvain, 40.

Digitized by Google

Tacite, le plus grand et le plus rigide des historiens et des biographes romains, regrettait le temps fortuné où il ne fallait pas attendre la mort d'un homme illustre pour retracer sa vie et rappeler ses services. Plus heureux que Tacite, nous ne voyons pas « Arulénus Rusticus et Sénécion payer de leur vie l'éloge de Thraséas et d'Helvidius; » nous ne voyons pas « la main des triumvirs brûler leurs écrits dans la même place où s'assemblait jadis un peuple libre. »

Je ne voudrais pas toutefois abuser d'un privilége dont la grandeur n'est point sans inconvénients. C'est par exception que je place, dès maintenant, dans cette galerie des *fondateurs*

Digitized by Google

*de la monarchie belge*, l'homme d'État qui, après s'être signalé aux états généraux du royaume des Pays-Bas et dans le Congrès appelé à constituer la nation belge, fut, pendant onze années, le représentant du roi Léopold Ier dans le centre de la politique européenne.

La carrière du comte Le Hon, commencée en 1814, a, d'ailleurs, été close par lui-même, en 1856. Après avoir servi son pays pendant quarante-deux années, il a cherché non l'oubli, mais le repos.

Acteur dans quelques-uns des plus mémorables épisodes de l'histoire contemporaine, témoin des événements les plus décisifs, observateur pénétrant, M. le comte Le Hon, en feuilletant les documents dont il pouvait disposer, a été tenté plus d'une fois d'écrire ses souvenirs.

S'il n'a pas donné suite à ce projet, du moins il n'a pas voulu que des matériaux d'une si haute valeur fussent perdus pour l'histoire. Sachant que j'avais entrepris d'écrire la vie des hommes qui ont le plus contribué à la fondation de l'État belge, il a mis, avec une grande condescendance, à ma disposition les matériaux dont il se serait lui-même servi. Je dois donc à sa confiance ces documents qui font, en quelque sorte, revivre la période la plus difficile et

Digitized by Google

la plus intéressante de l'histoire du royaume de Belgique dans ses rapports avec la monarchie de juillet. Le premier représentant du roi Léopold Ier, à Paris, a eu des relations suivies et importantes, non-seulement avec le roi Louis-Philippe, mais encore avec tous les hommes d'État qui ont successivement occupé une place éminente sur la scène politique. Il a commencé sa carrière diplomatique sous le ministère présidé par Casimir Périer; il l'a terminée lorsque M. Guizot avait déjà succédé à M. Thiers. Elle embrasse la période mémorable où tous les intérêts de l'Europe centrale étaient en lutte, à la suite de l'ébranlement causé par la révolution de 1830. La Belgique (ne l'oublions pas) était alors sur le premier plan comme arbitre de la paix ou de la guerre générale.

« La sécurité de la Belgique, disait M. Guizot, en 1842, l'existence du royaume belge, tel qu'il est aujourd'hui constitué, c'est la paix de l'Europe. Vous le savez : la constitution de ce royaume n'a pas été un résultat facile à obtenir; il n'a pas été facile de contenir, de déjouer toutes les passions, toutes les ambitions qui voulaient autre chose. Et vous le savez aussi : autre chose, c'est la guerre, la conflagration de l'Europe. »

Digitized by Google

La biographie qu'on va lire jettera de plus vives lueurs sur le laborieux enfantement du royaume de Belgique, sur les passions et les ambitions qui s'étaient fait jour pour empêcher l'affermissement d'une œuvre nécessaire pourtant à la sécurité de l'Europe. On verra se dérouler le tableau de la monarchie de juillet.

Parmi les nombreux documents dont j'ai pu faire usage, je dois signaler les lettres autographes du roi Léopold Ier. Elles ont une haute valeur historique, et elles font admirablement ressortir le grand sens, l'énergie, l'inébranlable ténacité du prince illustre, qui témoignait à son représentant près de la cour de France une confiance que celui-ci a dignement justifiée. Elles me dispensent même de dépeindre ici Léopold Ier. Le lecteur saura apprécier, comme elles doivent l'être, les vues nationales de notre premier roi et son dévoûment à la Belgique.

Je ne dissimule pas, au surplus, que je me suis efforcé, dans cet ouvrage, de ne point influencer ceux qui me liront. J'ai aspiré au rôle le plus modeste : celui de simple narrateur. Être suffisamment clair; étayer toutes mes assertions sur des documents authentiques : tel a été mon but.

Bruxelles, 7 avril 1867.

Digitized by Google

# TABLE.

I. (1792-1830.) — Naissance de M. Le Hon. — Il fait ses études à Paris. — Il débute au barreau de Tournay. — Il est nommé, en 1814, adjoint du maire. — En 1817, il devient membre du conseil de régence et échevin. — Il est nommé, l'année suivante, membre des états de la province. — Services rendus par M. Le Hon comme échevin de Tournay et comme membre des états provinciaux. — En 1824, M. Le Hon est nommé membre des états généraux. — Communication confidentielle qui lui est adressée, au nom du roi Guillaume Ier, par le gouverneur du Hainaut. — Participation importante de M. Le Hon aux discussions de la seconde chambre jusqu'en 1828. — Union des catholiques et des libéraux. — Remarquable entretien de Guillaume Ier avec M. Le Hon sur cette alliance des deux partis. — M. Le Hon devient l'un des chefs de l'opposition belge. — Témoignage de gratitude qui lui est offert, en 1829, par les patriotes de Tournay et d'Ath. — M. Le Hon, partisan de la séparation administrative du nord et du midi des Pays-Bas. — Session extraordinaire des états généraux à La Haye, au mois de septembre 1830. — Discours éloquent de M. Le Hon. — Il vote pour la révision de la loi fondamentale et pour la séparation conditionnelle des deux parties du royaume. — Il adresse

Digitized by Google

au prince d'Orange une lettre où il indique les mesures à prendre pour empêcher un plus grand désastre que la séparation administrative. — Cette lettre est transmise au Roi. — M. Le Hon quitte La Haye pour Anvers. — Il est nommé membre de la commission chargée de la révision de la loi fondamentale et de la commission consultative que le prince d'Orange s'adjoint, le 6 octobre, à Anvers. — Il refuse l'une et l'autre mission, et rédige la lettre dans laquelle il motive son refus et celui des autres députés belges auxquels le prince d'Orange avait fait également un appel. — M. Le Hon prend congé du prince d'Orange et revient à Tournay . . . . . 1-31

II. (1830-1831.) — M. Le Hon est élu bourgmestre de Tournay. — Candidatures pour le Congrès national. — Ferme déclaration de M. Le Hon. — Il est élu membre du Congrès. — Il prononce, le 18 novembre 1830, un discours remarquable sur l'indépendance de la Belgique. — Il est adjoint au *comité diplomatique*. — Il se prononce pour l'exclusion des membres de la maison d'Orange-Nassau de tout pouvoir en Belgique, et pour la monarchie constitutionnelle avec deux Chambres. — Il prend la part la plus active aux débats sur la Constitution. — Obligé d'opter entre le duc de Leuchtenberg et le duc de Nemours, il se prononce contre le premier. — Après l'élection du duc de Nemours comme roi des Belges, il est nommé membre de la députation chargée de se rendre à Paris, pour remettre au roi des Français le décret du Congrès. — Louis-Philippe recule devant la perspective d'une guerre générale. — Surlet de Chokier est élu régent de la Belgique. — Il accrédite, le 5 mars 1831, M. Le Hon, près du roi Louis-Philippe, en qualité d'envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Belgique. — M. Le Hon donne sa démission de bourgmestre de Tournay. — Il est reçu, officiellement, le 19 mars, par le roi des Français. — Correspondance confidentielle de M. Le Hon avec le régent de la Belgique. — Il contribue à faire agréer par le gouvernement français la candidature du prince Léopold de Saxe-Cobourg. — M. Le Hon prend part à l'élection du prince Léopold. — Nouvelles complications. — Avertissements donnés par M. Le Hon au ministre

Digitized by Google

des affaires étrangères de Belgique. — Il continue sa correspondance confidentielle avec le régent. — Les Dix-huit Articles. — M. Le Hon se prononce au Congrès pour l'acceptation du traité proposé par la Conférence de Londres. — Il se rend à Calais où il reçoit le prince Léopold à son arrivée d'Angleterre. — Il accompagne le prince depuis Calais jusqu'au château de Laeken et assiste à l'inauguration du premier roi des Belges . . . . . 33-56

III. (1831.) — Léopold Ier confirme M. Le Hon dans le poste d'envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Belgique à Paris. — Retards apportés à sa réception officielle par suite de la déclaration faite par Louis-Philippe aux Chambres françaises relativement aux forteresses belges. — Brusque invasion de la Belgique par les Hollandais. — M. Le Hon demande l'intervention armée de la France et prend la responsabilité de cette démarche. — Reconstitution du ministère présidé par Casimir Périer; réception officielle du représentant du roi des Belges; entrée d'une armée française en Belgique, etc. — Dispositions hostiles des puissances du Nord à l'égard des Belges; scepticisme de l'Angleterre, et attitude indécise de la France. — Recommandations du roi Léopold à M. Le Hon. — M. de Talleyrand dépeint par l'envoyé belge. — Graves informations transmises au ministre des affaires étrangères. — Le roi Léopold envoie à Londres le baron de Stockmar, comme *agent confidentiel;* correspondance du baron de Stockmar avec M. Le Hon. — Traité dit des Vingt-quatre Articles — La Belgique est obligée de se résigner. — M. Le Hon, élu membre de la Chambre des représentants, se prononce pour l'acceptation du traité. — Il est signé à Londres, le 15 novembre 1831. — Remarquable lettre du roi Léopold à M. Le Hon, dans laquelle il démontre que la Belgique est définitivement constituée, sans qu'il soit besoin d'attendre l'assentiment du roi Guillaume. . . 57-85

IV. (1831-1832). — Convention du 14 décembre 1831, relative aux forteresses belges. — Elle est mal jugée à Paris. — Le roi Léopold repousse énergiquement les appréciations injustes du cabinet du Palais-Royal, dans une lettre destinée à être mise sous les yeux du gouvernement français. — Transaction. — Ratification du traité

Digitized by Google

des Vingt-quatre Articles, par les plénipotentiaires de France et d'Angleterre. — Le retard apporté par les autres cours mécontente vivement le roi Léopold. — Il charge M. Le Hon de prendre des renseignements sur les généraux polonais qui se trouvent en France. — Projet de créer une *légion polonaise*. — Intéressantes lettres du Roi à M. Le Hon. — Ratifications du traité des Vingt-quatre Articles, par la Prusse et l'Autriche, le 18 avril 1832. — M. Le Hon est chargé de négocier le mariage du roi Léopold avec la princesse Louise d'Orléans. — Correspondance du Roi avec son ministre à Paris. — Ratification conditionnelle du traité des Vingt-quatre Articles, par la Russie. — Lettre de M. de Muelenaere, ministre des affaires étrangères, sur les négociations relatives au mariage du Roi. — Entrevue du roi des Français et du roi des Belges, au château de Compiègne, le 29 mai. — Le roi Léopold presse M. Le Hon pour la prompte conclusion de son mariage et l'évacuation de la citadelle d'Anvers. — Démarches incessantes de M. Le Hon. — Le mariage du roi Léopold avec la princesse Louise d'Orléans est célébré au château de Compiègne, le 9 août. — Curieuse lettre du roi Léopold à M. Le Hon sur la grande influence du *Times*. — Le second ministère du roi Léopold met le gouvernement français en demeure de faire évacuer la citadelle d'Anvers. — Résolutions prises par le cabinet du 11 octobre, que préside le duc de Broglie. — Informations transmises de Paris par M. Le Hon. — Siége et capitulation de la citadelle d'Anvers . . 87-121

**V.** (1833-1838). — M. Le Hon assiste à l'entrevue du roi des Français et du roi des Belges, à Lille. — Recommandations du roi Léopold à son ministre à Paris, relativement aux concessions commerciales réclamées de la France. — Efforts de M. Le Hon pour seconder efficacement les vues nationales du Roi. — Le 17 février 1833, le ministre de Belgique remet solennellement à Louis-Philippe l'acte par lequel le roi Léopold, d'accord avec les Chambres, adressait à l'armée française les remerciments de la nation belge. — Dissolution de la Chambre des représentants. — M. Le Hon échoue à Tournay. — Convention du 21 mai 1833. — M. Le Hon poursuit ses démarches pour les intérêts matériels de la Belgique. — Il

Digitized by Google

négocie, par l'intermédiaire du duc de Frias, la reconnaissance de l'indépendance belge par l'Espagne. — Mort du premier prince royal. — Lettres du roi Léopold à M. Le Hon. — Les torys, sous la direction de sir Robert Peel et de lord Wellington, reprennent le pouvoir en Angleterre. — Conférences de M. Le Hon avec l'amiral de Rigny, ministre des affaires étrangères, et avec M. Thiers. — Opinion du roi Léopold. — Naissance du second prince royal. — Lettre du roi à M. Le Hon. — Appréciations de M. le Hon sur l'utilité de la diplomatie, principalement pour les États secondaires. — Services rendus par le premier représentant du roi des Belges à Paris. — Léopold Ier élève M. Le Hon à la dignité de comte. — Premier projet d'une union commerciale avec la France; difficultés du problème; les pourparlers n'aboutissent point. — Concessions obtenues du gouvernement français par l'entremise du comte Le Hon . . . . . 123–144

VI. (1838–1839). — Adhésion du roi Guillaume au traité du 15 novembre 1831. — Cette nouvelle excite une grande inquiétude en Belgique. — La question territoriale. — Dispositions des cabinets étrangers à l'égard de la Belgique. — Lettre du comte Le Hon au roi Léopold, du 13 mai 1838; il fait connaître ses entretiens avec Louis-Philippe, le comte Molé, lord Granville, etc. — *Défection* de l'Angleterre. — Contrainte exercée sur lord Palmerston. — La cause de l'intégrité du territoire belge est perdue auprès de la Conférence de Londres. — Efforts incessants de M. Le Hon pour détacher la France des quatre autres cours. — Importantes conférences avec le comte Molé. — Le gouvernement français abandonne la question territoriale et offre son appui pour la révision de la dette. — Lord Holland, en France. — Conseil de cabinet, tenu à Londres, le 26 novembre. — Le cabinet de La Haye repousse une proposition tendante à céder à la Belgique une partie du Limbourg moyennant un prix à convenir. — Le gouvernement français est résolu à ne défendre que la Belgique des Vingt-quatre Articles. — Protocole final, arrêté le 6 décembre, par la Conférence de Londres. — Lettre du comte Le Hon au roi Léopold, du 11 décembre. — Dispositions des chefs des partis parlementaires coalisés contre

Digitized by Google

le comte Molé. — Le duc de Broglie, M. Guizot, M. Thiers, etc. — Le prince de Metternich et le baron de Werther. — M. le comte Félix de Mérode est chargé d'une mission spéciale à Paris. — Entrevues de MM. Le Hon et de Mérode avec le comte Molé et avec Louis-Philippe. — Insuccès de leurs démarches. — L'ambassadeur de France à Londres reçoit l'ordre de signer le protocole final. — Le comte d'Ansembourg et M. Metz à Paris; irritation de Louis-Philippe. — Dernières tentatives du comte Le Hon près des chefs de la coalition. — Opinions exprimées par M. Thiers, M. Guizot, M. Odilon-Barrot et le maréchal Soult. — Lettre du roi Léopold à M. Le Hon. — Le ministre belge est d'avis qu'il faut se résigner. — Dissolution du ministère Molé. — Le traité de paix est adopté par les Chambres belges . . . . . 145-180

VIII. (1839-1842). — Relations affectueuses entre le baron Fagel, ministre des Pays-Bas, et le comte Le Hon. — Causes de l'ajournement de rapports officiels entre la Russie et la Belgique. — M. Le Hon reprend l'étude d'un projet d'arrangement commercial avec la France; vues du roi Léopold, indiquées dans une lettre du 1er février 1840. — Les négociations sont de nouveau suspendues. — Ministère du 1er mars, présidé par M. Thiers. — Le comte Le Hon est chargé de négocier le mariage du duc de Nemours avec la princesse Victoire de Saxe-Cobourg. — Ministère belge du 18 avril. — Traité célèbre du 15 juillet, qui place la France dans une situation nouvelle. — Armements; démonstrations projetées contre les puissances allemandes. — Paroles énergiques de M. Thiers à M. Le Hon sur l'attitude de ces puissances. — Intéressant entretien du baron Fagel avec le comte Le Hon. — Entrevue du comte Le Hon avec Louis-Philippe; assurances sympathiques au sujet de l'indépendance et de la neutralité de la Belgique. — Agitation belliqueuse en France après la destruction de Beyrouth. — Le comte Le Hon est chargé de demander à M. Thiers des éclaircissements sur la concentration de forces considérables dans les départements voisins des frontières belges. — Importante conférence. — Explications rassurantes de M. Thiers; il déclare que la neutralité de la Belgique est pour le gouvernement français un

Digitized by Google

article de foi. — Détails sur les causes de la retraite de M. Thiers et de ses collègues. — Ministère du 29 octobre 1840. — Dépêche de lord Palmerston, du 2 novembre ; paroles de Louis-Philippe. — Ouverture des Chambres belges ; déclaration solennelle de neutralité. — Impression que cette déclaration produit en France. — Notions encore très-vagues sur la Belgique. — Les cabinets de Paris et de Bruxelles se préoccupent de nouveau de la possibilité d'un arrangement commercial. — Lettres du roi Léopold au comte Le Hon, du 5 novembre 1840 et du 27 janvier 1841. — L'union douanière et le traité différentiel. — Complot orangiste. — Suite des négociations commerciales. — Détails curieux dans une lettre du comte Le Hon au roi Léopold, du 5 janvier 1842. — Dernière lutte diplomatique. — Le comte Le Hon demande sa mise en disponibilité. . . . . 181–209

**VIII.** (1843–1856). — Le comte Le Hon est nommé conseiller communal et conseiller provincial, par les électeurs de Tournay. — Rapport sur le budget de la ville de Tournay. — Rapport sur la convention épiscopale, du 30 mai 1845. — Le comte Le Hon est élu membre de la Chambre des représentants. — Cabinet du 12 août 1847. — Discours prononcés par le comte Le Hon, le 19 novembre et le 17 décembre. — Dissolution des Chambres; réélection. — Remarquable discours, prononcé le 6 décembre 1848, sur l'utilité de la diplomatie. — Divisions dans la majorité ; vote du 22 septembre 1852. — Rôle passif, à certains égards, dans les années suivantes. — En 1856, le comte Le Hon décline toute candidature nouvelle. — Lettre qu'il adresse aux électeurs de Tournay. — Il est nommé ministre d'État — Il se retire à Paris . . . . . 211–236

Digitized by Google

Digitized by Google

# LE COMTE LE HON.

## I

Charles-Amé-Joseph Le Hon naquit à Tournay, antique et célèbre ville du Hainaut belge, le 10 janvier 1792. Il n'avait que dix ans lorsqu'il fut envoyé en France, où il fit toutes ses études. Du Prytanée de Saint-Cyr, près de Versailles, il passa au Lycée Napoléon, à Paris, puis il suivit les leçons de l'école de droit.

Le père de M. Le Hon était un savant jurisconsulte. Dans les dernières années du régime autrichien, il avait occupé la charge de conseiller pensionnaire de Tournay, l'une des premières

Digitized by Google

de la magistrature de cette cité. Sous la domination française, il n'avait pas cessé d'être membre de l'administration de la ville, de celle des hospices et de toutes les commissions importantes (1). Il mourut en 1812, à l'âge de cinquante et un ans, et son nom et sa mémoire restèrent en haute vénération dans sa ville natale.

En 1813, de retour à Tournay, Charles Le Hon débuta au barreau, où son mérite ne tarda pas à se révéler. Il n'avait que vingt-deux ans lorsque, le 3 juillet 1814, à cette époque de transition qui suivit la chute du premier empire français, il fut installé dans les fonctions de maire-adjoint de Tournay (2). Le royaume des Pays-Bas s'étant constitué, le jeune maire-adjoint fut porté sur

(1) Il figure parmi les membres du conseil municipal nommé par le préfet du département de Jemmapes, le 26 prairial an VIII (15 janvier 1800). Le 11 frimaire an IX (1er janvier 1801), il est nommé président du conseil. Enfin, un décret impérial du 10 septembre 1807 le nomma de nouveau membre du conseil.

(2) Le maire de Tournay était M. le chevalier de Rasse. M. Le Hon avait été nommé adjoint, le 25 juin 1814, en remplacement de M. Léonard Dubus, qui fut appelé plus tard aux fonctions de gouverneur genéral des Indes orientales.

Digitized by Google

un projet de liste des « notables », qui devaient être appelés à voter l'adoption ou le rejet de la loi fondamentale de l'État. Mais un orangiste de fraîche date inscrivit, en marge du nom de M. Le Hon, ces mots : *Opinions françaises,* et le nom fut rayé.

Cette défaveur ne se prolongea point. Par un arrêté du 16 août 1817, Guillaume Ier nomma l'ancien maire-adjoint membre du conseil de régence et, en même temps, échevin de Tournay (1). M. Le Hon fut maintenu jusqu'en 1830 dans ces fonctions honorables. Il avait su acquérir bientôt une sorte d'ascendant sur ses collègues. En effet, au mois de juin 1818, le conseil de

(1) Ce fut en qualité d'échevin que M. Le Hon prononça, le 2 février 1818, l'oraison funèbre de M. de Rasse, bourgmestre de la ville. L'année suivante (12 janvier 1819), il rendit également un pieux hommage à la mémoire de M. Goblet, ancien conseiller, procureur général au conseil de Tournay-Tournésis, ancien sous-préfet de l'arrondissement de Tournay, ancien député au Corps législatif de France, membre de la Régence, etc. Cet homme de bien laissait un fils qui, après avoir été le condisciple de M. Le Hon, devait, comme lui, se distinguer dans les plus hautes fonctions. On a nommé M. le lieutenant général comte Goblet d'Alviella, ancien inspecteur-général des fortifications et du génie, ministre d'État, etc.

Digitized by Google

régence l'avait nommé membre des états de la province de Hainaut pour l'ordre des villes ; et, par deux réélections, en 1820 et en 1823, M. Le Hon continua de faire partie de cette assemblée, jusqu'à son admission aux états généraux.

Comme échevin de Tournay, M. Le Hon eut dans ses attributions l'instruction publique, les arts et l'industrie. Il rendit à sa ville natale des services considérables. Tournay lui dut l'organisation de sa bibliothèque publique, l'établissement d'une grande école primaire gratuite, et la réorganisation de son Académie, devenue, sous sa haute surveillance, une des meilleures écoles préparatoires pour les arts libéraux, les arts mécaniques et l'industrie. On lit encore avec intérêt, aujourd'hui, les discours que M. Le Hon prononçait chaque année, depuis 1820, à l'occasion de la distribution solennelle des prix académiques. Ces harangues se distinguent, et par leur élégance, et par le sens pratique des enseignements qu'elles contiennent. Elles ont éveillé et fortifié plus d'une vocation. M. Le Hon aurait voulu compléter par une école d'arts et métiers le système d'instruction qu'il destinait à la classe ouvrière. Mais le projet dont il avait pris l'initiative en 1825 ne fut réalisé que dix ans plus tard. Il avait encore été le principal

Digitized by Google

organisateur de la première exposition périodique de produits de l'industrie et des arts, ouverte à Tournay au mois de septembre 1824; précieuse création qui eut un brillant succès et qui exerça une grande influence sur l'industrie locale.

Comme membre des états de la province, M. Le Hon s'était également signalé par une féconde initiative, par un jugement droit, par une aptitude remarquable pour les affaires. Le 12 juillet 1820, les états, à l'unanimité, lui votèrent des remercîments au sujet d'un rapport sur l'allocation destinée à l'entretien des routes de la province. Il signalait dans ce document les entraves qui résulteraient pour l'administration et les préjudices qui seraient causés aux intérêts du Hainaut, contrairement à la loi fondamentale, si les dispositions des arrêtés émanés du roi relativement aux routes provinciales étaient exécutées. Il finissait par un projet d'adresse au roi pour l'éclairer sur ce qu'il serait utile de faire. L'année suivante, il était adjoint à la section d'agriculture et de commerce, chargée d'un autre projet d'adresse au roi au sujet de la nouvelle loi sur les impositions. Enfin, on le trouve associé à toutes les mesures importantes.

Digitized by Google

Telle était l'influence que M. le Hon avait acquise sur ses collègues que, déjà en 1822, ils lui offraient le mandat de député aux états généraux. Trois fois, il refusa cette haute marque de confiance. En 1824, un siége étant devenu vacant par le décès de M. Rosier, l'assemblée provinciale jeta de nouveau les yeux sur son brillant orateur. Le 29 novembre, M. Le Hon obtint, au premier tour de scrutin, cinquante-sept suffrages sur soixante-dix-sept votants (1).

En acceptant cette fois le mandat qui lui était conféré par ses collègues, M. Le Hon céda en quelque sorte aux instances du roi lui-même. En effet, Guillaume Ier avait pris sous son patronage la candidature de M. Le Hon, malgré toutes les intrigues et toutes les manœuvres qui furent employées pour la faire échouer.

M. Vander Fosse, gouverneur du Hainaut, s'empressa de féliciter l'élu. Le 5 décembre, il lui adressa de Paris, où il se trouvait alors, la lettre suivante, qui jette une vive lueur sur une époque trop oubliée :

« Permettez-moi, je vous prie, de venir vous faire mon

(1) Les états du Hainaut se composaient de quatre-vingt-dix membres.

Digitized by Google

sincère compliment de la preuve éclatante de confiance et d'estime que les états du Hainaut viennent de vous donner. Il fallait que votre caractère et vos talents parlassent bien haut pour étouffer la voix de ceux qui criaient qu'il y aurait cinq députés de l'arrondissement de Tournay. Cette circonstance rend plus touchant et plus précieux l'hommage qui vous a été rendu.

« Le roi désirait votre élection. Sa Majesté a fixé depuis longtemps son opinion sur votre compte. Au milieu des écrits anonymes et des communications verbales qui lui ont été faites pour vous nuire, elle est restée inébranlable dans la pensée que personne mieux que vous ne pourrait convenir à la place que M. Rosier a laissée vacante.

« L'avantage de la province du Hainaut, celui de votre ville, sont entre vos mains. Vous les représentez. Faites les apparaître en présence du roi sous une forme propre à attirer sa bienveillance, et vos concitoyens vous béniront. Les vapeurs de l'amour-propre et cette chimère appelée *popularité* ne peuvent avoir prise sur un esprit de la trempe du vôtre. Vous savez qu'on ne parle *bien* que lorsqu'on fait du bien à son pays, et que les liens de bienveillance entre le monarque et le peuple sont la source unique de tout bien ; qu'on est toujours populaire (et qu'on l'est seulement alors), quand on peut citer et nombrer les bienfaits qu'on a obtenus et dont on a gratifié son pays par suite d'une conduite prudente et mesurée.

« Je ne vous parlerai pas de vous-même ; vos talents et votre tact doivent vous conduire où vous voudrez. Votre avantage personnel est inséparable de ceux que vous obtiendrez pour votre province et votre ville, par les voies que je viens d'indiquer. Je ne vous en parlerais pas, si ces

Digitized by Google

choses pouvaient se séparer. La véritable popularité est celle de l'homme prévoyant et sage qui a placé son pays dans des relations de bienveillance et d'attachement avec son souverain, et cette popularité est impérissable. Toute autre popularité est le fruit du caprice du moment et s'évanouit avec lui... »

M. Le Hon débuta aux états généraux, le 6 janvier 1825, par un discours très étudié sur le tarif et le commerce des grains. La Belgique, pays agricole, ne voyait alors son salut que dans le système protecteur, tandis que les provinces du Nord, ayant d'autres conditions d'existence, réclamaient la liberté illimitée. L'orateur, partisan sincère de l'union du Nord et du Midi, se montra conciliant et patriotique. « Réunies sous un même sceptre, les provinces du Nord et celles du Midi, disait-il, ont apporté, dans leur association politique, un bel héritage de richesses positives, de gloire historique et de vertus nationales. Plus heureuses que tant d'autres peuples, elles n'ont qu'à conserver. Le vrai moyen d'y parvenir consiste, selon moi, dans la fusion des intérêts communs, et je ne puis concevoir cette fusion que comme un effet de la conciliation des mesures destinées à les protéger. »

Très-versé dans les questions économiques,

Digitized by Google

M. Le Hon les choisissait de préférence. Nul n'examinait le budget avec plus de soin et avec des vues plus hautes. « Le budget, disait-il, est la source des grands débats parce qu'il est la loi des grands intérêts. » Le Hainaut se félicita d'avoir pour représentant aux états généraux un orateur à la fois brillant et judicieux. Aussi M. Le Hon obtint-il sans peine un nouveau mandat triennal, le 8 juillet 1826 (1).

Jusqu'en 1828, il se complut surtout dans les questions industrielles et commerciales, qu'il traitait avec une supériorité évidente. Doué d'un esprit vif et prompt, sachant parler et se faire écouter, il introduisit dans l'assemblée législative une innovation importante. Au lieu de lire ou de débiter ses discours, comme c'était la coutume, il les improvisa.

Si M. Le Hon était partisan de l'union du nord et du midi des Pays-Bas, il n'était pas moins dévoué aux grands principes de la monarchie constitutionnelle. Dans un remarquable discours, prononcé le 7 avril 1827, sur le projet de loi concernant l'organisation judiciaire, il revendiqua énergiquement, pour la représentation na-

(1) Il fut réélu une dernière fois le 10 juillet 1829 par soixante-dix voix sur quatre-vingt cinq.

Digitized by Google

tionale, le droit d'amendement. « Au moment, dit-il, de déterminer mon vote sur l'ensemble du projet composé de cent vingt articles, je sens de nouveau ce qu'a de vicieux l'usage qui interdit la voie des amendements et commande l'adoption ou le rejet d'une loi telle qu'elle est présentée. Je ne saurais me décider à remplacer un mal provisoire par un système qui me laisserait la crainte d'un mal définitif. »

En 1828, une nouvelle ère commença pour le royaume des Pays-Bas. Guillaume Ier voyait se former entre les libéraux et les catholiques belges une alliance qui lui paraissait monstrueuse. Séparés jusqu'alors comme des adversaires, libéraux et catholiques se rapprochaient, confondaient leurs griefs et combattaient d'un commun accord le gouvernement qui avait opprimé les uns et n'avait pas su se concilier les autres. Les appréhensions du roi se manifestèrent dans un entretien très-intéressant, qu'il eut avec M. Le Hon. C'était au mois de novembre. M. Le Hon revenait de France où le ministère, présidé par M. de Martignac, avait rassuré les intérêts et apaisé les esprits. Guillaume Ier, qui appréciait beaucoup M. Le Hon, désira le voir et l'interroger. Ils eurent l'entretien qu'on va lire :

Digitized by Google

« Le Roi. — Le pays d'où vous venez est-il plus tranquille que le nôtre? Que pensez-vous de cette agitation subite qui succède chez nous à une tranquillité profonde de quatorze ans?

« M. Le Hon. — La France est calme et satisfaite de l'amélioration de son état politique. Notre pays est agité, il est vrai : mais il est facile de lui donner la même satisfaction. Tout le bruit, tout le mouvement qu'on dépeint comme ayant un caractère d'insurrection est dans l'ordre légal. C'est l'exercice d'un droit, c'est une des conséquences des institutions. On s'en effraie à tort : il est plus prudent et plus digne du trône de peser les griefs et de les redresser. C'est pour avoir tardé que les réclamations sont devenues plus énergiques, plus instantes, plus générales. Que l'on tarde encore et les concessions qui eussent été satisfactoires aujourd'hui, seront bientôt insuffisantes.

« Le Roi. — On parle de griefs ; mais est-on bien d'accord sur tous les points? Les libéraux demandent-ils tout ce que veulent les *apostoliques*, et ces derniers se joignent-ils à toutes les réclamations des premiers?

« M. Le Hon. — Il est vrai qu'on a présenté sous de fausses couleurs et accueilli d'appellations odieuses le concours vers le même but d'hommes autrefois si divisés d'opinion. Mais à l'observateur attentif, impartial, ce concours n'offre rien que de naturel et de légitime..... On se rappelle que les apostoliques demandèrent, il y a deux ou trois ans, avec force la liberté de l'enseignement : ils étaient seuls. Le jésuitisme était puissant en France et menaçant pour l'étranger. Les apostoliques ne purent absolument rien. — Depuis, les libéraux demandent les conséquences nécessaires, les conditions absolues du gouvernement représen-

Digitized by Google

tatif, savoir : la liberté de la presse, le responsabilité ministérielle, l'inamovibilité des juges. — Leur but est d'entrer en possession de la vraie liberté et des garanties, seules capables de la rendre nationale et de la transmettre à l'avenir. — Les apostoliques, longtemps ennemis de la liberté politique, entrent tout à coup dans la même voie, et tout en réclamant la liberté pour l'instruction publique, viennent, à côté des libéraux, s'unir à tous leurs vœux. — Ce qu'ils repoussaient comme détestable, il y a peu d'années, ils le veulent aujourd'hui comme salutaire, comme d'absolue nécessité. — Il y a là rencontre de deux partis dans la même voie, et non pas, comme on l'a dit, alliance monstrueuse. Qu'importe que l'on suppose à l'un des arrière-pensées ! Il est un fait constant, c'est que tous deux demandent les mêmes libertés. — Que le Gouvernement accorde la liberté de la presse et la responsabilité ministérielle. Il aura prouvé, par des gages positifs, que lui aussi veut la liberté politique et le régime constitutionnel avec toutes ses conséquences. Si quelque parti voulait alors faire de la liberté conquise un usage offensif à la cause du véritable intérêt national, le gouvernement aurait pour le combattre et le vaincre l'appui de tous les citoyens sincères dans les vœux qu'on aurait exaucés, c'est-à-dire de la masse des citoyens, celui de tous les écrivains indépendants qu'anime l'amour pur de la patrie, et, de plus, le haut degré de force morale dont il aurait accru tous ses moyens d'influence par des mesures franchement libérales. — Loin donc de se fâcher et de se plaindre de ce concours inusité des libéraux et des apostoliques vers un même but, le gouvernement devrait s'en réjouir, s'il veut lui-même tout ce qu'établit et que comporte la loi fondamentale. Car les apostoliques viennent

Digitized by Google

se prêter à consolider aujourd'hui l'œuvre constitutionnelle que certains d'entre eux ont repoussée à sa naissance d'un vote négatif et à laquelle ils ont refusé le serment. Ils font acte de citoyen et fournissent des armes contre leur apostasie politique, si, comme on le suppose, peut-être injustement, ils venaient un jour à trahir la liberté qu'ils sollicitent. — Ce concours, ou, si l'on veut, cette alliance, met en lumière cette vérité que les apostoliques ont la conscience de leur faiblesse et le sentiment de la force des principes libéraux ; qu'ils ont cru nécessaire, pour réussir dans leurs vœux relatifs à l'enseignement, de se réunir au parti libéral et de réclamer son appui. — Il n'y a dans tout cela rien d'extraordinaire, si ce n'est la conversion singulièrement prompte, j'en conviens, des apostoliques : mais elle leur sera funeste, si elle est feinte. Et elle sera utile à la cause nationale, si elle est sincère. Dans tous les cas, la liberté publique aura grandi au grand avantage de nos institutions, de tous nos intérêts généraux et du gouvernement lui-même.

« Le Roi. — Mais on a plus de liberté pour la presse ici qu'en France : point de loi préventive ; point de cautionnement.

« M. Le Hon. — Oui, j'en conviens ; mais l'arrêté-loi d'avril 1815 met cette liberté en interdit. Comment se croire ou se dire libre de publier des pensées devant une loi qui incrimine le langage le plus innocent, les idées les plus généreuses ; en présence de tribunaux et de fonctionnaires qui ajoutent, dans leur zèle imprudent, à la rigueur de cette loi ; sous l'influence d'une forme de gouvernement si étrange, si peu organisée que, malgré l'esprit de justice et de modération du monarque, malgré l'opinion bien prononcée de quelques-uns de ses ministres, l'action d'un seul

Digitized by Google

ministre ou sa tolérance pour le zèle déplorable des procureurs du roi, implique le gouvernement tout entier, aux yeux de la nation, dans les attentats les plus révoltants à la liberté individuelle et à la liberté de la presse? Et qu'on ne dise pas que de la part du haut fonctionnaire dont je parle (1), il y ait seulement respect pour les organes de la justice. Ce que je dis ne s'applique pas au juge, mais aux agents du ministère public près des tribunaux, à ceux qui, d'après le code d'instruction criminelle, sont tenus d'obéir aux instructions du gouvernement. — Depuis qu'on a eu la maladresse de poursuivre les délits de la presse avec d'autant plus d'acharnement et de rigueur qu'elle recouvrait en France plus de liberté et d'indulgence; depuis qu'au mépris des principes du droit positif, on a transformé en loi permanente de sédition un arrêté-loi qui ne pouvait survivre sans honte à la crise de 1815, *le grief capital de la nation* est tout entier dans le maintien de cet arrêté : c'est lui, Sire, qu'il faut abroger sans délai et sans crainte. Son abrogation rendra la presse plus libre qu'elle ne l'est en autre lieu que je sache. Votre Majesté pourra seulement alors apprécier comment ses sujets usent de la liberté et si la véhémence de leur langage actuel est réellement l'effet d'une cause spéciale d'irritation. — Dans l'intervalle, on examinera en sections le projet de loi de répression, si toutefois Votre Majesté ne préférait pas en faire noblement justice, en le retirant pour confier sa révision et même le soin d'un nouveau travail à la commission de rédaction. Et qu'elle ne craigne pas que la sédition éclate. La satisfaction loyale donnée aux exigences légitimes de l'opinion

(1) M. Van Maanen, ministre de la justice.

Digitized by Google

a plus générale, dans l'esprit de nos institutions, ne peut qu'être favorable au maintien de l'ordre et à la sécurité du gouvernement. »

Quelques jours après cet important entretien, le 4 décembre 1828, M. Le Hon appuya énergiquement une proposition de M. Ch. de Brouckere, ayant pour objet le retrait de l'arrêté-loi de 1815. Cette proposition, qui eût donné satisfaction à l'opinion publique, fut malheureusement rejetée par soixante et une voix contre quarante-quatre. Toutefois M. Le Hon ne se découragea point (1). Le 27 février 1829, il appuya, avec une vigueur plus grande encore, les vœux des Belges qui réclamaient les garanties constitutionnelles. Le 3 mars suivant, il fit, de concert avec M. Corver-Hooft, député de la Hollande, très estimé des deux partis, une motion d'adresse au roi, pour le supplier, « de prendre en sérieuse considération l'état alarmant des esprits dans une partie du royaume. » Deux jours après, M. Le Hon

(1) « En 1827, 1828 et 1829, écrivait-il dix années plus tard, lorsque ma famille était sous le coup de persécutions judiciaires qui menaçaient une grande partie de sa fortune (mines de la Vieille-Montagne), et qui s'exerçaient au nom du gouvernement des Pays-Bas, je n'ai pas cessé de lutter aux états généraux dans les rangs de l'opposition belge, et je me suis quelquefois placé à sa tête... »

Digitized by Google

démontrait l'urgente nécessité d'établir la responsabilité ministérielle. « Elle est, disait-il, de l'essence de notre forme de gouvernement. Elle est la conséquence forcée de la liberté de la presse, la condition nécessaire de l'inviolabilité royale. » Le 25, en comité général, développant la motion faite avec M. Corver-Hooft, il signala, d'une manière saisissante, tous les avantages qui résulteraient de « la médiation constitutionnelle des états généraux. » Cette motion, si bien défendue, triompha à la seconde chambre; mais, toujours combattue par le ministère, elle vint échouer devant l'opposition de la chambre aristocratique.

M. Le Hon persévéra néanmoins dans ses efforts patriotiques. Le 13 avril, il prononça, dans le comité de la seconde chambre, un discours qui peut être regardé comme un traité complet sur le jury. « Là où cette institution, disait-il, n'existe pas, je rencontre des gouvernements absolus : premier et grave indice qu'elle ne supporte pas le régime de l'arbitraire et de l'oppression. » Il exprimait le désir que le jury fût admis dans les procès criminels comme dans les délits politiques et de la presse; même dans ces derniers, il aurait voulu le jury d'accusation. Le gouvernement avait présenté une loi nou-

Digitized by Google

velle sur la presse. Le 27 avril, M. Le Hon en signala les imperfections et les lacunes; mais, selon lui, mieux valait encore l'adopter que de maintenir plus longtemps la loi martiale de 1815. « Avec l'arrêté de 1815, dit-il, doit s'éteindre une cause déplorable de dissentiment dans notre assemblée et de division dans l'État. Il est nécessaire à nos intérêts comme à notre union non-seulement de l'effacer du livre de nos lois, mais encore d'en faire disparaître au plus vite et les vestiges et les souvenirs. »

M. Le Hon s'était placé au premier rang des défenseurs du libéralisme belge. Les patriotes de Tournay et d'Ath voulurent lui témoigner leur gratitude. Il fut décidé qu'un banquet serait offert le 24 août 1829 aux députés du Hainaut. M. Le Hon était dans le fond de la Bretagne, indisposé par suite des travaux excessifs de la dernière session. M. B. Dumortier, secrétaire du comité patriotique de Tournay, lui écrivit une lettre pressante. « Que serait cette fête, lui disait-il, si vous n'y assistiez pas, vous notre compatriote, vous l'honneur de la ville de Tournay, vous pour qui principalement nous avons désiré nous réunir? » M. Le Hon ne put se rendre à cette chaleureuse invitation. Mais, quoique absent, il ne fut pas oublié. En portant



Digitized by Google

le toast aux députés du Hainaut, M. F. Dubus aîné fit un éloge exceptionnel de M. Le Hon. « Il est, disait-il, l'orgueil de sa ville natale. »

Jusqu'au moment où éclata la tempête qui devait anéantir le royaume des Pays-Bas, M. Le Hon, devenu l'un des chefs les plus éminents de l'opposition belge, ne cessa de donner des preuves de son patriotisme et de sa clairvoyance. Il voyait venir la révolution et s'efforçait en vain de retenir le gouvernement sur la pente de l'abîme.

En vain aussi le prince d'Orange, après les événements du mois d'août 1830, vint-il s'offrir comme médiateur. L'héritier du trône avait espéré que, en se mettant avec une confiance chevaleresque au pouvoir de la bourgeoisie de Bruxelles, il calmerait les esprits et préviendrait une rupture définitive. Il ne tarda point à être détrompé. La Belgique n'avait plus qu'un cri : séparation complète entre les provinces méridionales et les provinces septentrionales. M. Le Hon, retenu à Tournay, ne voyait non plus d'autre solution à la crise qu'une séparation entre les deux parties du royaume, sans autre point de contact que la dynastie régnante.

Guillaume Ier avait convoqué les états généraux en session extraordinaire à la Haye pour

Digitized by Google

le 13 septembre. M. Le Hon rédigea et signa le premier une sorte de proclamation adressée aux députés du Midi pour les inviter à se réunir préalablement en conférence à Bruxelles, afin de délibérer, s'il y avait lieu, sur la réponse du gouvernement à la proposition dont le prince d'Orange lui-même s'était rendu l'organe à La Haye(1). En réalité, il s'agissait de décider si les députés du Midi se rendraient dans cette résidence pour prendre part à la session extraordinaire. Après de longs débats, les députés résolurent de se rendre tous ensemble à La Haye. De la part des membres que certains journaux signalaient presque chaque jour aux rancunes de la plèbe hollandaise, cette détermination ne manquait point de hardiesse. La police de La Haye dut assigner un logement à cinq des députés belges, afin de pouvoir veiller à leur sûreté. M. Le Hon était au nombre des cinq.

Deux questions furent soumises aux états généraux : « 1° si l'expérience avait indiqué la nécessité de modifier les institutions fondamentales du pays ; 2° si, dans ce cas, il convenait, dans l'intérêt du bien général, de changer ce

(1) *Esquisses historiques de la révolution de la Belgique en* 1830, p. 133.

Digitized by Google

qui était établi par des traités entre les deux grandes divisions du royaume? » M. Le Hon prit une part très-active aux travaux préliminaires des sections sur ce message royal. Il se montrait partisan d'une séparation, mais non d'une séparation entière, absolue. Il blâmait d'ailleurs la marche suivie, en cette circonstance, par le gouvernement. Quel pouvait être le rôle des états généraux? En quoi pouvaient-ils contribuer au rétablissement de la paix? Au lieu des délibérations stériles de l'assemblée, mieux eût valu l'action énergique d'une commission d'État.

Le 29 septembre, M. Le Hon soutint en séance publique les opinions qu'il avait déjà défendues dans les sections. De nouveau il exprima l'avis que la discussion du message royal avait un caractère d'inutilité qui ne devait échapper à personne. Cette discussion ne pouvait ni convaincre au dedans ni calmer au dehors. Tout en croyant une séparation nécessaire, l'orateur exprimait le vœu qu'il restât du moins quelque vestige d'une union morale. Il avait donc entendu avec peine des discours qui, par leur injuste violence, ne pouvaient qu'accroître l'irritation. « Ce n'est pour nous, députés du Midi, ni le lieu ni le temps, poursuit-il, de relever de pareilles

Digitized by Google

attaques qui tombent impuissantes à nos pieds. Pour le moment, je me bornerai à répondre que des provinces agitées par de longs abus, et dévouées aujourd'hui comme en tout temps à la défense de leurs libertés les plus chères, ont en tous lieux des droits à l'estime et au respect; qu'il ne suffit pas de les calomnier pour les avilir; et que d'ailleurs il n'est pas plus honorable qu'il n'est facile de flétrir, dans l'opinion des hommes, une œuvre pour laquelle on sait mourir. » Émouvante allusion à la lutte sanglante et victorieuse que Bruxelles venait de soutenir contre les troupes royales! Lorsqu'il fallut résumer cette ardente improvisation, M. Le Hon déclara qu'il voterait affirmativement sur la première question, attendu qu'il avait toujours trouvé que la loi fondamentale devait subir une révision. Quant à la seconde question, celle qui avait pour objet la séparation des deux parties du royaume, s'il s'agissait de voter une séparation entière, il dirait *non;* mais la question était largement posée. On ne s'obligeait pas, en donnant aujourd'hui un vote affirmatif, à adopter par la suite tous les changements qui pourraient être proposés (1).

(1) M. de Limburg-Stirum, commis d'État près de la

Digitized by Google

A sept heures du soir les deux questions furent résolues affirmativement, la première par cinquante-cinq voix contre quarante-trois, la seconde par cinquante voix contre quarante-quatre.

Convaincu de l'inutilité des délibérations auxquelles il venait de prendre une si grande part, M. Le Hon rédigea dans la salle des états généraux et adressa au prince d'Orange la lettre suivante :

« La Haye, le 29 septembre 1830.

« MONSEIGNEUR,

« Les dangers de la patrie augmentent chaque jour ; nous délibérons et les masses agissent ; on hésite, on attend et les événements marchent.

« L'aspect d'un si grand mal, l'imminence d'un mal plus grand encore m'arrache au silence. Je vois la guerre civile, puis la guerre étrangère, puis la conflagration de l'Europe..., et après tout cela, pour notre malheureux pays la ruine et

deuxième chambre, a conservé les débats de cette session extraordinaire, dans l'ouvrage intitulé *Volledig verslag van het verhandelde in de buitengewoone zitting van de tweede kamer der staten generaal.* (La Haye, in-8°, 1830.) Il déclare toutefois qu'il ne donne que les notes ou remarques qu'il a pu recueillir pendant que M. Le Hon improvisait son discours. Mais les journaux de Tournay et de Bruxelles publièrent des fragments plus étendus.

Digitized by Google

la mort politique. Peut-on prévenir cet affreux désastre? N'est-il pas trop tard? Je l'ignore ou plutôt je le crains; mais un dernier effort peut et doit être tenté; il appartient à Votre Altesse Royale, par qui seule il peut réussir, si le succès est encore humainement possible.

« Je m'explique :

« Votre passage à Bruxelles a prouvé, Monseigneur, par les traces qu'il a laissées dans les esprits, qu'une conduite noble, qu'une action héroïque peut émouvoir fortement même dans la plus forte crise d'un peuple.

« Votre Altesse Royale y a reçu la demande d'une séparation et des serments de fidélité; Elle en a référé au Roi qui a jugé suffisant de consulter les états généraux, comme Sa Majesté l'eût fait en temps de paix.

« Depuis lors, l'agitation s'est étendue, l'armée a tenté de rentrer dans Bruxelles, appelée, a dit la proclamation, par le vœu d'une grande partie de la population : le peuple en armes a repoussé cette tentative. Ceux qui ont ainsi opposé la force à cet essai d'occupation militaire, n'ont pas changé encore le caractère de leur armement; au moins ils ne l'ont pas dit, et on peut, sans trop d'invraisemblance, le supposer. Votre Altesse Royale, qui a reçu les vœux et les promesses de la bourgeoisie, doit, plus que tout autre, présumer qu'ils n'ont pas accueilli la troupe parce qu'ils n'avaient encore obtenu aucun gage positif de l'accomplissement de leurs vœux les plus raisonnables; c'est à elle, qui a vu les choses de près, à les interpréter dans le sens d'une attente armée, mais soumise toujours aux lois de la fidélité politique.

« Remarquez le bien, Monseigneur, l'incendie s'étend, mais sa nature est encore la même. Chaque province orga-

Digitized by Google

nise son administration provisoire, mais les journaux les plus exagérés déclarent que c'est uniquement en vue de prévenir l'anarchie et que ces administrations tomberont d'elles-mêmes dès que le Roi, éclairé sur la situation du pays, lui aura fait les concessions qu'il attend. Chaque jour, chaque heure peut changer cette face des choses, et Dieu nous préserve de ce malheur! mais enfin elle reste la même; c'est ce dont il me semble qu'on doit profiter sans délai.

« Parmi les moyens à l'usage du gouvernement, j'en admets de deux classes : les uns à la disposition de la prérogative royale, les autres dépendant du concours du Roi et des états généraux. Sa Majesté a eu recours à ces derniers par des questions qui font parler beaucoup mais nullement décider ni agir. Dès qu'elles auront eu la réponse des chambres, il faut seulement alors le travail d'une commission d'État et des propositions à la session prochaine. Hélas! un siècle d'événements nous en sépare peut-être, et comment compter de sang-froid sur cet avenir, pour arrêter l'embrasement qui dévore le midi chaque jour davantage.

« Que le Roi, Monseigneur, saisisse fortement les autres moyens bien plus actifs, bien plus puissants que lui offre sa prérogative; il peut, sans le concours de qui que ce soit, ordonner qu'il sera créé dans le Midi un centre d'administration intérieure; que cette administration, embrassant toutes les branches du service public (l'instruction, les travaux, les mines, la direction des administrations provinciales et municipales, etc.), aura son siége permanent dans le Midi, qu'il n'y sera employé *désormais* ainsi que dans toutes les places à la nomination du gouvernement que des fonctionnaires et employés belges; que les affaires s'y trai-

Digitized by Google

tent dans la langue française, si tel est le vœu général, et sauf exception pour les provinces dont les assemblées d'état en feraient la demande expresse.

« Que Sa Majesté délègue à Votre Altesse Royale, en qualité de lieutenant-général, le pouvoir d'aller organiser immédiatement ce mode tout méridional d'administration intérieure, comme aussi celui d'organiser en troupe régulière tout ce qui ayant en ce moment les armes à la main voudra servir.

« Que Votre Altesse Royale soit aussi chargée d'organiser une garde bourgeoise ou nationale provisoire sur le seul plan qui puisse lui assurer de la consistance et de la force, c'est-à-dire sur un plan autre que celui de la loi, et ce jusqu'à ce que celle-ci ait pu être révisée.

« Pour arriver à l'exécution de ces mesures, Votre Altesse Royale se rendrait sans retard à Anvers ou à Malines ; elle y convoquerait trois ou quatre personnes parmi les noms les plus populaires et les plus influents dans chaque province du Midi ; Elle leur communiquerait sa mission comme le commencement du système réparateur auquel le concours des états généraux est appelé à mettre la dernière main. Elle connaîtra là l'esprit des diverses provinces, au besoin même cette réunion pourra en combiner et concilier les nuances. Ces citoyens porteront en même temps sur tous les points la volonté ferme de concéder au vœu public et la garantie d'un commencement d'exécution. Il faudra des actes, Monseigneur ; des actes seuls aujourd'hui peuvent être efficaces. Que l'on ne craigne plus d'adopter des noms populaires, de se confier au patriotisme qui dit vrai et qui défend bien. Je ne sais que répéter le mot d'un homme d'esprit et de sens : *on ne peut s'appuyer que sur ce qui*

Digitized by Google

*résiste,* cela est au moral comme au physique de toute vérité, on n'en peut douter maintenant.

« Par cette mission toute loyale, toute digne du caractère et de la franchise de Votre Altesse Royale, le pays et le trône peuvent être sauvés. Ils le seront, je l'espère, si les actes suivent de près votre arrivée; mais de grâce, Monseigneur, si ces moyens, dont je trace rapidement une esquisse, sont agréés, plus de délai, plus d'hésitation. Pardonnez-moi ce langage, mais le sentiment de l'urgence et du danger me l'arrache.

« Cela peut ne pas réussir dira-t-on, et dès lors il faut s'abstenir d'essayer, la dignité royale en recevrait une atteinte.

« C'est une erreur, selon moi : le non-succès n'empêcherait pas la tentative de prouver aux puissances étrangères et à l'Europe que le Roi, en employant le concours des états généraux, concours lent de sa nature, a mis aussi en usage tout ce qui dépendait de sa prérogative et qui agit plus fortement sur les esprits, parce qu'il se produit plus en faits. C'est même par ces moyens, à mon avis, qu'il eût fallu commencer; mieux vaut le reproche d'y avoir recouru trop tard que de n'y avoir pas recouru du tout. Je pense que les pouvoirs de Votre Altesse Royale ne devraient pas être tellement restreints qu'elle ne pût consentir à des concessions accessoires à celles prévues par Sa Majesté.

« La nomination de la commission d'État et l'annonce des principaux points d'ordre constitutionnel ou de séparation qui seraient soumis à son examen, se joindraient utilement à la mission de Votre Altesse Royale, pour présenter aux esprits l'ensemble des changements qu'on pourrait espérer et de ceux qui seraient décidés dès à présent.

Digitized by Google

« J'avouerai encore que les moyens indiqués, sauf leur complément comme commencement d'un nouveau système, devraient recevoir une exécution large, une organisation personnelle et réelle, sans faiblesse comme sans restriction. Il faudrait aussi que la menace de poursuite fût mise à l'écart et que les délits politiques, proprement dits, fussent oubliés.

« J'entre dans ces considérations, Monseigneur, par l'ardent désir que j'éprouve d'assurer le succès à cette noble mission, par la crainte, toute naturelle à ce désir, de ne pas voir ce moyen se développer tout entier. Il me paraît sensible que cette tentative présuppose l'éloignement des troupes à quelque distance des villes les plus agitées ou leur entrée provisoire dans les places fortes.

« Je prie Votre Altesse Royale de ne voir dans ma démarche que l'acquit d'un devoir de conscience ; c'est un tribut que j'éprouve le besoin de payer aux affreux malheurs qui menacent notre pays ; ces idées incomplètes, tracées avec la rapidité des pensées du moment, pourront peut-être faire naître, dans de bons esprits, un projet utile et je me féliciterai d'y avoir pu concourir en quelque chose que ce puisse être.

« Je prie Votre Altesse Royale d'agréer, etc. »

Sur la demande du prince d'Orange, M. Le Hon transmit cette même lettre au roi, et, le lendemain, il quitta La Haye pour Anvers.

Bientôt le prince d'Orange arriva aussi dans cette ville. Par un arrêté du 4 octobre, Guillaume Ier l'avait chargé de gouverner tempo-

Digitized by Google

rairement, en son nom, toutes les parties des provinces méridionales dans lesquelles l'autorité légale était reconnue. Le prince invita M. Le Hon à retarder son départ et, le 6, il le nomma membre de la commission consultative, qu'il avait composée de onze députés belges. M. Le Hon avait été nommé en outre membre de la commission d'État chargée de la révision de la loi fondamentale. Il refusa l'une et l'autre mission. « Je l'ai dit franchement à Sa Majesté, écrivit-il au ministre de l'intérieur, le 4 octobre, je crois la mesure sans effet sur les esprits dans nos provinces dès que le siége des délibérations est fixé à La Haye; l'opinion générale est qu'on n'y est pas libre; plusieurs circonstances de notre séjour l'ont accréditée. L'ouvrage de la commission ne paraîtra pas fait avec le libre concours des membres du Midi; sous ce rapport il manquera de force morale, ce dont il a le plus besoin. Plus le travail était urgent, difficile, délicat, plus j'aurais désiré qu'on assurât la tranquilité de l'esprit et l'indépendance des opinions. Breda ou Anvers s'offrait à moi comme le point de réunion le plus naturel pour la commission d'État. L'influence de ce choix aurait pu se faire sentir favorablement dans le Midi; c'était une dérogation opportune à l'usage

Digitized by Google

de tout concentrer à La Haye, et l'opportunité peut-être eût frappé plus que la nécessité. »

Le 6, M. Le Hon rédigea la lettre par laquelle lui et les autres députés désignés exposaient au prince d'Orange les raisons qui les empêchaient de faire, selon son offre, partie d'une commission consultative. Cette lettre, digne d'attention aussi, était conçue en ces termes :

« Anvers, le 6 octobre 1830.

« MONSEIGNEUR,

« Nous avons reçu, chacun individuellement, en cette ville où nous venons d'arriver, à notre retour de La Haye, communication de l'arrêté par lequel Votre Altesse Royale nous appelle à faire partie d'une commission consultative établie près d'elle.

« Quel que soit notre désir de répondre à la confiance dont Votre Altesse Royale nous honore, il ne nous est guère possible de le faire encore dans les circonstances graves où se trouvent nos provinces ; absents depuis quatre semaines du Midi, et peu instruits de la marche des événements, nous n'avons pas en ce moment une connaissance exacte de la situation des choses.

« Cependant il est notoire que la Belgique, depuis le vœu de séparation émis le 3 septembre dernier, a voulu avant tout recouvrer sa nationalité, obtenir d'être gouvernée par elle-même, jouir de libertés réellement garanties, et d'un gouvernement constitutionnel franchement adopté.

« Il est notoire aussi que la Belgique a désiré de posséder

Digitized by Google

un ordre judiciaire particulier *et une armée purement belge.*

« La connaissance acquise de cette disposition des esprits indique par elle-même les moyens les plus urgents à employer pour vous les concilier.

« *Constituer l'administration et l'armée sur un pied tout à fait belge; séparer dès à présent de celle-ci les habitants du Nord, professer hautement les principes du gouvernement les plus propres à rattacher à Votre Altesse Royale toutes les influences; propager surtout l'idée que sa mission est toute de paix et de conciliation. Voilà ce qu'il est urgent de faire.* Tous les actes qui mènent à ce but ne sauraient être trop prompts; nous le répétons, Monseigneur, il faut des actes; c'est par des actes seuls qu'il est possible aujourd'hui de convaincre et de calmer.

« Mais une commission, quelque bien composée qu'elle soit, ne suffit pas en ce moment pour donner aux efforts de Votre Altesse Royale la force morale qui leur est nécessaire.

« Il serait donc à désirer que Votre Altesse Royale, immédiatement après les actes qui seraient la garantie d'un régime réparateur, voulût bien appeler près d'elle un certain nombre de personnes notables choisies dans toutes les provinces, parmi les noms les plus populaires, en mettant à l'écart tout esprit de ressentiment ou d'exclusion. Votre Altesse Royale parviendrait ainsi à éclairer promptement ces notabilités et, par elles, nos provinces, sur ses véritables intentions et sur l'étendue de ses pouvoirs, en même temps qu'elle connaîtrait par leurs rapports l'esprit et le vœu le plus général aujourd'hui de la Belgique.

« Ceux que Votre Altesse Royale veut bien honorer de

Digitized by Google

sa confiance pourraient alors concourir avec quelque efficacité au succès de ses desseins (1). »

Après avoir donné à l'héritier du trône ces derniers conseils, inspirés par un incontestable patriotisme, M. Le Hon prit congé de lui. Il s'arrêta quelques jours à Bruxelles. Le 17 octobre, il est de retour à Tournay. Les événements se précipitent. Le prince d'Orange quitte Anvers. Les volontaires belges sont victorieux à Berchem et à Borgerhout; ils pénètrent dans Anvers. Pour les arrêter, la citadelle foudroie la ville. Ce bombardement de la métropole commerciale fut le vrai dénoûment de la session extraordinaire des états généraux. Il rendait impossible une réconciliation entre les deux anciennes parties du royaume.

(1) Cette lettre portait les signatures de MM. Ch. Le Hon, comte d'Arschot, comte de Celles, Barthélemy, Fallon, H. Cogels, Goelens, d'Omalius et baron de Terbecq.

Digitized by Google

Digitized by Google

# II

Le 28 octobre 1830, M. Le Hon fut élu bourgmestre de Tournay, par deux cent quarante-trois suffrages sur quatre cent trente-huit votants. En installant, trois jours après, la nouvelle régence, il prononça un discours où il faisait surtout valoir les avantages de l'élection directe. Il appelait aussi la sollicitude de ses collègues sur les classes laborieuses et pauvres, et les engageait vivement à leur venir en aide pendant la crise politique. « Pour moi, messieurs, « disait-il en terminant, s'il m'est permis de « me nommer, je m'honore d'être appelé à « présider l'administration de ma ville natale « et à travailler avec vous à son bien-être.



Digitized by Google

« J'aime à me rappeler qu'il y a dix-sept ans,
« le vœu de quelques notables me fit nommer
« adjoint du maire par un gouvernement pro-
« visoire, et qu'après avoir siégé depuis lors
« sept ans aux états de la province et sept ans
« aux états généraux, la première promotion
« que je reçois m'est décernée par le libre suf-
« frage de mes concitoyens. Cette récompense
« est la plus douce que j'aie pu désirer ; elle est
« celle dont mon indépendance s'honorera
« toujours. »

Quelques jours après devaient avoir lieu les élections pour le Congrès national chargé de prononcer sur le sort de la Belgique. De fausses allégations étaient répandues contre M. Le Hon. Le *Courrier de l'Escaut* (journal de ses adversaires) imprimait : « On dit que M. Le Hon s'est vanté d'aller plaider au Congrès national la cause du prince d'Orange. » Le démenti fut net, précis, énergique. « Je promets, disait M. Le Hon dans une lettre rendue publique, de payer mille francs à celui qui pourra prouver que je me suis vanté d'aller plaider au Congrès la cause du prince d'Orange. » Il fit en outre la déclaration suivante : « Je n'ai jamais engagé mes opinions ni mon vote. S'il faut, pour être élu au Congrès, abdiquer son indépendance, je renonce

Digitized by Google

volontiers à cet honneur. Une assemblée enchaînée au nom de la liberté ne représentera jamais à mes yeux un peuple libre. » Malgré ces attaques, M. Le Hon fut, le 4 novembre, élu député par cinq cent dix-neuf voix sur neuf cent huit votants.

Il acquit bientôt au Congrès l'influence que son incontestable talent et la fermeté de ses vues lui assuraient naguère aux états généraux. Pour son début, il prononça, le 18 novembre 1830, un discours remarquable sur l'indépendance de la Belgique. Après avoir rappelé la longue série d'injustices et de spoliations dont les Belges avaient été les victimes depuis trois siècles, il fit un éloquent appel à la justice de l'Europe en faveur de ce peuple qui venait, après tant de vicissitudes, de reconquérir son indépendance. Ce discours dénotait une parfaite connaissance de l'histoire des traités. Aussi le Gouvernement provisoire adjoignit-il, le 30 décembre, M. Le Hon au *Comité diplomatique*, où siégeaient MM. Van de Weyer, le comte d'Arschot, le comte de Celles et Nothomb.

Le 24 novembre, M. Le Hon s'était prononcé pour l'exclusion des membres de la maison d'Orange-Nassau de tout pouvoir en Belgique. Il regrettait que cette proposition eût été faite;

Digitized by Google

mais puisque la question avait été soulevée, le Congrès ne pouvait pas reculer. Il n'eut garde toutefois de se livrer à des invectives; il se signala, au contraire, par la modération et la dignité de son langage. « Ceux, dit-il, qui ont combattu le pouvoir quand il était debout, ont acquis le droit de respecter le pouvoir abattu. »

Partisan de la monarchie constitutionnelle, M. Le Hon aurait voulu établir un juste équilibre entre le pouvoir royal et le pouvoir parlementaire. C'est pourquoi il soutint l'institution de deux Chambres et se montra partisan d'un Sénat à vie nommé par le chef de l'État et composé d'un nombre illimité de membres. Cette proposition ayant été repoussée, il vota pour que l'élection des sénateurs fût attribuée aux colléges électoraux qui nommeraient les membres de la seconde Chambre. Il admettait le cens de vingt florins; mais dans la fixation de l'âge, comme condition d'éligibilité, il voyait une restriction à l'exercice du droit électoral.

Il fut un des membres du Congrès qui prirent la part la plus active aux débats sur la constitution; et plus d'une fois, dans ces grandes discussions, il abandonna les « unionistes » pour s'associer aux libéraux purs. Il vota avec la minorité qui demandait le retranchement de

Digitized by Google

l'article du projet de constitution établissant l'indépendance absolue du clergé. Avec cette minorité encore, il n'admettait point la liberté illimitée de l'enseignement; il demandait que les établissements libres fussent également soumis à une surveillance qui serait exercée par des autorités électives (1).

Le 3 janvier 1831, quelques jours après son adjonction au comité diplomatique, il exposa ses principes et sa manière de voir sur les affaires extérieures. « Si, à mes yeux, le premier besoin de la Belgique, dit-il, est d'être séparée de la Hollande, son intérêt le plus pressant après cela est celui de son indépendance... Les petits États, une fois indépendants, ont à l'égard des grandes puissances leur importance relative... Ce que je dis doit vous convaincre que je soutiens avec toute l'énergie de ma conviction et avec toute la droiture de mes principes qu'à aucune puissance je ne reconnais d'autre droit d'intervenir que pour nous donner une existence durable et nous préserver d'être pour l'Europe une cause de perturbation... »

Lorsqu'il fallut opter entre le duc de Leuch-

(1) *Discussions du Congrès national de Belgique*, t. I et t. II, *passim*.

Digitized by Google

tenberg et le duc de Nemours, M. Le Hon se prononça contre le premier. Il ne se dissimulait pourtant pas que l'un comme l'autre pourrait devenir une cause d'agitation européenne. Aussi, le 13 janvier 1831, avait-il appelé l'attention du Congrès sur le prince de Wasa. Obligé de choisir entre le fils d'Eugène de Beauharnais et le fils de Louis-Philippe, il s'efforça, le 31 janvier, de démontrer que, par l'élection du duc de Nemours, la Belgique établirait solidement son indépendance. « La France, dit-il, ne parle que de la réunion pure et simple; ses députés appuient cette prétention si la Belgique s'offre d'elle-même, et l'opinion générale en France est que nous désirons être réunis simplement à elle. Quel est le meilleur moyen de prouver à la France ce que vous voulez être? C'est d'offrir la couronne au duc de Nemours avec la constitution : la France, acceptant, élève à mes yeux une barrière plus insurmontable entre elle et nous que ne pourrait le faire le choix de tout autre prince... »

Le duc de Nemours ayant été proclamé, le 3 février, roi des Belges, à une faible majorité, M. Le Hon fut nommé membre de la députation chargée de se rendre à Paris pour remettre au roi des Français le décret d'élection de son fils.

Digitized by Google

On sait que Louis-Philippe recula devant la perspective d'une guerre générale (1).

Le 24 février, le Congrès national déféra la régence du royaume de Belgique à Surlet de Chokier. M. Le Hon connaissait depuis longtemps l'homme bon et loyal auquel ses égaux venaient de confier cette haute magistrature ; il avait été le collègue de Surlet de Chokier aux états généraux et n'avait cessé d'entretenir avec lui les relations les plus affectueuses et les plus cordiales. Le Régent qui, de son côté, avait en haute estime son ancien collègue, lui proposa de remplacer à Paris le comte de Celles, chargé d'affaires de la Belgique près du gouvernement français. M. Le Hon accepta par dévouement une mission qui devait lui imposer les plus rudes labeurs et de grands sacrifices.

Le 5 mars, le Régent l'accrédita près du roi Louis-Philippe en qualité d'envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Belgique.

(1) Écoutons un défenseur de Louis-Philippe : « L'acceptation de la couronne pour le duc de Nemours aurait eu, vis-à-vis de l'Europe, toutes les conséquences de l'annexion pure et simple, c'est-à-dire qu'elle aurait mis la France en état de guerre contre toute l'Europe, y compris l'Angleterre... » *Histoire du règne de Louis-Philippe, roi des Français* (1830-1848), par VICTOR DE NOUVION, t. II, p. 282.

Digitized by Google

M. Le Hon se rendit de Bruxelles à Tournay où, après avoir donné, le 8 mars, sa démission de bourgmestre, il remit en d'autres mains l'administration de la ville (1). Dans la soirée du 10, il arriva à Paris. M. le comte Sébastiani, ministre des affaires étrangères, le reçut officiellement le 13, jour même où se constituait le cabinet présidé par Casimir Périer. Le 19, M. Le Hon se rendit au Palais-Royal pour remettre ses lettres de créance au roi Louis-Philippe. Présenté par l'introducteur des ambassadeurs, il adressa au Roi, M. le comte Sébastiani présent, un discours qu'il faut citer tout entier :

« Le Congrès de la Belgique, qui donnait naguère à Votre Majesté, dans un membre de sa famille, le gage le plus éclatant de sa confiance, vient de signaler, de nouveau,

(1) Le conseil communal de Tournay ayant pris la résolution de placer à l'hôtel de ville les portraits des bourgmestres, un appel fut adressé à M. Le Hon. Dans une lettre du 17 décembre 1866, M. le baron de Rasse, bourgmestre de Tournay, s'exprimait en ces termes : « ... Votre portrait manque à cette collection. Si vous n'avez pas porté longtemps le titre de bourgmestre, vous avez, de 1814 à 1830, pris une part des plus actives à l'administration de la ville, et les institutions créées par vous que possède notre ville, vous ont placé au rang de ses administrateurs les plus distingués... »

Digitized by Google

à l'Europe, son amour de l'ordre légal et la vraie sagesse qui le guide.

« Il a mis immédiatement en action la régence constitutionnelle : il a créé un gouvernement régulier, et même définitif, assis sur les nouvelles institutions du pays. Si le chef en est temporaire, il est investi de presque tous les pouvoirs de la royauté, jusqu'à ce que le Congrès national ait pourvu, lui-même, à la vacance du trône.

« Ce régent, dont l'élection a été saluée par les acclamations générales, m'a chargé d'apporter à Votre Majesté la notification officielle de son avénement au pouvoir. Il lui est doux de n'avoir qu'à exprimer ses sentiments personnels, pour rendre fidèlement ceux du peuple belge : attachement sincère à la France, admiration pour les hautes vertus et les nobles sacrifices du Roi qu'elle a choisi, et désir constant de resserrer, de plus en plus, les liens qui unissent les deux pays, sans les confondre. Voilà les sentiments de la nation et de son loyal chef : tous deux aiment à se rappeler que le gouvernement de Votre Majesté soutint le premier notre indépendance naissante, et nourrissent l'espoir qu'il leur prêtera un dernier appui pour la consolider.

« Pour moi, appelé à résider près de la cour de Votre Majesté, comme envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de la Belgique, je sens que cette mission ne pourra rien ajouter aux profonds sentiments de vénération et de sympathie, dont je suis pénétré pour la personne de Votre Majesté, pour sa famille, pour la France ; mais je serais heureux d'acquérir quelques titres à sa confiance, s'ils pouvaient surtout augmenter ceux de ma patrie à son amitié et à sa protection. »

Digitized by Google

La réponse de Louis-Philippe fut pleine de bienveillance pour le régent et pour la nation belge. En sortant du Palais-Royal, M. Le Hon adressa au Régent une lettre confidentielle sur sa réception et son entretien avec le Roi. « J'ai eu soin, lui mandait-il, de parler dans toutes mes rencontres, depuis mon arrivée, du vœu général de notre indépendance. Je l'ai fait comprendre à des hommes influents. Je m'en prévaux auprès du ministère pour le convaincre que, dans le système de paix, il a intérêt de l'appuyer de tout l'ascendant de la France. Vous pouvez compter sur tous mes efforts en faveur de notre nationalité que vous avez juré de maintenir et que je me suis fait un religieux devoir de défendre [1]. »

L'envoyé du Régent défendit cette nationalité encore chancelante avec un rare talent, avec une activité remarquable, avec une persévé-

[1] Il écrivait le lendemain à une personne qui lui avait fait des offres de service pour Bruxelles : « ... Je vous prie seulement de confirmer à M. le Régent et aux membres du gouvernement, que le représentant de la Belgique a été accueilli hier par le Roi et successivement par la Reine et tous les autres membres de la famille royale de la manière la plus distinguée et avec le cérémonial usité à l'égard des ministres plénipotentiaires des puissances indépendantes... »

Digitized by Google

rance qu'aucun obstacle ne rebuta jamais. Les dépêches officielles, déposées aux archives du ministère des affaires étangères, sont des témoignages irrécusables de ce talent, de cette clairvoyance, de cette sûreté de coup d'œil, de cette aptitude pour les grandes négociations. Là se révèle le diplomate habile. Mais l'homme se peint mieux dans la correspondance plus confidentielle qu'il entretenait avec le Régent. On nous saura gré d'en donner ici des extraits qui font, en quelque sorte, revivre une époque vraiment intéressante et mémorable.

Le 27 mars, M. Le Hon adressait au Régent des renseignements particuliers qu'il ne pouvait livrer à sa correspondance officielle et qui, d'ailleurs, l'intéressaient spécialement comme chef du gouvernement belge.

« ... Ma dépêche au ministre des affaires étrangères, lui écrivait-il, vous fera connaître les résolutions et les réponses du cabinet sur les questions que je lui ai posées d'après mes dernières instructions. On persiste à refuser le duc de Nemours par crainte de la guerre, assure-t-on, et pourtant on fait toutes les dispositions dans la prévoyance de quelque événement qui force l'entrée des troupes françaises pour soutenir la cause nationale. J'ai peine à comprendre la persistance dans ce refus, au milieu des circonstances qui amènent la guerre. On est fortement décidé à ne pas souffrir le rétablissement de la maison d'Orange à moins qu'il ne

Digitized by Google

soit voté par le Congrès ou proclamé par la nation tout entière sans collision de partis et sans lutte. — En cas de dissension, une armée française arrivera. Chaque fois qu'on a parlé de faire entrer des troupes, toujours on m'a parlé de cent mille hommes. J'ai trouvé que c'était trop pour nous défendre, et je me suis expliqué catégoriquement sur notre volonté ferme de rester indépendant et de protester contre toutes les atteintes que la conséquence d'un semblable secours pourrait porter à cette indépendance. Mais il faut bien se garder d'attaquer : au moins on ne cesse de me le répéter. Je multiplie mes efforts en faveur de la cause du Luxembourg ; notes, articles de journaux, conférences et brochures, j'emploie tous les moyens. Aussi cette question s'éclaire-t-elle ici dans le gouvernement et dans les chambres : mais le mal que nous ont fait le maréchal Maison et M. Bignon est tel, qu'il est presque irréparable dans la politique de la Conférence (1).... Je crois avoir contribué beaucoup à propager et fortifier ici la certitude que nous voulons par dessus tout *notre indépendance* et sa *consolidation.* »

Le 2 avril, dans une nouvelle lettre confidentielle au Régent, il disait :

« ... Je sais de bonne source que la France n'a dans ce moment que deux cent trente mille hommes de troupes faites et disponibles, et que son trésor est à vide avec un découvert de deux cents millions. Je fais pour la cause de nos limites tous les efforts humains possibles ; je travaille

(1) *Voir* notre *Histoire du Congrès national de Belgique ou de la fondation de la monarchie belge,* liv. 1, Chap. V.

Digitized by Google

comme un déterminé Luxembourgeois pour le Luxembourg et comme un Limbourgeois pour la navigation de la Meuse et pour la possession de Maestricht. Mais malgré l'impression que je produis ici sur la conviction individuelle de quelques membres du cabinet, j'ai la peine de voir à Londres un obstacle insurmontable à tous mes efforts. La phrase de votre proclamation *qui traite assez mal les protocoles* tient encore en émoi, en colère permanente, les plénipotentiaires (1). On veut maintenant leur exécution à tout prix. C'est une vraie rage d'amours-propres offensés. Le cabinet anglais passe pour plus furieux encore que les autres. »

Le 15 avril, il écrivait au Régent :

« Je vois chaque jour Sébastiani, souvent Casimir Périer, Montalivet, le comte d'Argout, le maréchal Soult, de Rigny, le baron Pasquier, le comte Molé, Odilon Barrot, le général

(1) Le 10 mars, le Régent avait adressé aux habitants de la province de Luxembourg une proclamation dans laquelle il leur disait : « Nous avons commencé notre révolution malgré les traités de 1815, nous la finirons malgré les protocoles de Londres. Au nom de la Belgique, acceptez l'assurance que vos frères ne vous abandonneront jamais. » Or, le 22 mars, M. Le Hon avait déjà écrit au ministre des affaires étrangères, à Bruxelles : « J'ai revu ce matin M. de Sébastiani. La correspondance de toutes les cours est fulminante contre la proclamation de M. le Régent. On excuserait la chose comme représaille et comme réponse à une autre proclamation. Mais on ne peut passer le ton qui y règne et l'offense à la conférence de Londres, dans le mépris officiel de ses protocoles. »

Digitized by Google

la Fayette. Je vois aussi l'ambassadeur d'Angleterre, celui de Prusse, et surtout très-particulièrement le comte Flahault, ami intime de lord Grey et de la plupart des personnages d'Angleterre. Je m'entoure des renseignements de toutes les opinions. Je m'attache à démêler la vérité dans les faits et la justesse relative dans les opinions diverses. — Le comte Flahault s'est chargé de faire sonder le prince de Cobourg. Je tourne et retourne de mille manières les moyens de nous constituer promptement et d'arriver à l'élection d'un chef définitif, conformément à vos désirs. Mais la difficulté est extrême dans l'insoluble conflit que fait naître la question du Luxembourg. Tous mes instants du jour et la moitié de la nuit sont en vérité consacrés à mes conférences, à mes travaux et à mes démarches. Je ne croyais pas à tant de peine pour celui qui veut se mettre au niveau des intérêts de son pays ; et pourtant les résultats répondent peu à mes efforts. Il faut y faire attention. L'union des puissances est maintenant assez compacte. Nous courons les risques d'un partage, si la guerre s'allume chez nous. La France me paraît désirer que nous gagnions encore deux mois. Alors, dit-elle, elle sera prête ; et j'avoue qu'au ton avec lequel on me tient ce langage, je ne sais trop ce que j'en dois penser. Je n'ai cependant aucun soupçon fondé à concevoir ; c'est une simple réflexion. »

Le 23 avril, il s'exprimait en ces termes :

« ... Je vous remercie des détails de votre dernière lettre sur les troubles de Bruxelles (1). Je les ai communiqués dans

(1) *Voir* notre *Histoire du Congrès national,* liv. III, chap. IV.

Digitized by Google

un haut lieu, ainsi qu'au président du conseil. Ils ont produit bon effet. Votre caractère n'a pas été un seul instant compromis ici dans ces malheureux événements. J'ai eu jeudi un entretien de plus d'une heure avec le Roi au Palais-Royal. Je n'ai cessé d'en avoir avec MM. Casimir Périer, Sébastiani, et plusieurs personnages influents, depuis six jours. Il ne faut pas nous faire illusion. Les puissances sont décidées à pousser l'affaire du Luxembourg à outrance. La Prusse y est déterminée ; l'Angleterre et l'Autriche la soutiennent fortement. Tous les renseignements les plus divers s'accordent sur ce point. Je discute et je combats; mais j'observe et je réfléchis et je ne dois ni me dissimuler ni vous taire que nous ne sommes ni dans la voie ni dans le moment convenables pour gagner cette affaire. Les efforts de la France échouent à Londres quant à la priorité à accorder au choix du chef de l'État sur la délimitation définitive du territoire... »

Sept jours après, le 30 avril, il adresse au Régent des avertissements encore plus pressants. Les puissances préparent des moyens coercitifs pour forcer la Belgique à se soumettre aux décisions de la Conférence de Londres; elles vont signifier leur ultimatum avec invitation d'accepter dans un délai fixe.

« A qui, poursuit-il, puis-je faire comprendre ici que l'intégrité de notre territoire consiste dans celui qu'il a plu au Congrès de déclarer territoire belge par la constitution? Toute ma logique, toute mon énergie échouent contre les difficultés.

« La France nous prêterait son appui pour racheter le

Digitized by Google

Luxembourg si nous adhérions au protocole, ou plutôt si nous acceptions la nouvelle combinaison qui nous donne la Flandre hollandaise sur laquelle nous n'avions pas compté et qui nous est pourtant indispensable pour le commerce libre de l'Escaut et pour la sûreté de notre territoire du côté des Flandres. Le Luxembourg, indépendant lui-même, devrait infailliblement nous revenir sous peu de temps. Au lieu de cela, si l'on veut commencer par le garder, il est certain que le prince de Cobourg refusera à cette condition. M. de Flahault me l'a assuré encore hier et des lettres officielles de Londres le déclarent nettement ; nous n'aurons ni Roi ni indépendance.

« Le président du conseil veut sincèrement qu'on en finisse ; mais il est blessé, comme les autres, de la prétention qu'a la Belgique de négocier le rachat de quelques parties du territoire, tout en conservant envers les puissances son entière liberté relativement au protocole du 20 janvier, que toutes elles ont admis.

« Nous engageons un combat inégal où la défaite est certaine ; je continuerai mes efforts jusqu'au bout... ; mais, je vous le répète, dans l'amertume de mes pressentiments, au bout de la lutte je ne vois que du sang, des sacrifices et peut-être la *mort politique*.

« Je vous confie ces pensées ; elles doivent rester en dépôt dans votre esprit, car c'est pour vous seul que je les écris. Ne comptez pas moins sur ma fermeté à défendre nos droits et à soutenir vos vues. Il serait si beau de sauver sa patrie ! »

M. Le Hon avait cependant obtenu déjà un succès réel. Exécutant avec intelligence les

Digitized by Google

instructions de M. Lebeau, qui faisait alors négocier l'acceptation de la couronne belge par le prince Léopold de Saxe-Cobourg (1), le représentant du Régent à Paris avait notablement contribué à faire agréer par le gouvernement français la candidature du gendre de George IV. Le 16 avril, M. Le Hon écrivait au ministre des affaires étrangères : « Lord Granville m'a confirmé que l'Angleterre reconnaîtrait pour la Belgique tout souverain indépendant, c'est-à-dire dont le pouvoir ne serait pas l'équivalent d'une réunion à la France, et qu'elle n'avait de préférence pour aucun candidat. M. le comte Sébastiani m'a exprimé les mêmes dispositions en faveur de tout élu qui ne serait pas hostile à la France, que ce fût le prince de Cobourg ou tout autre. » Le 9 mai, M. Le Hon faisait savoir à Bruxelles que les ministres français s'étaient convaincus qu'entre tous les candidats, c'était peut-être le prince de Saxe-Cobourg qui, aux yeux de la Belgique et des autres puissances, était en position d'offrir le mieux les garanties d'un prince réellement *belge*.

Le 4 juin, le prince Léopold de Saxe-Cobourg

(1) *Voir* l'ouvrage que nous avons consacré à *Joseph Lebeau*, p. 26 et suiv.



Digitized by Google

fut élu roi des Belges. M. Le Hon, revenu à Bruxelles pour prendre part à l'élection, se trouvait au nombre des cent cinquante deux membres du Congrès qui donnèrent leurs suffrages à ce candidat réellement *belge*, selon les expressions mêmes du ministère français.

Mais cette élection ne terminait point la révolution de septembre 1830. La crise devait se prolonger aussi longtemps que le Congrès ne se serait pas accordé avec la Conférence de Londres sur les conditions finales de la séparation de la Belgique et de la Hollande. L'horizon venait même de s'assombrir. La Conférence avait rappelé de Bruxelles son représentant, lord Ponsonby, et le général Belliard avait reçu de son gouvernement l'ordre formel de quitter aussi la Belgique. La résolution était prise de rompre toutes relations officielles avec le gouvernement belge, afin de le contraindre à se soumettre aux décisions de la Conférence de Londres.

Telles furent les premières informations que M. Le Hon adressa à M. Lebeau, lorsqu'il eut repris ses fonctions à Paris. Casimir Périer blâmait l'obstination des Belges. « Ce ministre, disait M. Le Hon (10 juin), pense que les Belges sont au moment de perdre la plus belle occasion qu'un peuple nouveau ait eu de se constituer

Digitized by Google

avec l'assentiment de l'Europe entière. » Si les Belges prenaient l'offensive, s'ils attaquaient les Hollandais, tout pouvait être compromis; l'occupation était au nombre des moyens pris en considération et prévus par les puissances. « J'appelle sur les faits qui précèdent, ajoutait M. Le Hon, l'attention du gouvernement. Il y va du sort de la patrie, de son indépendance et de son avenir. »

Une lettre confidentielle, qu'il adressa au Régent, le 14 juin, contenait des particularités plus intéressantes encore.

« ... Comme vous, je vois notre horizon s'obscurcir de plus en plus. Si la combinaison du prince Léopold ne réussit pas, je vois le pays livré aux chances les plus hasardeuses de partage ou de guerre... Le cabinet français est entraîné dans une voie qu'il ne peut suivre. Quoi qu'il en soit, on se croit lié par les précédents, et on marche uni aux autres puissances. Le président du conseil me disait ce matin que la question n'était pas changée pour la France; qu'elle consistait toujours à savoir s'il pouvait lui convenir de provoquer une guerre générale pour quelque accroissement de territoire; que, quant à lui, son avis était toujours le même et qu'il abandonnerait plutôt le pouvoir que de donner dans un pareil système. Quand la Belgique s'offrira, m'a-t-il ajouté, le drapeau tricolore à la main, nous verrons alors non si nous devons l'accepter, mais s'il nous convient de la prendre. Les conditions qu'elle ferait ne seront rien pour nous. *Ceci sous le plus grand secret, je vous prie.* —

Digitized by Google

Ce qu'il y a de plus important dans ce moment, c'est, on me le répète chaque jour, *de ne pas attaquer les premiers*. J'ai lieu de croire que des projets de partage existent dans la supposition de ce cas. Jusqu'au 30 juin (1), c'est celui de vos devoirs qui est le plus difficile et pourtant le plus indispensable de remplir.

« Il faut espérer qu'Anvers et Liége seront préservés de l'explosion qui les menace.

« Le général Belliard n'est arrivé ici que dans la journée d'hier. Il m'a rapporté les dernières circonstances de son séjour près de vous. Il m'a parlé de vos projets pour la composition d'un ministère. Je vous dois la vérité sur ce qui me concerne et, en vous remerciant de la confiance dont vous me donnez un témoignage, j'éprouve le regret de ne pouvoir y répondre. Aux affaires étrangères il est impossible de faire aucun bien en ce moment. Toutes les relations extérieures sont dominées par un fait, celui de l'élection : s'il ne s'accomplit pas, elles cesseront immédiatement pour faire place à un autre ordre de choses ; s'il s'accomplit, la confiance du prince appartiendra difficilement au successeur du ministre actuel. Ici, au contraire, ma position me met à même de servir utilement mon pays. Je sais que le ministère (français) désire ne pas rompre avec moi et qu'il a écrit à Londres que la position que j'avais prise à Paris rendait la rupture fâcheuse pour le Gouvernement et lui donnerait un caractère grave dans l'opinion publique. Il est question de

(1) En vertu du décret du 2 juin sur l'élection du chef de l'État, un rapport sur l'état des négociations devait être fait, le 30, au Congrès, qui statuerait immédiatement si elles devaient être continuées ou rompues.

Digitized by Google

rester dans les rapports officiels avec moi, si la Conférence ne tient pas irrévocablement à une séparation complète. En supposant même la rupture, je puis beaucoup ici à raison de mes relations établies, même à titre officieux.... »

Le 19 juin, il s'exprime en ces termes :

« ... Les nouvelles que j'ai reçues de Londres accusent M. le prince de Talleyrand (1) d'être aujourd'hui contraire à la combinaison que son gouvernement et lui favorisaient d'abord. J'ai eu à ce sujet de vives discussions avec MM. Casimir Périer et le comte Sébastiani. Ils se refusent à croire à ces soupçons, parce que les instructions envoyées au rusé diplomate sont tellement précises, m'a-t-on dit, parce que la politique du cabinet est tellement arrêtée, qu'il y aurait trahison dans la conduite qu'on reproche au prince de Talleyrand. On ne croit point, par exemple, qu'il concerte, avec la Prusse et la Hollande, le partage de la Belgique. Mais on avoue qu'après la combinaison du prince Léopold, il ne reste de moyen d'en finir que la réunion ou le partage, et, comme le ministère Périer ne veut pas de la première, si elle est infailliblement une cause de guerre, on ne s'étonne pas que le prince de Talleyrand ait parlé, dans les premiers moments d'irritation, comme si le partage était, à défaut de réunion, une des conséquences à prévoir de l'occupation... »

Le 22, il s'adresse encore au Régent :

« ... Un ministre me disait ce matin que ce qui agissait avec quelque force sur la Conférence, *c'était le maintien de*

(1) Le prince de Talleyrand était arrivé comme ambassadeur de France à Londres, le 25 septembre 1830.

Digitized by Google

*mon caractère officiel à Paris,* c'était la résolution prise et exécutée par le cabinet français de ne pas rompre avec nous. On se fait maintenant un mérite de s'être abstenu de ce qu'on eût fait il y a huit jours, sans mes observations sur certaine inconséquence de conduite. Vous voyez qu'il ne s'agit plus de projet de rupture. Je tire un grand parti des tentatives que l'on fait pour vous pousser à la guerre, pour changer les ministres, pour préparer les hostilités prochaines. L'attitude de la Belgique dans ce moment suprême, son attente pleine à la fois de modération et de fermeté augmentent à notre égard la considération, l'intérêt et l'estime de l'étranger. »

Le 29 juin, il signale au Régent l'impatience extrême du ministère français de voir la question belge résolue. « Vous ne pouvez vous faire une idée, dit-il, de l'anxiété qui règne ici. Le ministère désire, demande que l'on se prononce au plus tôt. Il déclare que nous devons ces nouvelles concessions (1) à l'influence de la France et de l'Angleterre. Le Roi arrive ici demain. On va discuter en conseil la proposition du maréchal Soult qui consiste à prendre une attitude plus ferme à l'extérieur et à risquer au besoin le sort des armes pour nos affaires... »

(1) Il s'agit du projet de traité des Dix-huit Articles, négocié sous les auspices du prince Léopold, et définitivement arrêté par la Conférence, le 26 juin.

Digitized by Google

Le 6 juillet, M. Le Hon arriva de Paris à Bruxelles : il venait prendre part à la discussion des Dix-huit Articles proposés par la Conférence de Londres pour terminer les différends avec la Hollande. De la décision du Congrès devait dépendre l'acceptation de la couronne par le prince Léopold, c'est-à-dire la constitution définitive de l'indépendance de la Belgique. Le 9, M. Le Hon soutint avec éloquence que le moment décisif était venu pour l'assemblée chargée de fixer les destinées de la patrie. — Il était, disait-il, pénétré de cette idée qu'il y allait pour le pays de son existence politique. Il émettrait donc un vote favorable, convaincu que rien ne pouvait assurer un succès plus durable à la cause des libertés publiques et de la civilisation que la liberté populaire de Louis-Pilippe en France et de Léopold en Belgique.

Le 13 juillet, après l'adoption des Dix-huit Articles par le Congrès national, M. Le Hon était reparti pour Paris. Le 15, au soir, il se dirigea vers Calais, accompagné de M. le baron Vanderstraten-Ponthoz, attaché à la légation de Paris depuis le 4 juin. Il allait recevoir le prince Léopold à son arrivée d'Angleterre. Le prince, descendu à l'*hôtel Dessin*, fit au représentant du Régent l'accueil le plus distingué. Le lende-

Digitized by Google

main, MM. Le Hon et Vanderstraten suivirent le prince à Dunkerque, entrèrent avec lui en Belgique et furent témoins de son voyage triomphal depuis Furnes jusqu'au château de Laeken. Durant le trajet d'Alost à Laeken, M. Le Hon était dans la voiture du prince. Celui-ci voulut même qu'il passât la nuit au château. Le 21, M. Le Hon, comme membre du Congrès national, assista à l'inauguration du premier roi des Belges.

Digitized by Google

# III

Pendant le séjour que M. Le Hon avait fait à Bruxelles pour prendre part à la discussion des Dix-huit Articles, le Régent ne lui avait pas caché son intention de le proposer au Roi futur comme un excellent ministre des affaires étrangères. M. Le Hon déclina cette offre. Arrivé à Valenciennes, le 13 juillet, il écrivit au Régent que sa nomination au poste de ministre serait pour lui une vive contrariété. « Si j'ai rendu quelque service, ajoutait-il, et que l'on veuille me donner quelque marque de confiance, je demande d'être maintenu à l'ambassade de

Digitized by Google

Paris où mon influence acquise et mes relations établies peuvent être fort utiles aux intérêts du pays... Me retirer de cette position, dont je n'ai eu que les épines jusqu'à présent et cela au moment où l'État belge se constitue, ce serait donner à la mission, que j'ai remplie avec quelque honneur et quelque succès jusqu'ici, un caractère provisoire, précaire même, que je désire ne pas lui voir imprimer. »

Les vœux de M. Le Hon furent réalisés par le roi Léopold. Après l'inauguration, il fut, par un arrêté royal du 27 juillet, confirmé dans le poste d'envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Belgique, à Paris. Déjà il avait quitté de nouveau Bruxelles pour prendre possession de ces éminentes et difficiles fonctions.

La question des forteresses belges excitait alors une profonde émotion en France. Par un protocole du 17 avril, les plénipotentiaires d'Autriche, de la Grande-Bretagne, de Prusse et de Russie avaient décidé qu'à l'époque où il existerait en Belgique un gouvernement reconnu par ces Puissances, il serait entamé entre les quatre cours et ce gouvernement une négociation à l'effet de déterminer celles des forteresses qui devaient être démolies. Ce protocole fut officiellement notifié au plénipotentiaire fran-

Digitized by Google

çais, le 14 juillet (1). Or, le 23, Louis-Philippe, en ouvrant les Chambres françaises, annonça « que « les places élevées pour menacer la France et « non pour protéger la Belgique seraient démo- « lies. » Ces paroles, qui blessèrent les Belges et eurent un retentissement européen, avaient été en quelque sorte arrachées au gouvernement, désireux de se concilier l'opinion publique.

Le 27 juillet, lendemain de son arrivée à Paris, M. Le Hon avait adressé à M. le comte Sébastiani copie de la lettre autographe de notification du roi Léopold ainsi que de ses nouvelles lettres de créance, et avait prié le ministre des affaires étrangères de prendre les ordres du roi des Français relativement au jour où il serait admis à les lui présenter. Dans un entretien particulier qui eut lieu le 28, le comte Sébastiani déclara à M. Le Hon que le gouvernement français était prêt à établir des relations de bonne amitié avec la Belgique; mais qu'avant de reconnaître le nouveau Roi et la qualité de ministre plénipotentiaire attribuée à M. Le Hon, il voulait terminer l'affaire des fortifications.

(1) Les quatre cours excluaient la France du protocole par la raison qu'elle n'avait pas contribué aux frais de construction des forteresses.

Digitized by Google

Une discussion s'engagea alors sur le passage du discours du trône qui avait blessé le sentiment national en Belgique. — Il y a contradiction, objecta M. Le Hon, à reconnaître notre indépendance comme nation et à décider sans nous de la démolition de places fortes élevées sur notre sol. Vous pouviez déclarer à la France que les puissances de la coalition de 1815 consentaient à effacer cette humiliation, et qu'il n'était pas douteux que la Belgique, unie avec vous par tant de sympathies et d'intérêts, ne s'empressât d'y concourir. Ce langage eût été compris et eût intéressé l'honneur belge à l'accomplissement des vœux de la France. Le ton décisif et tranchant a produit un effet contraire (1).

(1) M. Le Hon avait cherché à éviter cette complication. « J'ai appris, écrivait-il, le 29 juillet, au ministre des affaires étrangères, que ma lettre adressée du château de Laeken, le 21, avait fait adoucir dans le discours le passage relatif aux forteresses. » Dans une lettre du 1er août, il s'exprimait en ces termes : « Je dois dire que la disposition générale de la Chambre, peu favorable à un royaume de Belgique, pousse le gouvernement à faire de la dignité et de la force pour prévenir, s'il se peut, les reproches de faiblesse qu'on lui prépare. Des députés influents vont jusqu'à s'opposer à tout traité de commerce avec nous. Le militaire et

Digitized by Google

Mais la brusque agression des Hollandais allait rapprocher les deux peuples et établir entre eux une étroite solidarité.

Le 3 août, à sept heures du soir, M. Le Hon recevait de M. de Muelenaere, ministre des affaires étrangères de Belgique, l'ordre de communiquer au gouvernement français la déclaration par laquelle le général Chassé, commandant de la citadelle d'Anvers, annonçait la reprise des hostilités par le roi de Hollande pour le lendemain même. A minuit, M. Le Hon mandait à M. de Muelenaere qu'il s'était conformé à ses instructions. — Il était resté, disait-il, dans les termes d'une notification simple, ne croyant pas qu'il convînt de provoquer ouvertement aucun acte ou disposition défensive de la part du gouvernement français, sans autre instruction plus expresse sur ce point.

Ce fut M. Lebeau qui adressa à M. Le Hon cette « instruction plus expresse. » Le roi Léopold, se trouvant le 2 août à Liége, sans être accompagné d'aucun ministre, avait mandé M. Lebeau, qui venait de reprendre les fonc-

certaines classes d'industriels parlent comme eux. Je ne puis encore m'exprimer sur les moyens ou la possibilité qu'il y aura d'éclairer l'opinion. »

Digitized by Google

tions d'avocat général, et avait eu avec lui un entretien vraiment mémorable (1). M. Lebeau donna au Roi le conseil de réclamer sur-le-champ l'intervention armée de la France et se chargea d'écrire à M. Le Hon. Le 4 août, à sept heures et demie du matin, celui-ci recevait la lettre de M. Lebeau. A huit heures, il était chez le comte Sébastiani et demandait l'intervention armée de la France. Il avait d'abord hésité à faire une demande officielle, n'ayant pour titre que la lettre *privée* de M. Lebeau; mais, en présence du danger qui menaçait la Belgique, ses incertitudes avaient bientôt cessé, et il avait engagé formellement sa responsabilité. Il remit donc au comte Sébastiani une note dans laquelle il s'exprimait en ces termes :

« Les préliminaires de paix adoptés par les cinq puis-
« sances et par le Congrès ont garanti à la Belgique l'invio-
« labilité de son territoire, en même temps que sa neutralité;
« cette garantie forme un engagement de chacune des puis-
« sances envers elle. Je suis chargé par mon souverain d'en
« réclamer l'exécution de la part de la France et de
« demander à cet effet son intervention à main armée.
« Votre Excellence comprendra sans doute que la détermi-
« nation et le concours du gouvernement français sont d'une

(1) *Voir* notre ouvrage intitulé *Joseph Lebeau*, d'après des *documents inédits*, p. 55 et suiv.

Digitized by Google

« extrême urgence et qu'il n'y a pas un instant à perdre,
« s'il veut prévenir une conflagration générale par l'emploi
« des forces les plus imposantes... »

Depuis le 1er août, le cabinet présidé par Casimir Périer était en pleine dissolution. Il se reconstitua immédiatement pour empêcher en Belgique une restauration qui aurait certainement ébranlé le trône de Louis-Philippe (1).

Mais laissons parler M. Le Hon. Il a retracé, d'une manière émouvante, toutes les péripéties de ce dramatique épisode, dans ses dépêches au ministre des affaires étrangères.

Il lui mandait le 4 août :

« ... A huit heures j'étais chez le comte Sébastiani, demandant l'intervention armée du gouvernement français, aux termes de la garantie promise par les préliminaires réciproquement acceptés.

« J'hésitais à faire une demande officielle, n'ayant pour titre que la lettre de M. Lebeau, et n'ayant pas encore été reçu par le Roi; mais le danger de notre indépendance m'a paru la suprême loi.

(1) M. le comte de Montalivet a révélé (*Dix-huit années de gouvernement parlementaire*, chap. II) des particularités intéressantes sur le rôle de Louis-Philippe et de ses ministres dans ce grand épisode. Le représentant de la Belgique, dont il ne parle point, y tint aussi, par son énergique activité, une place remarquable.

Digitized by Google

« A l'instant et en ma présence fut commande un courrier pour La Haye, portant à M. de Larochefoucault l'ordre de déclarer au roi de Hollande : que toute attaque contre la Belgique serait une déclaration de guerre à la France. Le conseil des ministres a été convoqué pour neuf heures.

« A huit heures et demie je remettais au Roi, au Palais-Royal, une lettre autographe de notre souverain réclamant de la France l'appui promis par les traités et des armes.

« Ce recours spontané de notre Roi vers son allié naturel a produit un excellent effet.

« J'ai clairement expliqué que la Belgique et son Roi comptaient trouver dans l'armée française un auxiliaire de notre indépendance, un soutien de notre nationalité, menacées peut-être par d'autres attaques que celles de la Hollande.

« Sa Majesté Louis-Philippe m'a donné, de la manière la plus expressive, l'assurance qu'il se ferait un devoir d'honneur de répondre à l'appel du roi Léopold, sans autre pensée, sans autre désir que de le faire triompher d'injustes agressions et de maintenir force aux engagements qui garantissaient notre état politique.

« J'insinuai que la reconnaissance de mon souverain et ma réception officielle, avant tout acte d'intervention, seraient des gages de confiance et de sécurité pour les Belges. Le Roi me dit que cela était bien dans ses intentions, que son conseil allait s'occuper de cette question.

« On m'apporta en effet vers onze heures un message de M. le ministre des affaires étrangères. Ma réception solennelle y était fixée à deux heures de l'après-midi.

« Réfléchissant dans l'intervalle que peut-être la témérité de notre ennemi céderait aux notifications de la France, je

Digitized by Google

crus devoir expliquer au ministère ma dépêche du matin, de manière à n'engager ma responsabilité qu'autant que l'exigerait le salut de l'État; tel est l'objet de ma lettre écrite à midi à M. le comte Sébastiani.

« A deux heures, je me rendis au Palais, en costume, accompagné de M. Firmin Rogier, secrétaire de Légation, et de M. Van der Straten, attaché.

« Nous fûmes introduits avec le cérémonial accoutumé dans la salle du trône où le Roi, ayant près de lui Son Altesse Royale le duc de Nemours, me reçut avec distinction.

« De là, nous présentâmes successivement nos hommages à Sa Majesté la Reine, entourée des Princesses Louise et Marie et de sa maison et de M^me^ la Princesse Adélaïde.

« Il serait difficile de rendre la vive émotion du Roi et de la Reine, lorsqu'ils m'ont exprimé toute la sympathie qu'ils éprouvaient pour la cause de la Belgique et l'affection bien sincère qu'ils avaient pour le roi Léopold.

« Les deux fils du Roi, ducs d'Orléans et de Nemours, serviront à la tête de leurs régiments dans l'armée auxiliaire.

« Un supplément au *Moniteur* a paru vers midi; il a donné à la Belgique et à l'Europe de puissants motifs de sécurité par la précision et la bonne foi avec lesquelles on y détermine la cause et le but de l'expédition.

« Tout le ministère Périer reste provisoirement en place.

« La satisfaction paraît ici générale, l'aspect de la Bourse indiquait assez cette disposition, malgré la baisse de 4 francs que la succession rapide des événements depuis hier a causée.

« Le temps ne permet que de rapporter les faits et ce qu'il vous importe exactement de connaître.

« L'énergique démonstration du ministère, son respect



Digitized by Google

pour notre indépendance menacée, alors qu'il n'avait pas encore reconnu notre souverain, et ma réception subite ont fait ici la plus grande impression. »

Le 5 août, M. Le Hon écrivait à M. de Muelenaere :

« ... J'ai confirmé ce matin à huit heures à M. le ministre des affaires étrangères que mes deux dépêches, datées de la veille à huit heures et demie du matin et à midi, étaient indivisibles; que toutes deux ensemble constituaient la seule demande faite de ma part : que si, d'après des circonstances nouvelles, mon souverain jugeait nécessaire de suspendre ou d'arrêter à la frontière la marche des corps d'armée, tout l'effet de la demande de Sa Majesté et de la mienne venait à cesser quant à l'entrée sur notre territoire... M. le ministre ne m'a pas dissimulé que, outre ce que lui imposait la demande d'un secours par le roi des Belges, les engagements de la France, résultant des préliminaires de paix et de la clause de garantie, lui commandaient de repousser toute violation aggressive de notre territoire, lors même que ses intérêts les plus graves ne l'autoriseraient pas à empêcher toute restauration *violente* du pouvoir déchu en Belgique. Le même ministre m'a donné l'assurance que son gouvernement voulait faire de cette expédition toute protectrice de notre indépendance un acte de loyauté qui ajoutât à la force morale et à la considération de la France. — Le général en chef, m'a-t-il dit, a l'instruction positive de s'effacer complétement en Belgique et de s'y mettre aux ordres du Roi. La plus grande réserve est commandée à tous les officiers. »

L'armée française allait franchir la frontière,

Digitized by Google

lorsque le conseil des ministres prit à Bruxelles une résolution qui pouvait avoir des conséquences fatales. Le 6 août, M. de Muelenaere, s'adressant directement au maréchal Gérard, lui fit savoir que les ordres du roi des Belges devaient nécessairement précéder son entrée sur notre territoire. Cette notification irrita le maréchal et blessa vivement Louis-Philippe, ainsi que Casimir Périer et le comte Sébastiani. — L'intérêt est devenu commun, affirmaient-ils. — Aussi M. Le Hon ne put-il obtenir que la marche de l'armée française fût suspendue. M. de Sébastiani lui dit : « Le maréchal ne s'arrêtera pas, dût-il s'ouvrir les portes de Mons à coups de canon. »

Quelques jours après, M. de Muelenaere louait le gouvernement de Louis-Philippe de n'avoir point tenu compte des irrésolutions du cabinet de Bruxelles. Le 16 août, il s'exprimait en ces termes, dans une importante dépêche adressée à M. Van de Weyer, ministre du roi des Belges, à Londres : « Je vous écrivais (le 11) que la Belgique devait son salut à la promptitude avec laquelle le roi des Français a répondu à l'appel de notre roi, sans prendre l'avis préalable de la Conférence, dont le rôle s'est borné à reconnaître un fait, au lieu de le provoquer. L'événe-

Digitized by Google

ment a justifié mes prévisions. Si, sur les réclamations venues de Londres, sur nos propres réclamations, le maréchal Gérard s'était arrêté au delà des frontières, Bruxelles tombait entre les mains des Hollandais, dans la journée du 13 août. »

Bruxelles sauvée, l'indépendance belge raffermie : c'étaient là des résultats auxquels M. Le Hon avait énergiquement contribué. Après la délivrance du territoire, il écrivait à l'ancien Régent : « . . . Mon ambassade n'a pas été sans tribulations, au milieu des événements qui se sont succédé, et la demande de l'intervention armée de la France, *sous ma responsabilité personnelle*, n'est pas l'acte de ma vie politique qui m'ait le moins fait réfléchir. Je ne sais ce qui en serait résulté si l'armée belge avait été victorieuse elle seule, et que les Français eussent persisté à pénétrer sur notre territoire (1). »

Par un protocole du 23 août 1831, la Confé-

(1) Dans une lettre antérieure, il lui avait déjà dit : « Peu s'en est fallu que ma responsabilité n'ait été fortement engagée dans ces dernières circonstances. Il est probable que, si nous avions eu quelque avantage, on eût opposé l'art. 121 de la Constitution à l'entrée de l'armée française, et j'eusse été compromis... »

Digitized by Google

rence de Londres avait imposé à la Hollande et à la Belgique une suspension d'armes de six semaines. Elle avait en outre invité les deux gouvernements à ouvrir, sous ses auspices, une nouvelle négociation pour aboutir à un traité définitif. Le cabinet de Bruxelles soutint avec raison que l'envoi d'un plénipotentiaire serait inutile, aussi longtemps que la Hollande n'aurait pas accédé aux Dix-huit Articles, envisagés par la Conférence elle-même comme « préliminaires de la paix. » Mais il fallut se soumettre.

La funeste campagne du mois d'août avait fait perdre à la Belgique tout son prestige. La Belgique avait maintenant à redouter non-seulement l'hostilité des trois cours du Nord, mais aussi le scepticisme de l'Angleterre.

L'entrée soudaine d'une armée française sur notre territoire avait causé, en Europe, une profonde sensation. Aussi Casimir Périer s'efforça-t-il de rassurer les représentants des puissances. Lui, à Paris, et M. de Talleyrand, à Londres, donnèrent au corps diplomatique et à la Conférence l'assurance que le gouvernement français n'avait aucune arrière-pensée d'ambition, aucune vue de conquête; qu'il n'avait envoyé son armée que pour faire respecter la neutralité belge et rétablir l'armistice du 15 dé-

Digitized by Google

cembre 1830; que, ces résultats atteints, les troupes françaises repasseraient la frontière (1). Dès le 21 août, le maréchal Gérard informait le roi des Belges, qu'il avait reçu de son gouvernement l'ordre de commencer son mouvement de retraite. Alors les ministres, réunis en conseil, prenant en considération que l'armée belge n'était pas encore réorganisée, demandèrent la prolongation du séjour de quelques corps français. « La mesure prise par le conseil, écrivit M. de Muelenaere à M. Van de Weyer, était de la plus urgente nécessité; sans elle, il était impossible de répondre de la sûreté du pays. Cette sûreté est et demeure menacée par la Hollande qui, bien loin de désarmer, vient d'ordonner au contraire une nouvelle levée de miliciens (2). »

(1) *Histoire du règne de Louis-Philippe,* par V. DE NOUVION, t. II, p. 388.

(2) Le ministre des affaires étrangères à M. Van de Weyer, à Londres, 24 août 1831. — En effet, ce jour même, M. Le Hon transmettait au ministre les renseignements suivants que le comte Sébastiani lui avait communiqués le matin, en lui lisant quelques passages des dépêches venues de La Haye :

« ... Le roi de Hollande, quoique son armée soit de cent cinq mille hommes, et qu'il doive être convaincu de l'inutilité de ses attaques contre nous, continue de recevoir des recrues et de les faire exercer.

Digitized by Google

Ce fut seulement le 17 septembre que le gouvernement belge demanda le rappel des régiments français qui avaient été laissés dans nos provinces. La communication faite en conséquence par M. Le Hon, au cabinet du Palais-Royal, ne donna lieu à aucune observation; le représentant du roi Léopold n'eut pas même besoin de faire un acte officiel (1). Mais le drapeau français

« La victoire de Louvain (c'est ainsi que s'expriment les Hollandais) a produit à La Haye des trépignements de joie. Tous les ambassadeurs et ministres étrangers, même celui d'Angleterre, et le seul ministre de France excepté, ont été avec empressement se faire inscrire chez la princesse d'Orange, aussitôt qu'arriva la nouvelle de notre désastre. On déclarait hautement dans le cercle diplomatique et à la cour que c'était ainsi que serait vaincue toute révolution dès qu'on oserait la combattre en face. Le ministre de France, M. de la Rochefoucault, n'a pu s'empêcher d'exprimer à l'ambassadeur d'Angleterre, sir Bagot, sa surprise extrême de la démarche qu'il avait faite chez la princesse d'Orange, et l'observation parut embarrasser un peu ce dernier.

« L'opinion est générale à La Haye que l'armée française ne peut rester longtemps en Belgique. Sous ce rapport, on paraît n'y pas considérer la campagne comme terminée, et c'est peut-être là le motif du maintien et de l'accroissement des armements du roi Guillaume... »

(1) M. Le Hon au ministre des affaires étrangères, Paris, 20 septembre 1831.

Digitized by Google

resta planté sur la frontière. Autour de Maubeuge, où fut établi le quartier-général du maréchal Gérard, soixante et dix mille hommes étaient concentrés, prêts à rentrer en Belgique à la première attaque des Hollandais.

Tous les efforts du roi Léopold tendaient à conserver l'appui efficace de la France, pour atténuer, dans les négociations déjà ouvertes à Londres, les conséquences du désastre que la Belgique venait d'éprouver. Mais il fallait se garder, en recherchant l'appui de la France, d'exciter la jalousie de l'Angleterre. Plein de confiance en M. Le Hon, le Roi le rendit le confident de ses vues. « .... Les circonstances sont graves, lui écrivit-il, mais je pense qu'avec du courage et de la modération, on pourra se tirer d'affaire. Je fais tous mes préparatifs, comme s'il devait y avoir guerre le 10 octobre; la première surprise nous a fait assez de mal pour ne pas permettre une répétition. Ne négligez pas lord Granville (1); on nous accuse d'être entièrement Français ; nous sommes amis, mais nous ne désirons autre chose que *notre indépendance.* La France a les mêmes intérêts que nous, et plus les autres puissances

(1) Ambassadeur d'Angleterre, à Paris.

Digitized by Google

nous maltraiteront, et plus elles-mêmes nous forceront de nous en rapprocher..... Je dois vous exprimer ma satisfaction la plus sincère du zèle et de l'activité que vous n'avez cessé de montrer dans les fonctions que vous remplissez; je ne puis que vous prier de continuer de même. Informez-vous de tout ce qu'on dit et fait; beaucoup de choses transpirent à Paris, même sur les affaires qu'on n'y traite point... »

Le représentant du roi Léopold ne fut pas longtemps à découvrir les obstacles contre lesquels toutes ses tentatives pourraient échouer. Le personnage principal de la Conférence de Londres était le prince de Talleyrand; M. Le Hon s'efforça de pénétrer ses vues, en interrogeant des personnes qui étaient admises dans la confiance du célèbre diplomate. Le portrait du prince était esquissé dans la dépêche suivante, très-digne d'attention :

« M. de Talleyrand s'attache à prendre à Londres un caractère européen; il se considère moins comme ambassadeur de France que comme chef d'un congrès ministériel de l'Europe. Son ascendant sur la Conférence le fait s'intéresser vivement au succès de sa mission. Il n'y a de français dans sa politique qu'une volonté ferme de maintenir la paix; quant aux moyens, il les subordonne à son but et à l'accord des puissances; c'est vous dire assez qu'il s'occupe du présent et peu de l'avenir. — Selon lui, la question principale

Digitized by Google

n'est pas de constituer le mieux possible un royaume nouveau, mais de faire cesser la lutte de la Hollande et de la Belgique, et les embarras qu'elle donne à l'Europe, en les séparant. Il y a, dit-il, incompatibilité reconnue ; le divorce est nécessaire ; notre tâche est d'en régler les conditions : dans ce système, elle se borne à rechercher ce que possédait chaque partie en 1814, l'actif et le passif qu'elles ont apportés dans la communauté ; de rendre à chacune ce qui lui appartenait alors, et de partager entre elles les résultats de l'existence commune jusqu'en 1830. C'est tout simplement un acte déclaratif du divorce et de ses effets. — Il est facile de concevoir que, la question étant ainsi posée, le rusé diplomate ne s'inquiète guère si le Limbourg, la Flandre hollandaise et le Luxembourg feront ou non partie du nouvel État ; il se borne à demander à qui ils appartenaient avant la réunion de 1814 et de 1815 ; encore fait-il, à cet égard, du Luxembourg un cas exceptionnel. — Ce système est plus commode que sage ; il est sans avenir ; mais l'indépendance d'action de M. de Talleyrand, la prépondérance qu'il exerce à Londres et le haut crédit dont il jouit toujours à Paris, lui donnent un grand pouvoir pour le soutenir. — Je suis parvenu à obtenir que les instructions du gouvernement fussent dans les termes les plus formels sur la Flandre hollandaise, au moins en partie ; sur le Limbourg, et sur le Luxembourg. Je me suis assuré que le Roi a non-seulement fait écrire en ce sens par le ministre des affaires étrangères, mais encore a écrit lui-même de la manière la plus instante. Il a chargé M. de Talleyrand de tenir avec force à la possession par la Belgique de l'Écluse, de Sainte-Croix, de Philippine et du Sas-de-Gand, au maintien de nos droits sur Maestricht ou au moins à leur reconnais-

Digitized by Google

sance pour y trouver, au besoin, matière à cession ou échange ; enfin à l'abandon du Luxembourg, moyennant une rente ou un capital, ou une participation plus grande à la dette commune. —Tous mes efforts sont impuissants ici contre les protestations de la Prusse que Maestricht ne peut et ne doit pas appartenir à la Belgique. Le cabinet de Paris désespère de gagner pour nous cette partie du procès. Je la crois plus désespérée encore dans l'esprit de M. de Talleyrand. — Il faut toute la protection chaleureuse du roi Louis-Philippe pour me rassurer sur les efforts de son ambassadeur à Londres, au moins tant que les autres plénipotentiaires n'opposeront pas une résistance compacte et décidée (1). »

Devant l'attitude indécise de la France, cette résistance devenait plus compacte et plus résolue. La Prusse, ayant pour elle l'assentiment de l'Autriche et de la Russie, favorisée en outre par les défiances malheureuses de l'Angleterre, réclamait impérieusement pour la Hollande, non-seulement la place de Maestricht, mais encore toute la rive droite de la Meuse. — Son ton était décidé ; elle semblait en faire un cas de guerre. — Or le cabinet de Paris n'était point disposé à rompre pour une partie quelconque du territoire belge (2).

(1) M. Le Hon au ministre des affaires étrangères, Paris, 23 septembre 1831.

(2) M. Le Hon au ministre des affaires étrangères, Paris, 29 septembre 1831.

Digitized by Google

Le 7 octobre, M. Le Hon écrivait au roi Léopold :

« Les dispositions de la Conférence se montrent de plus en plus favorables à la Hollande. Un projet de décision est arrivé au ministère : il nous assigne une faible partie du Luxembourg à charge de compensation dans le Limbourg ; la cession se borne aux arrondissements de Marche et de Neufchâteau. Votre Majesté jugera, du reste, par le contenu de ma dépêche de ce jour au ministre (1). Tout nous est con-

(1) « Je viens, mandait-il au ministre des affaires étrangères, d'avoir du Roi, aux Tuileries, une audience d'une heure et demie. J'ai acquis la certitude qu'il ne faut plus compter sur la possession des digues, que nous perdrons toute la rive droite de la Meuse en-dessous de Maestricht, plus toute la rive gauche en-dessous de Ruremonde, et qu'on nous adjugera seulement les arrondissements de Marche et de Neufchâteau, dans le Luxembourg. — L'Angleterre et la Prusse tiennent avec force à cette combinaison qui fortifie la Hollande contre nous. — La France luttant seule contre cette opposition compacte, avec sa politique amie de la paix, est impuissante à faire triompher notre cause. Elle ne peut plus menacer en notre nom ; nos revers ont même affaibli l'effet moral d'une menace au nom de la France. Elle se borne à raisonner en notre faveur, et ses raisons, comme les nôtres, ont pour juges quatre puissances prévenues contre elle...

« En résumé, je vois la majorité de nos juges cachant, sous les dehors de l'intérêt hollandais, les vues de la politique anglaise et germanique contre la France. Ainsi que

Digitized by Google

traire en ce moment. Les ministères anglais et français sont absorbés l'un dans sa Réforme, l'autre dans sa Pairie. Une discussion suivie sur nos intérêts est impossible ; les esprits sont préoccupés de toute autre chose... Le cabinet français est, comme le gouvernement belge, en présence d'une volonté plus forte, plus opiniâtre. Il cherche moins à l'éclairer qu'à transiger avec elle... Tel est l'effet des positions respectives actuelles. Il me semble impossible de n'y pas remarquer quelque suite de nos revers et des événements de Pologne. Je lutte toujours ici ; mais je lutte sans espoir, tant les obstacles sont insurmontables. Votre Majesté prépare les seuls moyens d'améliorer le sort de son peuple ; c'est l'organisation de l'armée... »

Effrayée des revers du mois d'août, l'Angleterre doutait que la Belgique pût, en cas de guerre, défendre victorieusement son indépendance. De là sa méfiance ; de là sa préférence pour la Hollande, qu'elle voulait fortifier

M. de Talleyrand, les autres diplomates semblent s'occuper peu de la création d'un État belge : ils rêvent plutôt l'ancienne force de la Hollande ; quant à nous, ils espèrent sans doute trouver dans notre extrême faiblesse une garantie de plus de notre neutralité.

« Le roi des Français désire sincèrement sauver notre nationalité au milieu de ces conflits, et ce ne sera pas le fait le moins remarquable de cette époque de notre histoire que de l'avoir vu réclamer *seul* pour notre indépendance des conditions d'avenir... »

Digitized by Google

comme barrière contre la France. En ces graves conjonctures, le roi Léopold avait envoyé à Londres le baron de Stockmar comme *agent confidentiel*, et il avait recommandé à M. Le Hon de correspondre avec lui (1). Dans une lettre du 10 octobre, M. de Stockmar donnait d'abord son approbation aux idées émises par M. Le Hon sur une alliance entre le chef de la nation belge et une princesse de la maison d'Orléans, idée qui avait d'ailleurs reçu l'assentiment du Roi (2). « Sur l'alliance du Roi, disait M. de Stockmar, je pense tout à fait comme vous. C'est, selon moi, le seul vrai gage de bonne foi que la France peut donner à l'Europe, et, sous plus d'un rapport, je la désire on ne peut plus. Quoique les ministres anglais ne se soient pas encore prononcés sur ce point vis-à-vis de moi, je sais de bonne part qu'ils partagent tout à fait notre opinion. » M. de Stockmar dépeignait ensuite

(1) *Voir* une note biographique sur le baron de Stockmar dans notre ouvrage : *Joseph Lebeau*, d'après des documents inédits, p. 81.

(2) Le roi Léopold écrivait à M. Le Hon, le 15 septembre précédent : « ... J'approuve bien tout ce que vous avez dit sur l'alliance ; elle est sous tous les rapports bien désirable. Pressez Mme Adélaïde de temps en temps un peu... »

Digitized by Google

les sentiments qui régnaient à Londres, et les dispositions de la Conférence à l'égard des Belges. Il faisait pressentir que les journées d'août auraient bientôt leur contre-coup dans la diplomatie européenne. Il était forcé de reconnaître que l'invasion hollandaise avait fait aux Belges un tort infini en Angleterre ; qu'elle leur avait enlevé la faveur de la majorité de l'opinion publique ; qu'elle avait détruit les espérances des amis de notre cause et fait naître des doutes et des appréhensions pour notre avenir.

« Cette campagne, poursuivait-il, avait ainsi revivifié le vieux principe anglais qu'il ne fallait jamais affaiblir la Hollande. Elle avait réveillé toute la défiance et la jalousie des Anglais contre les arrière-pensées de la France, et elle avait fourni par là à l'opposition et à son chef, le duc de Wellington, des raisons spécieuses, il est vrai, mais assez puisssantes contre le ministère de lord Grey. Elle avait fourni au parti absolutiste dans la Conférence des prétextes assez efficaces pour faire prévaloir dans les vues générales le système hollandais... Je vois avec douleur que même le ministère éclairé et libéral de lord Grey n'a pas des idées assez nettes sur l'existence politique et même sur l'avenir de la Belgique. C'est pourquoi mon grand argument que, si on veut sauver la Hollande, on ne le saurait faire qu'en constituant la Belgique d'une manière durable, n'a jamais produit l'impression désirée.

« J'avais toujours pensé que la France était fortement

Digitized by Google

intéressée à nous prêter un grand appui. Mais je vois bien qu'à Paris on veut la paix avant tout... Pourtant la France ne doit craindre ni la Prusse ni l'Autriche... Qu'elle nous appuie fermement dans tout ce qui est raisonnabie, juste et indispensable pour notre existence et indépendance, et qu'elle se rassure : pour cela seulement, l'Angleterre ne lui fera, ne pourra jamais lui faire la guerre... Cette facilité avec laquelle on cède à Paris aux exigences de nos adversaires ne s'améliore pas ici dans les mains de Talleyrand. Ce dieu de la diplomatie est la sixième puissance dans la Conférence. Il la commande par des sentences en oracle, et l'avenir de la Belgique n'est sûrement pas ce qui lui tient le plus à cœur. Je crois bien qu'il veut la paix, mais c'est une paix à lui. C'est plutôt un armistice qu'il désire, et il en sera content, pourvu que nous n'ayons pas la guerre ouverte durant sa vie. En fait de diplomatie, il se croit seul à la hauteur des circonstances. Peu lui importent les instructions qui lui viennent de Paris, il sait bien écarter tout ce qui pourrait le gêner par sa grande formule : — *C'est un cas de guerre...* »

Toutes les appréhensions du baron de Stockmar se réalisèrent. Le 15 octobre, la Conférence arrêta, en vingt-quatre articles, un nouveau traité qui détruisait les avantages stipulés en faveur de la Belgique dans les préliminaires de paix du 26 juin. Il fallut se soumettre.

Dans une lettre écrite quelques jours auparavent, M. Le Hon avait caractérisé la situation d'une manière saisissante. « M. Casimir Périer,

Digitized by Google

avec qui j'ai conféré hier, est fort ébranlé. Il ne cédera jamais aux propositions actuelles en entier. Mais il y aura transaction, et la meilleure sur cette base nous sera toujours désastreuse. Au reste, notre alternative de vie ou de mort se représente ici. — *Il faut être avant tout,* me répète-t-on encore; il faut entrer dans les États européens; la place étroite d'abord s'y agrandira ensuite. Ne désespérez pas des événements et de l'avenir. »

Le 20 octobre, M. de Muelenaere présenta à la législature le traité dit des Vingt-quatre Articles. « Sur les chambres, avait écrit M. Le Hon au ministre des affaires étrangères, va peser une grande responsabilité. Le refus peut amener la restauration ou le partage. » Et le 12 octobre, il s'exprimait en ces termes : « Il faut tenir pour certain, et je m'en suis assuré, que dans le cas de non-acceptation des conditions qui nous sont offertes, la France ne se séparera pas des autres puissances pour soutenir notre refus. »

Après de vifs débats en comité secret, le projet de loi, autorisant le roi à signer le traité définitif, fut adopté le 1er novembre par la Chambre des Représentants. M. Le Hon, que les électeurs de Tournay avaient élu membre de



Digitized by Google

cette première législature (1), était venu de Paris pour prendre part à un vote solennel et décisif. Plus d'une fois il prit la parole. Dans le comité général du 29 octobre, il adjura ses collègues de ne pas perdre l'occasion unique de constituer une Belgique indépendante. « On a beaucoup parlé, s'écria-t-il, du déshonneur qu'il y aurait à accepter le traité. Je ne vois pas de déshonneur là où on ne cède qu'à une force irrésistible. »

M. Le Hon prolongea son séjour à Bruxelles jusqu'au commencement du mois de décembre. Le 25 novembre, s'adressant à l'ancien Régent (2), il lui expliqua les raisons du vote affirmatif qu'il avait donné au traité.

« Vous avez été affecté à juste titre des dernières conditions imposées à la Belgique, vous surtout qui repoussiez déjà les Dix-huit Articles. Mes impressions n'ont pas été moins vives à Paris quand je connus les vingt-quatre bases du traité définitif, et j'ai lutté avec force contre la nécessité de leur adoption. Mais après avoir acquis la conviction que nos efforts étaient inutiles, que c'était un pacte combiné

(1) Il avait été élu le 29 août. Ses collègues de la députation de Tournay étaient le général Goblet, F. Dubus aîné et B. Du Mortier.

(2) *Voir* notre ouvrage intitulé *le Régent,* d'après ses papiers et d'autres documents inédits.

Digitized by Google

pour l'acceptation des deux parties ; que les cinq Puissances étaient d'accord pour maintenir ces conditions et les imposer de force en vertu du droit que leur donnait l'intérêt du repos de l'Europe ; qu'elles ne souffriraient plus de reprise d'hostilités entre la Hollande et nous, etc.; après avoir reçu de fortes garanties que l'acceptation de ces vingt-quatre articles serait suivie de la reconnaissance immédiate des grandes puissances, je n'ai pu méconnaître que nous allions décider du salut ou de la perte du pays et de la révolution... Il nous était offert un pacte d'alliance et de famille avec l'Europe, ou bien toutes les chances de la destinée polonaise. Le choix ne me parut pas douteux, dès que l'offre était sincère. J'appuyai dans la Chambre l'adoption des Vingt-quatre Articles : ce qui s'est passé depuis a prouvé, je pense, que nous avons bien fait d'accepter... »

Le traité avait été signé à Londres, le 15 novembre, entre les plénipotentiaires des cinq cours et le plénipotentiaire belge, M. Vande Weyer. Les ratifications devaient être échangées dans le terme de deux mois.

Le 15 décembre, le roi Léopold, dans une vive et remarquable lettre adressée à son ministre à Paris, démontrait d'une manière frappante que, le traité des Vingt-quatre Articles conclu, la Belgique était définitivement constituée, sans qu'il fût besoin pour cela de l'assentiment du roi Guillaume. « Qu'on doive attendre les ratifications, disait-il, est chose fort natu-

Digitized by Google

relle, mais attendre le *quasi consentement* du roi de Hollande, serait une chose vraiment monstrueuse. Certes, les événements qui pourraient encore me renverser en Belgique, feraient un peu chanceler le trône de Louis-Philippe. Les ratifications une fois arrivées, la Belgique est une puissance reconnue par l'Europe entière, hors la Hollande. Cependant ce roi de Hollande n'a d'autres droits que ceux que ces puissances en question ont bien voulu lui donner, nullement pour ses beaux yeux, mais parce qu'elles croyaient établir ainsi un nouveau système d'équilibre européen. Élu dans toutes les formes prescrites par la Constitution, reçu avec acclamation par la nation, reconnu par les puissances qui avaient, en 1814 et 1815, fait la conquête de la Belgique, je pense que ma position est *diplomatiquement* et *populairement une des plus légitimes en Europe.* Dire qu'il faut attendre jusqu'à ce que le roi de Hollande aura donné son consentement, c'est lui donner soi-même une prime pour l'engager à ne pas conclure un arrangement, qui cependant, dans l'état actuel des choses en France, est de quelque importance pour l'existence même de la royauté et d'un gouvernement dans ce pays. Et il serait beaucoup plus naturel pour moi de commencer

Digitized by Google

par demander à la branche aînée des Bourbons, si véritablement elle a de bonne foi abandonné ses vues sur la France, et les droits qui ne lui étaient contestés pour des siècles, puisque si cela n'était point le cas, je pourrais, comme voisin, me trouver plus tard dans une *fausse position* vis-à-vis d'elle... »

Digitized by Google

Digitized by Google

# IV

En annonçant impérieusement, le 23 juillet 1831, que les places élevées pour menacer la France et non pour protéger la Belgique, seraient démolies, le roi Louis-Philippe n'avait pas seulement froissé les Belges. Les paroles du discours du trône avaient ému l'Allemagne et excité un vif mécontentement en Angleterre, où les chefs du parti tory ne dissimulaient point leurs inquiétudes. Le cabinet de Bruxelles voulut toutefois se montrer conciliant. Il avait déclaré, le 8 septembre, que le roi Léopold consentait et s'occupait à prendre, de concert avec les quatre puissances aux frais desquelles les forteresses

Digitized by Google

avaient été en grande partie construites, des mesures pour la prompte démolition des places de Charleroi, de Mons, de Tournay, d'Ath et de Menin.

En effet, le général Goblet partait quelques jours après pour Londres, en qualité de plénipotentiaire spécial près des quatre puissances. Dans le cours des négociations qui s'ouvrirent alors, les places de Philippeville et de Marienbourg furent, malgré l'opposition de la France, substituées à celles de Charleroi et de Tournay. Le prince de Talleyrand, pour mettre un terme aux débats et obtenir satisfaction, proposa à la Conférence de faire la *cession* de Philippeville et de Marienbourg à la France. — Non, répondirent le baron de Bulow (ministre de Prusse) et lord Palmerston; nous préférerions la guerre. Si ces deux forteresses vous portent ombrage, on les démolira. — Un traité définitif fut signé, le 14 décembre, par le général Goblet avec les plénipotentiaires des quatre cours. Ce traité ordonnait la démolition des places de Menin, d'Ath, de Mons, de Philippeville et de Marienbourg.

La négociation qui venait d'aboutir à la convention du 14 décembre était très-mal appréciée à Paris. Il est vai que M. de Talleyrand

Digitized by Google

attribuait à une *intrigue belge* l'extension du traité à Marienbourg et à Philippeville, ainsi que le secret de sa conclusion. Informé de cette rumeur par le comte Sébastiani, M. Le Hon s'empressa de protester hautement contre le reproche de déloyauté qui était adressé à son gouvernement.

En prenant, envers quatre des cinq puissances garantes de la neutralité et de l'indépendance de la Belgique, des engagements particuliers relatifs aux forteresses, le cabinet de Bruxelles, disait-on encore à Paris, attribuait à ces quatre puissances une sorte de suzeraineté sur la Belgique; il rétablissait les combinaisons du système de 1815, en ce qu'elles avaient d'hostile à la France.

Justement blessé, le roi Léopold, dans une lettre du 24 décembre, adressée à son ministre à Paris, repoussa avec la plus gande énergie les appréciations injustes du cabinet français qui paraissait, en cette circonstance, écouter trop complaisamment des déclamations surannées. La lettre royale, destinée à être mise sous les yeux du gouvernement français, était écrite avec une vigueur peu commune.

« Le gouvernement belge, disait le roi Léopold, a désiré finir, sortir de sa position provisoire qui tue le pays : voilà

Digitized by Google

la cause de toutes ces déclamations. Il me semble que c'est chercher midi à quatorze heures que de dire que la Belgique se trouvera constituée dans un sens hostile à la France, enfin dans le sens de 1815. C'est dans la neutralité que réside l'immense changement de position de ce pays et l'avantage de la France. La Belgique couvre sa frontière, de la mer du Nord jusqu'à la Moselle. La Belgique, constituée comme elle l'est, doit être naturellement liée d'intérêt avec la France, tant que celle-ci ne la maltraitera point et ne songera pas à l'envahir. Ce n'est que dans ce dernier cas que les puissances co-signataires doivent intervenir en notre faveur, et qu'il est de la plus haute importance pour la Belgique que cet envahissement ne puisse point avoir lieu, sans attirer à la France une guerre avec les quatre grandes puissances. S'il en était autrement, si la Belgique n'existait que tant que le bon plaisir de l'une ou de l'autre des cinq puissances le lui permettrait, elle cesserait de mériter le nom d'État. Il n'y a donc que l'agression de la France qui donnerait aux quatre puissances le droit d'intervenir; cela n'était point ainsi dans les traités de 1815, et c'est un avantage que la France retire du nouvel ordre de choses. Je ne puis pas assez vous exprimer mon étonnement de l'extrême violence et injustice, et je dois ajouter du mauvais goût des propos du gouvernement français, et j'en suis très-blessé. Je donne avec plaisir tout le temps au gouvernement français, pour tâcher de faire ajouter quelques changements au traité; je dis ajouter, puisque, dans les dispositions de la Russie, le traité des forteresses sera peut-être un des moyens qui pourra l'engager à ratifier le traité du 15 novembre. Le général Goblet avait spécialement des instructions illimitées de finir, d'après les possibilités qu'il rencontrerait; il l'a

Digitized by Google

fait, et je n'aurais aucune excuse pour ne pas ratifier le traité. La France fera bien de se pénétrer d'une vérité : que, si elle ne fait pas bientôt renaître chez elle la confiance publique, l'industrie et le commerce qui, sans elle, ne sauraient vivre, elle sera ruinée. Tant que nos affaires ici ne sont pas arrangées, ou si l'on s'amuse à les déranger pour des subtilités d'une possibilité de Sainte-Alliance, et que *rien*, dans la position actuelle de la Belgique rend probable, de la manière la plus éloignée, cette confiance ne renaîtra point, et l'état de la France empirera d'une manière effrayante. La France riche, faisant la guerre en Allemagne et en Italie, comme les Bourbons la faisaient en Espagne, avec des écus de cinq francs, pourrait obtenir quelques grands résultats révolutionnaires qui finiraient toujours par lui donner, à elle-même, une violente crise, qui ferait sauter la royauté et renverserait ses institutions. Mais les Français pauvres, venant en pillards, trouveront des armées bien autrement organisées que jadis, et des gaillards qui taperont ferme sur les amis qui viendront prêcher la liberté en mangeant leur bien. Napoléon a laissé un fâcheux héritage à la France en forçant l'Europe entière de se mettre sous les armes au moindre signal d'alarme. Pour moi, individuellement, je tiens à mon honneur et à ma réputation de loyauté plus qu'à toute autre chose au monde; j'ai su la conserver dans des positions bien difficiles, et certes, ce ne sera pas à l'occasion d'une question aussi peu importante, pour moi et pour le pays, que cette affaire de forteresses, que je changerai mes principes. Le gouvernement de même, comme vous le connaissez, n'a pas pour un instant eu la moindre pensée d'agir avec mauvaise foi, en quoi que ce soit; c'est de son devoir, cependant, de ne rien négliger qui

Digitized by Google

puisse consolider notre indépendance, même si cela dût, quoique injustement, irriter l'amour-propre d'un autre pays. Que la France, si elle trouve à redire au traité, s'adresse aux quatre puissances; nous sommes indifférents sur les noms des places. Voilà une longue lettre. Si vous en trouvez l'occasion, vous pouvez la communiquer en partie ou en totalité au gouvernement français, et lui exprimer en même temps combien je suis mécontent des manières peu aimables qu'il a jugé à propos d'avoir vis-à-vis du gouvernement belge. Si, à Paris, on n'a pas tout à fait perdu la mémoire, on pourrait se souvenir qu'on leur a rendu quelques services et qu'on n'a jamais hésité de se mettre en avant, quand on pouvait être de quelque utilité pour la France, par exemple, dans l'affaire fort délicate du départ des troupes pour la France. »

De même que lord Grey avait voulu, en adhérant à la convention des forteresses, affaiblir l'opposition anglaise, de même Casimir Périer, par son refus de s'y soumettre, voulait enlever un grief à l'opposition française. Dans ses entretiens avec M. Le Hon, il se montrait fortement décidé à refuser son concours à la garantie de l'État belge, si la convention du 14 décembre était ratifiée. Le ministre du roi Léopold à Paris intervint activement pour aplanir des difficultés qui pouvaient avoir de graves conséquences. Le cabinet de Bruxelles suggéra enfin à la Conférence l'idée d'une note explicative de nature à

Digitized by Google

satisfaire le gouvernement français, et ce moyen fut adopté. Par leur déclaration du 23 janvier 1832, les plénipotentiaires des quatre cours placèrent hors de doute que toutes les clauses de la convention du 14 décembre étaient en parfaite harmonie avec le caractère de *puissance indépendante et neutre*, qui avait été reconnu à la Belgique par les cinq Puissances. Le cabinet des Tuileries ne désirant rien de plus, M. Le Hon le pressa pour qu'il ratifiât sans délai le traité du 15 novembre, et, dans de fréquentes entrevues avec lord Granville, ambassadeur d'Angleterre, il fit les mêmes instances pour que le cabinet de Saint-James se joignît au gouvernement de Louis-Philippe, au lieu de céder à la Prusse et à l'Autriche, et d'abdiquer toute volonté devant la résistance de la Russie.

Le 31 janvier, les plénipotentiaires de France et d'Angleterre procédèrent à Londres, avec le représentant du roi Léopold, à l'échange des ratifications du traité des Vingt-quatre Articles.

Les trois cours du Nord semblaient vouloir subordonner leur adhésion finale à l'assentiment du roi Guillaume. Cet ajournement indéfini indignait tous les adversaires de l'absolutisme, tous les amis de l'indépendance belge. En ces circonstances, Casimir Périer recom-

Digitized by Google

mandait à M. Le Hon qu'on se gardât bien en Belgique de donner, par une impatience trop inquiète et trop soupçonneuse, des motifs de mécontentement ou d'irritation au dehors. Mais déjà l'exaspération était trop vive pour qu'il fût possible de la modérer. Le chef de l'État lui-même ne pouvait maîtriser son impatience ni contenir les sentiments que lui inspirait le non-accomplissement d'un engagement sacré. Il écrivait à M. Le Hon, le 20 février : « ... Les ratifications se font bien attendre, et c'est une indigne conduite de la part des trois cours, un manque de parole déshonorant. Ces manéges me font désirer de me mettre autant que possible en mesure contre tous les mauvais partis que le roi Guillaume pourrait encore vouloir nous faire. Sous ce rapport, je vous chargerais de prendre des renseignements sur les généraux polonais qui se trouvent en France... »

Ce fut pour quelque temps l'*idée fixe* du Roi. Afin d'éviter une nouvelle surprise, il voulait réorganiser promptement et vigoureusement l'armée belge, en faisant usage de la loi du 22 septembre 1831, qui l'autorisait à prendre au service de l'État tel nombre d'officiers étrangers qu'il jugerait utile ou nécessaire pour le bien du pays.

Digitized by Google

M. Le Hon exprimait l'avis que la création d'une *légion polonaise* produirait un grand effet moral au dehors comme au dedans du pays. Le czar Nicolas venait d'envoyer à La Haye le comte Orloff, afin, disait-on dans les régions de la diplomatie, de presser l'assentiment du roi Guillaume au traité des Vingt-quatre Articles et de lui notifier même que, dans le cas de refus après un certain délai, la Russie ratifierait l'acte de la Conférence. Aussi M. Le Hon, tout en approuvant en principe la création d'une *légion polonaise*, proposait-il de ne lui donner de la publicité qu'autant que la mission du comte Orloff prendrait un caractère fâcheux pour les intérêts de la Belgique.

Telle était aussi, ce semble, l'opinion du roi Léopold qui, le 7 mars, s'exprimait en ces termes, dans une nouvelle lettre adressée à M. Le Hon :

« .... Tâchez de lier connaissance avec quelques-uns des plus influents des Polonais, pour savoir si on pourrait facilement avoir un certain nombre d'officiers et soldats.... Notre étrange position exige de nous procurer tous les moyens de défense possibles. Nous ne commettrons point d'acte imprudent, mais il nous sera difficile de rester beaucoup plus longtemps comme nous

Digitized by Google

sommes. Parlez au Roi sur mes vues, puisque je ne désire point qu'il puisse croire que nous faisons quelque chose sans qu'il le sache.... »

Il indiquait ensuite les raisons qui ne lui permettaient point de se rendre à Compiègne pour avoir une entrevue avec Louis-Philippe et la famille royale. « Relativement à une entrevue, je la désire beaucoup, mais, à moins que les choses prennent une tournure plus positive, il me sera impossible d'aller à Compiègne. Plutôt à Lille, parce que je pourrai facilement me trouver à mon poste. Une longue absence pourrait donner d'étranges tentations aux Hollandais, et vous savez que je suis l'Atlas sur lequel repose notre petit royaume. »

Le 15 mars, il disait encore : « Je ne commettrai aucun acte d'hostilité contre les Hollandais, mais je me défie de la politique de leur roi.... J'ai été victime de ma confiance au mois d'août, et je voudrais bien éviter une répétition. » En même temps il mettait Louis-Philippe en garde contre des imputations erronées. « ... On a tort à Paris, disait-il, de croire qu'il existe près de moi des influences hostiles à la France. Ma politique vis-à-vis d'elle sera toujours la même; elle trouvera toujours en moi un ami fidèlement et également dévoué,

Digitized by Google

tant qu'elle ne nous envahira point. Cette idée d'envahissement, à laquelle le parti du mouvement est assez attaché, serait cependant une bien fausse politique qui coûterait cher à la France.... »

Le représentant du gouvernement belge à Paris ne cessait d'insister pour que la France, unie à l'Angleterre, mît en quelque sorte les trois cours du Nord en demeure de ratifier le traité signé par leurs plénipotentiaires, sans admettre aucune modification préalable. Il ne cessait aussi de signaler à l'ambassadeur d'Angleterre l'urgente nécessité de faire cesser le malaise et le péril d'une situation encore douteuse et incertaine, fallût-il contraindre, par des moyens de coercition, le roi Guillaume à se soumettre (1). Il secondait ainsi les vues personnelles du roi Léopold, qui lui mandait le 11 avril :

« ... J'ai demandé hier trois choses à Londres : 1° qu'on

(1) C'est à cette époque que M. Le Hon écrivait à l'ancien Régent : « ... Par le temps qui court, le rôle de diplomate belge est peut-être le plus constamment actif de cette capitale. Des démarches, des négociations, des notes et une correspondance de chaque jour absorbent mon temps et mes facultés au point de me rendre souvent nécessaire un repos absolu de tête... »



Digitized by Google

fixe un terme pour les ratifications ; 2° qu'on songe sérieusement aux moyens d'exécution ; 3° que si l'on ne veut pas adopter de la part des puissances des mesures coercitives, qu'on nous permette avec quelque assistance, surtout de cavalerie et artillerie française, d'exécuter le traité nous-mêmes.

« C'est le seul moyen de finir cette éternelle affaire. — Vous pouvez avec connaissance de cause dire au Roi et au gouvernement que nous ne pouvons pas continuer comme nous sommes. — Ce n'est pas partie égale. Les Hollandais non-seulement ne souffrent pas dans leur commerce, mais ont accaparé celui d'Anvers. — Nous sommes privés de nos deux principaux débouchés, la Meuse et l'Escaut ; la France est fermée pour nous, et nous ne pouvons pas encore entrer en négociation avec la Prusse. — La France ne risque rien, si on nous permet, toujours avec quelque assistance, de finir la chose nous-mêmes. — La Hollande, les yeux ouverts, a rejeté toutes les propositions, et au fond s'est mise en hostilité avec tout le monde. — Tâchez de faire comprendre à Paris que nous sommes sur une ligne toute différente que la Hollande, que nous avons strictement obéi à tout et les Hollandais à rien. »

Fatigué des clameurs qui s'élevaient en Belgique contre l'attitude ambiguë des trois cours du Nord, et s'identifiant avec l'État qu'il était appelé à fonder, Léopold sortait quelquefois de son calme habituel. Il était même injuste à l'égard de Casimir Périer, qui venait cependant de montrer beaucoup d'énergie dans des

Digitized by Google

entrevues avec les représentants de la Prusse et de l'Autriche. Le roi des Belges écrivait donc à M. Le Hon :

« ... Le gouvernement français, étant considéré comme grand pécheur, croit que c'est à genoux qu'il faut attendre son salut; il oublie que c'est la peur de tout le monde de faire la guerre qui préserve la paix, et que lui, gouvernement français, ne risque *rien* à montrer du courage bien placé..... La Russie est faible; on a vu cela l'année dernière. Mais mes conseils ne sont pas trop écoutés à Paris; cependant je connais l'Europe et les masques qui la gouvernent mieux que Casimir Périer, mieux que le comte Sébastiani... (1) »

Un demi-succès fut enfin obtenu.

Le 18 avril, les plénipotentiaires d'Autriche et de Prusse procédèrent à l'échange des ratifi-

(1) Le 6 avril, Casimir Périer avait ressenti les premières atteintes du choléra. En apprenant que son état s'aggravait, Léopold écrivit à M. Le Hon, 28 avril : « Les nouvelles que je viens de recevoir de vous, du 26, m'affligent beaucoup relativement à ce pauvre Périer : c'est une bien grande perte que de le voir comme cela hors de combat, et le peu d'énergie va s'évaporer entièrement. »

Casimir Périer mourut le 16 mai suivant, âgé de cinquante-cinq ans.

Digitized by Google

cations du traité du 15 novembre 1831, mais sous la réserve des droits de la Confédération germanique quant aux articles concernant la cession et l'échange d'une partie du grand-duché de Luxembourg. Léopold fit à ce sujet la remarque suivante :

« Les déclarations des deux puissances ratifiantes ne nous concernent point; nous n'avons à considérer que les ratifications d'un traité qui nous a été imposé, que nous avons accepté avec douleur, mais que nous n'échangerons point pour des conditions encore plus mauvaises... »

Quant à la ratification russe, elle se faisait toujours attendre.

Mais une autre négociation plus intime avait également occupé le représentant du roi des Belges à Paris. Le 31 mars, M. Le Hon écrivait confidentiellement à M. de Muelenaere, ministre des affaires étrangères : « L'établissement de notre existence politique vis-à-vis de l'Europe est le premier effet du complément des ratifications. Sous peu de jours, les souverains de l'Autriche et de la Prusse auront, comme ceux d'Angleterre et de France, reconnu et sanctionné notre indépendance. Ce grand événement nous oblige de porter dès à présent nos regards sur l'acte solennel qui doit la consolider. Je veux

Digitized by Google

parler de l'union du Roi avec une fille de France. Cette négociation est très-avancée. J'ai lieu de croire que le roi et la reine des Français ne refuseront pas de condescendre aux vœux de la Belgique, en n'éloignant pas trop de l'époque des ratifications celle de l'alliance des deux dynasties. »

La négociation, directement confiée par le roi Léopold à M. Le Hon, avait une importance capitale. On comprenait qu'il fallait obtenir de la France un gage d'adhésion sincère, définitive et sans arrière-pensée à la nationalité belge, pour avoir foi dans sa stabilité. Or Louis-Philippe se croyait obligé de ménager le parti très-influent qui préconisait encore la réunion de la Belgique à la France. De là des hésitations, des lenteurs, des difficultés, que M. Le Hon devait s'efforcer de vaincre et de surmonter. Le roi Léopold ne cessait de l'encourager, et toujours il lui exprimait une grande satisfaction sur ses lettres et sa « manière d'être et d'agir en général. »

M. de Stockmar lui avait recommandé d'employer l'influence du duc d'Orléans. « Si vous avez besoin d'appui, lui écrivait-il de Londres (19 décembre 1831), j'oserais prendre la liberté de vous engager à vous adresser au frère (le duc

Digitized by Google

d'Orléans) dont j'admire beaucoup le caractère accessible aux sentiments d'une vraie amitié; de plus, jeune, bon, loyal, aimant le bien-être et la gloire de son pays : il reconnaîtra facilement ce qu'il y a d'avantageux dans cet arrangement. Moi qui connais mon maître depuis vingt ans, je puis assurer que la sœur trouvera difficilement un meilleur mari et le frère un ami plus sincère et plus constant que lui. Chercherait-on à retarder l'affaire par l'influence de qui que ce soit, on tâcherait de lui opposer celle du frère pour la faire avancer. Le gouvernement français devrait sentir que sa stabilité et le repos et la prospérité renaissante de la France dépendent en grande partie d'une prompte consolidation de l'état actuel en Belgique. »

Le comte de Montalivet, prédécesseur de Casimir Périer au ministère de l'intérieur, fut celui qui, le premier, approuva, dans le conseil des ministres, le mariage d'une princesse de France avec le roi des Belges, comme une combinaison que le cabinet, présidé par M. Laffitte, devait accueillir et appuyer près de la famille royale. Il émit cette opinion à une époque où l'alliance n'avait encore rien de populaire, et il la soutint depuis avec une chaleureuse persévérance.

Digitized by Google

Le 17 mars 1832, le roi Léopold écrivait à M. Le Hon : « ... Je désire ce mariage sous le rapport de l'individualité de la princesse Louise, plus que pour toute autre raison, et certainement je ne connaîtrai de plus vive sollicitude que celle de la voir heureuse ... » Le 9 mai, il était plus pressant et plus explicite : « ... Relativement aux affaires pécuniaires, cela ne devrait pas être de notre côté une cause de délai, puisque les chambres voteraient ce qu'elles voudraient que je n'y donnerais pas une grande attention. C'est l'aimable princesse, et non sa dot, qui m'intéresse ... » Le 12 mai, il écrivait encore : « Jusqu'à présent je n'ai jamais répondu à la question du catholicisme, puisque les engagements de la famille royale avaient quelque chose de si vague, qu'une question aussi positive n'était justifiée par rien de raisonnable. — A présent cette question mérite d'être prise en considération. Comme la reine, et peut-être la princesse elle-même attachent une grande importance à ce que des enfants d'un mariage contracté avec une de ces princesses soient catholiques, comme cela sera un lien de plus avec le peuple, qui est dévoué à sa religion, je n'y objecte nullement. C'est la vertu et non pas le nom qui fait le véritable chrétien. —

Digitized by Google

Vous pouvez donc, si on vous parle sur ce point, faire connaître ma détermination. »

Pour hâter la conclusion de cette délicate négociation, il était question, depuis assez longtemps, d'une entrevue des deux rois. Louis-Philippe désirait qu'elle eût lieu au château de Compiègne. Léopold fit à cet égard quelques observations.

« Je viens d'écrire au Roi (mandait-il à M. Le Hon, le 2 mai), pour lui proposer une entrevue. Je lui ai expliqué en peu de mots que Compiègne serait un peu loin pour faire connaissance avec la princesse ; nous nous connaissons depuis seize ans, cela me paraît suffisant. J'ai prié le Roi de fixer quelque lieu plus rapproché de la frontière, par exemple Lille. Je pourrai sans nul inconvénient m'y rendre *incontinente,* puisque je ne pense pas que les Hollandais aient l'intention de nous attaquer. Du reste, si même cela était contre toute attente, il me serait facile d'être immédiatement de retour. Comme je l'écris aussi au Roi, pour la Belgique, comme elle est actuellement, l'État c'est moi. Il n'est donc pas matière d'indifférence pour les Belges que je sois loin ou non, et il y aurait de la *terreur,* si j'allais jusqu'à Compiègne...

« Si le Roi veut donc me donner rendez-vous quelque part où je puisse, dans les vingt-quatre heures, être de nouveau à la tête des affaires, je suis dès aujourd'hui prêt à lui donner rendez-vous partout où il voudra. Je crois qu'il est désirable que je puisse le voir bientôt. — Je pense que cette marque d'union suffira pour ôter aux Hollandais toute

Digitized by Google

idée d'agression. Cela seul, comme le Roi désire vivement la paix, pourrait lui paraître suffisant pour l'engager à me fixer le jour et l'heure du moment très-désiré de ma part de le revoir.... »

Le 9 mai, Léopold informait M. Le Hon que le rendez-vous à Compiègne ne pourrait avoir lieu que si le roi des Français voulait envoyer à Bruxelles le maréchal Gérard ou au moins le général Saint-Cyr.

La Russie venait (le 4 mai), de produire, la dernière, sa ratification du traité des Vingt-quatre Articles. Mais toujours par égard pour le roi Guillaume, qui persistait dans son refus d'adhésion, la ratification russe était partielle et conditionnelle. Un tel procédé devait contrarier vivement le roi des Belges. Il écrivit à M. Le Hon, le 12 mai :

« La ratification russe avec les réserves qu'elle contient a fait un très-mauvais effet ici. Je dois dire que j'en ai été très-peiné, puisque j'y voyais quelque danger pour le traité même. Van de Weyer a peut-être bien fait de l'accepter ; mais il a agi contre ses instructions en ne demandant pas des instructions avant que d'échanger. Je l'ai appelé ici pour qu'il se justifie, puisqu'on crie beaucoup contre lui. Nous l'avons chargé de donner à la Conférence une déclaration dans laquelle nous nous gardons, autant que possible, contre la conséquence qu'on puisse dire que le traité vient d'être modifié par la ratification russe. — Il faut y

Digitized by Google

mettre du courage et de la patience; le ciel m'a gracieusement accordé ces deux qualités, et je compte en faire usage. Je suis fermement déterminé à ne pas accepter de nouvelles modifications et changements sans compensation. »

Le château de Compiègne fut définitivement choisi pour l'entrevue du roi des Français et du roi des Belges, et cette entrevue devait avoir lieu dans un bref délai.

Le 24 mai, M. de Muelenaere, ministre des affaires étrangères, constatait, dans une lettre confidentielle à M. Le Hon, que la délicate négociation dont celui-ci avait été chargé était heureusement arrivée à son terme. M. de Muelenaere était, par caractère, très-sobre, avare même de compliments. Mais, en cette circonstance solennelle, il se fit un devoir de rendre spontanément hommage aux travaux et aux succès du représentant de la Belgique à Paris.

« Je me félicite, avec vous, lui disait-il, de voir si heureusement arrivée à son terme la négociation délicate dont le Roi vous avait chargé, et je m'empresse de vous remercier des détails que vous avez bien voulu me confier, à ce sujet, dans vos dernières dépêches. Bien que Sa Majesté m'eût fait l'honneur de m'entretenir successivement de tout ce qui tient à cette négociation conduite par vous, avec autant de zèle que d'habileté et de talent, je vous sais gré, monsieur le Ministre, des détails, qu'à votre tour, vous avez cru devoir porter à ma connaissance.

Digitized by Google

« Le mariage du Roi, cette union des deux dynasties qui doit servir à cimenter encore davantage l'alliance naturelle et nécessaire des deux peuples, est un événement du plus heureux augure pour notre avenir. Ses résultats se laissent facilement entrevoir. Au dedans comme au dehors du pays, son influence sera immense. Pour ramener la confiance, pour tranquilliser les esprits timides et inquiets, pour affermir la foi dans notre avenir de nation libre et indépendante, cet événement, dans son action immédiate sur le pays, sera plus puissant peut-être que ne l'ont été les ratifications du traité du 15 novembre.

« Quant à l'extérieur, il donnera une sanction nouvelle à notre indépendance placée désormais sous la double garantie du traité de Londres et de l'alliance des deux dynasties sorties des événements de juillet et de septembre. Tout doit nous faire espérer qu'il aura de plus cet autre résultat, de convaincre le roi Guillaume de la vanité de ses espérances et de lui inspirer des vues plus conciliantes. Nous ne devons pas perdre de vue maintenant, qu'il est de la plus haute importance que la célébration du mariage ne se fasse pas attendre. Un intervalle de temps trop long entre l'entrevue prochaine des deux monarques et la mise à exécution des résolutions qui viennent d'être arrêtées ne serait propre qu'à affaiblir la confiance populaire et à ouvrir un nouveau champ aux spéculations intéressées de nos ennemis. Je ne doute donc point, monsieur le Ministre, que vous n'usiez de tout votre crédit à la cour et auprès des membres du cabinet pour obtenir que la jeune Reine ne tarde point à être rendue aux vœux empressés de la Belgique et de son Roi.

« Sa Majesté partira pour Compiègne le 27 ou le 28. On

Digitized by Google

s'occupe déjà des préparatifs pour les cérémonies qui auront lieu lors du mariage et auxquelles on tâchera de donner tout le relief qui convient à la circonstance.

« Le projet de loi portant création d'un ordre de chevalerie sera soumis sous peu aux délibérations des Chambres, et, dans tous les cas, le vote en aura lieu avant le mariage.

« Permettez, monsieur le Ministre, qu'en terminant cette dépêche, je vous félicite de nouveau du résultat qui vient de couronner vos zélés efforts pour le service du Roi et du pays. Je ne veux pas laisser échapper une occasion, comme celle-ci, sans vous redire combien je suis satisfait des rapports qui ont existé entre nous depuis l'instant où le Roi m'a confié le portefeuille des affaires étrangères.

« Digne représentant du Roi et du pays dans un des postes les plus honorables et les plus difficiles à la fois, vous vous êtes constamment montré à la hauteur de votre mission, vous avez su remplir avec dignité, avec talent, les devoirs qu'elle vous imposait. Le pays aussi bien que le Roi vous en sauront gré. L'instant approche où vous recueillerez la récompense que votre zèle mérite si bien. Je me ferai un devoir, à l'approche de la grande solennité qui aura lieu, je l'espère, incessamment, d'appeler l'attention toute particulière de Sa Majesté sur les éminents services que vous avez rendus au pays, et je ne doute point que le Roi ne les récompense d'une manière digne de lui. »

Le roi Léopold partit pour Compiègne le 28 mai, et y arriva le lendemain. M. Le Hon l'attendait au château. Le 3 juin, le Roi était rentré à Bruxelles. Le *Moniteur belge* du 4 an-

Digitized by Google

nonça que le mariage de la princesse Louise d'Orléans avec le roi des Belges était décidé.

Rassuré sur les dispositions du cabinet des Tuileries, Léopold se fiait moins au prince de Talleyrand. Il le surveillait avec une attention constante. Il mandait à M. Le Hon, le 7 juin 1832 : « Je ne vous écris que deux mots. A Londres, on se plaint beaucoup du prince de Talleyrand. On le croit très-favorable à la Hollande et très-disposé à nous sacrifier. Faites tout au monde pour engager le Roi à envoyer M. de Flahault immédiatement à Londres comme *voyageur*... Dites aussi au comte Sébastiani que, tout bien considéré, il me paraît que le comte Flahault conviendrait pourtant mieux que tout autre ici. Les Flahault ont de la fortune, et c'est une grande affaire pour Bruxelles (1) ..... »

La situation se dessine. Les trois puissances du Nord voudraient défaire, dans l'intérêt de

(1) Le général Belliard, qui fut le premier représentant du roi Louis-Philippe à Bruxelles, mourut subitement, frappé d'apoplexie, le 28 janvier 1832. L'intérim fut confié à M. de Tallenay. Il avait d'abord été question de remplacer le général Belliard par le général Guilleminot. Enfin, le comte de Latour-Maubourg obtint la position où le général Belliard avait rendu des services éminents.

Digitized by Google

la Hollande, le traité des Vingt-quatre Articles. Léopold en exige le maintien, non par amour pour ce traité, mais pour mettre désormais hors de doute l'existence indépendante de la Belgique. Il veut donc que le traité soit exécuté et que les Hollandais soient obligés d'évacuer la citadelle d'Anvers. En même temps il désire la prompte conclusion de son mariage avec la princesse Louise d'Orléans, comme un gage irrévocable des intentions de la France à l'égard de la Belgique, comme un moyen de calmer les dernières inquiétudes de l'Angleterre. Le mariage et l'évacuation de la citadelle d'Anvers : telle est désormais sa recommandation constante et pressante.

Après avoir appris le résultat de la terrible et sanglante émeute dont Paris venait d'être le théâtre, il écrit à M. Le Hon (10 juin) :

« Je viens de recevoir votre lettre du 8. Tout paraît s'être bien passé pour le Roi. Quand il aura purifié le pays, je pense qu'il deviendra nécessaire de se baser autant que possible sur l'opinion de la majorité. — Ici tout est fort tranquille. Il n'y a que toute sorte de misérables petites intrigues, qui sont du reste nuisibles aux grandes affaires. — Les trois puissances continentales ont fait de grands efforts pour

Digitized by Google

induire le cabinet anglais à accepter un traité avec la Hollande, différent des Vingt-quatre Articles. Le gouvernement anglais a refusé. Vous devez empêcher que le gouvernement français ne se laisse prendre dans ces filets. Les puissances ne peuvent pas, sans le consentement de la Belgique, faire un nouveau traité qui changerait les Vingt-quatre Articles. Cela ne servirait aussi à rien du tout que de nous mettre sur le banc des accusés pour en faire sortir le roi de Hollande, qui doit y rester. Sans l'évacuation d'Anvers, le roi de Hollande ne négociera point. — Il importe à la France autant qu'à nous, qu'il en sorte. Dieu sait quelles sont les dispositions des trois puissances continentales! Il est d'autant plus désirable de profiter du succès du cabinet français pour obtenir cette évacuation d'Anvers. — La victoire sur les républicains fera pourtant du plaisir aux cours morarchiques, et elles cesseront une fois leurs éternelles tergiversations. — Le mois de juillet, voilà la grande affaire pour le mariage, et que cela puisse être de manière à permettre de venir ici le 21. »

Le 16, il écrit : « Je viens de recevoir votre lettre du 14. La Reine m'afflige beaucoup par cette idée de vouloir remettre le mariage aux

Digitized by Google

premiers jours du mois d'août. Le mal qui peut en résulter est grand... Ce n'est pas moi qui chicane, mais ce sont les circonstances, car malgré tout le désir que j'ai de voir ce mariage bientôt conclu, personnellement il n'est de sacrifice que je porterais. Mettez les ministres en avant. Il faut emporter l'affaire belge dans ces deux mois-ci : c'est autant de l'intérêt de la France et de Louis-Philippe que du mien. Courage, et tâchez de réussir, coûte que coûte ... » Le lendemain, il insiste encore : « Je vous ai écrit hier au soir, relativement à l'époque où le mariage sera célébré, et j'espère que ma lettre au Roi influencera heureusement sa détermination... Je vous invite à suivre votre système d'agression avec la plus grande énergie... Répétez éternellement qu'il faut absolument, pour le bien-être de la France, de l'Angleterre et de la Belgique, que cela soit terminé aussitôt que possible. »

Le 19, il s'exprime en ces termes :

« Vous recevrez aujourd'hui vos pleins pouvoirs pour le contrat de mariage. Avant que de le conclure, vous me communiquerez naturellement les conditions, quoique je sache par ma propre expérience que vous êtes disposé à être plus sévère que moi. — Ces derniers protocoles sont fort bien; mais c'est du papier, il nous faut *des faits*.

Digitized by Google

Pourquoi donner au roi de Hollande jusqu'au 30 juin, quand il a eu deux ans pour se décider? Et puis de nouveau un autre mois jusqu'au 20 juillet (1)? Il faut faire sentir au ministère français qu'il faut finir; il faut lui dire cela tous les jours. Le prince de Talleyrand va venir avec toutes ses finesses; eh bien, cela ne nous a fait que du mal. Le peu que la Belgique a obtenu, elle ne l'a obtenu que quand la France a été ferme. Si l'intention du prince de Talleyrand est que la Belgique ne doit être faite que pour quelques années, c'est différent. — La France est à présent dans une bonne position. Qu'elle en profite. La conclusion de nos affaires est pour elle d'une haute importance. Toutes les inquiétudes en France auraient cessé depuis longtemps si une guerre possible sur un point aussi rapproché n'avait pas été devant les yeux de tous les mécontents. — Vous pouvez dire que j'ai des données sur la Prusse qui sont très-satisfaisantes. Elle est fort pacifique et très-inquiète sur les affaires de l'Allemagne. — Le duc, mon frère (2), vient de passer deux semaines à Berlin en visite chez le Roi, demeurant au château comme cela est de coutume à Berlin. Il a donc été tous les jours en société avec le Roi qui lui a dit que naturellement il avait dû désirer, d'après des relations de famille, de conserver la

(1) La Conférence avait rédigé, le 11 juin, trois *articles explicatifs* destinés à être annexés aux Vingt-quatre Articles, et d'après lesquels l'évacuation réciproque des territoires respectifs de la Belgique et de la Hollande devait s'effectuer le 20 juillet. (Voir *Essai historique et politique sur la révolution belge*, par NOTHOMB, p. 254.)

(2) Ernest Ier, duc régnant de Saxe-Cobourg-Gotha.



Digitized by Google

Belgique à la maison d'Orange. Que cela ayant été impossible, rien n'avait pu mieux lui convenir que de me voir remplir cette place. Je dois dire que le baron de Bulow m'a tenu ce langage, au nom de son maître, au mois de novembre 1830 déjà. Les affaires de la Belgique se seraient bien autrement arrangées alors, et elle paie chèrement les velléités qu'on a eues alors en France. Le prince de Talleyrand, la France et les Belges ont à se reprocher cela mutuellement, mais il est douloureux de penser ce que la Belgique aurait pu être sans les malheureuses intrigues de cette époque. — Enfin, il faut faire ce qu'on peut à présent. »

Léopold ne cesse plus de stimuler son ministre à Paris, pour qu'il presse la conclusion du mariage, en même temps que l'évacuation de la citadelle d'Anvers. Il lui écrit encore le 23 juin :

« Je viens de lire fort attentivement votre dépêche du 21 juin. Je vois avec chagrin que, malgré vos courageux et constants efforts, on a l'intention de remettre l'époque du mariage. — C'est singulier de voir aussi Sébastiani se ranger de ce parti, lui qui avait si fermement soutenu l'avis contraire à Compiègne. Je partage votre idée que l'on veut attendre l'évacuation d'Anvers, et en diplomatie c'est un grand mérite quand on ne veut pas tromper les autres de ne pas se laisser tromper soi-même. — Si cela leur donne assez d'énergie pour forcer l'évacuation d'Anvers durant le mois de juillet, cela serait une excuse; mais si nous n'avons ni le mariage, ni Anvers, l'effet que cela produira sur la Belgique sera des plus mauvais. — Il devient indispensable de proposer, de la part de la France, d'envoyer

Digitized by Google

des troupes contre Anvers. Cette mesure, souvent répétée, stimulera l'Angleterre d'envoyer une flotte plutôt que de permettre qu'un Français passe la frontière, chose dont elle a une grande peur. Le gouvernement français ne saurait donc trop encourager ses ministres à Londres de tenir ce langage... »

Le lendemain, Léopold insiste de nouveau, brièvement et fortement : « Comme je vous ai écrit hier, je ne vous dis que deux mots : 1° pour louer votre zèle; 2° pour vous engager à les tourmenter sans cesse à Paris, pour deux choses : le mariage et l'évacuation de la citadelle d'Anvers. »

M. Le Hon poursuivit ses instances avec un zèle infatigable. Le 26 juillet, il écrivit à M. de Muelenaere : « Le mariage, vous le savez, a fait l'objet de mes soins les plus actifs, parce que j'en ai senti, dès le principe, le haut intérêt pour notre consolidation présente et toute l'influence sur notre avenir. Vous pouvez compter, jusqu'au dernier moment, sur le zèle qu'anime la conviction de si grands avantages. » Le 1er août, il envoyait les informations suivantes : « Après deux jours de discussions et d'incertitudes, le mariage vient d'échapper à la nouvelle crise qui le menaçait. J'ai combattu de tous mes efforts, et par tous les moyens d'influence dont

Digitized by Google

j'ai pu disposer, le projet sérieux d'en retarder l'époque. Je suis heureux de pouvoir vous annoncer que la célébration du mariage vient d'être définitivement fixée au 9 août... Je dois ajouter, en terminant, que le roi des Français, par sa résolution définitive de célébrer le mariage à l'époque fixe du 9, a fermé l'oreille à certaines insinuations diplomatiques de quelques agents. C'est une justice que je dois rendre au Roi ainsi qu'au ministre des affaires étrangères. »

Selon le vœu exprimé par le roi des Belges, Louis-Philippe décida que le mariage serait célébré au château de Compiègne. C'est là que le jeudi, 9 août, le baron Pasquier, président de la chambre des pairs, procéda à l'acte de mariage du roi Léopold avec la princesse Louise d'Orléans. Le ministre de Belgique, négociateur de cette union, avait sa place dans le grand cabinet du Roi, où se trouvaient réunis les membres de la famille royale, les témoins des deux futurs époux et les dignitaires de la cour.

Le mariage du roi des Belges avec la fille aînée du roi des Français fit une grande sensation en Angleterre. Le *Times*, du 14 août, publia les lignes suivantes : « Le roi Léopold

Digitized by Google

avait été accusé d'être un *pensionnaire* de l'Angleterre ; cette objection est désormais écartée. C'est en outre une garantie que si les Hollandais attiraient de nouveau une armée française en Belgique, ces alliés ne pourront songer à priver du trône celui qui vient de s'unir si intimement avec leur Roi. »

Léopold Ier attachait d'ailleurs un grand prix à l'immense influence du *Times* et à l'indépendance qui faisait la force de ce journal. On lira certainement avec intérêt la lettre suivante, qu'il adressait vers cette époque à M. Le Hon :

« J'ai aujourd'hui deux mots à vous dire relativement au *Times* anglais dont vous connaissez toute l'influence. Ce journal est rédigé par des hommes d'une grande capacité qui, en outre, ne sont nullement accessibles à des considérations pécuniaires ; ce serait en vain qu'on croirait pouvoir les acheter. — La seule chose à laquelle ils tiennent, qui leur fait accorder une influence véritable sur leur journal, c'est de connaître promptement la vérité et d'être ainsi à même d'avoir toujours, les premiers, les nouvelles les plus authentiques. Cette feuille importante est favorable à l'état des choses en France et en Belgique ; elle a rendu à la dernière des services d'une grande utilité. Il n'en a pas été de même pour le roi Louis-Philippe auquel personnellement elle a fait certainement du mal. Ces éditeurs sont à présent, grâce à bien des démarches, bien disposés pour Louis-Philippe ; le moyen de les conserver ainsi serait de leur donner, de la part du gouvernement français, les nou-

Digitized by Google

velles qui tôt ou tard sont pourtant connues, mais de traiter l'individu qui pourrait en être chargé de la part du *Times* avec politesse et comme un gentleman. Parlez-en au baron Fain (1). Pour vous personnellement, le chargé d'affaires du *Times* se rendra chez vous : je vous conseille de le traiter avec toute confiance, et, à l'exception de choses qui devront vraiment rester secrètes pour le public, de lui parler avec la plus parfaite vérité et franchise. Un seul essai de leur en imposer perdrait toute leur confiance qu'on ne regagne pas facilement. Il faut donc que tout ce qu'on leur dira soit strictement vrai, et qu'ils puissent, autant que possible, être les premiers à connaître les faits. »

L'évacuation de la citadelle d'Anvers suivit le mariage du roi des Belges. Cet événement capital aussi fut dû au second ministère de Léopold Ier, où le général Goblet, chargé du portefeuille des affaires étrangères, avait pour collègues M. J. Lebeau et M. Ch. Rogier (2). Le gouvernement belge, après avoir réorganisé et renforcé son armée, adressa aux puissances garantes de l'indépendance nationale une mise en demeure. « Le traité des Vingt-quatre Articles, leur dit-il, sera exécuté par vous ou par nous. » Le ministère, constitué par le duc de Broglie, le 11 octobre, suivait, en

(1) Secrétaire du roi des Français.

(2) Voir *Joseph Lebeau*, d'après des documents inédits, pp. 95 et suiv.

Digitized by Google

faveur de l'indépendance de la Belgique, les traditions de Casimir Périer. Le 13, M. Le Hon mandait au général Goblet : « ... J'ai démontré la nécessité urgente de déployer un appareil de force imposant, et d'attaquer la difficulté au cœur; en un mot, de marcher droit à la citadelle d'Anvers. — Le cabinet français demande au ministère britanique son assentiment à l'attaque d'Anvers par une armée française, et sa réponse catégorique par le retour du courrier. Si elle est affirmative, l'armée entrera *immédiatement* en Belgique. Cette demande est maintenant un fait accompli. Le courrier qui la portait à Londres est parti le 12, entre onze heures et minuit. Les ministres français n'attendaient pas avec moins d'impatience que moi, la réponse de l'Angleterre. Presque tous semblent avouer qu'il y a là une question de vie ou de mort pour le ministère nouveau... J'ai déclaré au prince royal, comme à chacun des ministres, que si, pour le 20 au plus tard, les cabinets de Paris et de Londres, ensemble ou séparément, n'avaient pas donné à l'emploi de moyens coercitifs efficaces un commencement d'exécution, le gouvernement belge ne prendrait dès lors conseil que des nécessités de la situation où il serait placé, et agirait seul contre la Hollande.

Digitized by Google

Cette déclaration a fait une impresssion assez vive... »

La France et l'Angleterre conclurent la convention du 22 octobre, qui réglait leur intervention réciproque en faveur des Belges. Le 5 novembre, les flottes combinées firent voile pour les côtes de la Hollande. Le 15, l'armée française du Nord, sous le commandement du maréchal Gérard, franchit la frontière, et, le 19, l'avant-garde se trouva sous les murs d'Anvers (1). Le 23 décembre, après une opiniâtre résistance,

(1) On lit dans l'*Histoire du règne de Louis-Philippe*, par V. DE NOUVION, t. III, p. 80 : « Le cabinet de Saint-James ne se faisait pas à l'idée que la France eût entre les mains la clef de l'Escaut, sans être tentée de la garder. Enfin, lord Grey tomba d'accord avec M. de Talleyrand que si ce dernier obtenait des trois principaux membres du ministère français, MM. le duc de Broglie, Guizot et Thiers, une lettre affirmant que la France ne ferait aucune difficulté pour remettre Anvers à la Belgique, lui, lord Grey, se tiendrait pour suffisamment rassuré. La lettre fut écrite, et lord Grey entreprit de faire partager à ses collègues la confiance qu'elle lui inspirait. Ce ne fut pas, paraît-il, chose facile... » M. le comte d'Haussonville, dans son *Histoire de la politique extérieure du gouvernement français* (t. II, p. 25), fournit aussi des détails intéressants sur les pourparlers entre le cabinet britannique et le ministère présidé par le duc de Broglie.

Digitized by Google

la citadelle capitula. Le 31, les Français la remirent aux troupes belges, et, quelques jours après, ils repassaient la frontière.

Acteur dans ces grands épisodes de l'histoire contemporaine, M. Le Hon écrivait à l'ancien régent de la Belgique : « Depuis que vous avez quitté le pouvoir, il s'est passé bien des événements que nous étions loin de prévoir alors : mais croyez-moi, mon digne ami, quand on a vu de près de quelles immenses difficultés est hérissée l'admission d'un nouvel État politique dans le droit européen par les ennemis nés de toute révolution, on doit convenir que la Belgique a eu aussi sa providence. Quoi qu'on dise et qu'on fasse, il existe un État belge reconnu par l'Europe : c'était là le plus difficile. A l'avenir est réservé de satisfaire à d'autres exigences, de calmer de justes regrets... »

Digitized by Google

Digitized by Google

# V

Lorsque l'armée française, qui venait de prendre la citadelle d'Anvers, eut évacué le territoire belge, Louis-Philippe voulut se rendre à Lille, afin de distribuer lui-même les récompenses si bien méritées par ces troupes d'élite. Le 7 janvier 1833, M. Le Hon partit aussi pour Lille, où il rejoignit le roi et la reine des Belges, qui arrivèrent le 9, dans le chef-lieu du département du Nord. Louis-Philippe fit son entrée le 12.

De longs entretiens eurent lieu entre les deux rois, sur les moyens de revivifier la Belgique. Léopold désirait ardemment de porter remède

Digitized by Google

aux souffrances du commerce et de l'industrie. A peine M. Le Hon était-il de retour à Paris, que le roi des Belges lui écrivait de Bruxelles (18 janvier 1833) :

« ... Je désire bien vivement que vos efforts pour nous obtenir quelques modifications du tarif des douanes françaises puissent être couronnés de succès... — C'est le bien-être matériel qui est de la plus grande importance pour la Belgique, et maltraitée et pillée comme elle l'est par ce fameux traité du 15 novembre, il faut devenir bien prudent pour ne pas dissiper les ressources qui lui restent. Il faut faire sentir cela au gouvernement français qui est toujours de l'avis de tous les sacrifices, si cela tombe sur la Belgique; nous sommes parvenus au *maximum*... — Si en Belgique tout le monde pensait comme moi, on prendrait son parti pour ne pas avoir le traité définitif. Il nous coûtera environ 24 millions de francs par an, et cela est immense pour un petit pays, et la cession de beaucoup de bonnes gens qui nous aiment est chose vraiment douloureuse. Cela parle peu en faveur du traité, quand on songe à tout ce qu'il doit nous coûter... »

Quelques jours après, le 29, Léopold était encore plus pressant et plus énergique : « ... Le roi Louis-Philippe, disait-il, avait posé comme principe, que la Belgique, pour le moins, ne devait être plus mal comme telle; que sous le gouvernement hollandais. C'est avec cette déclaration que nous nous sommes quittés à Lille. Mais

Digitized by Google

pour dire la vérité, on ne peut pas nier que la Belgique d'à-présent sera beaucoup plus mal que celle qui se trouvait réunie à la Hollande. Et cela, uniquement par les injustes pertes d'argent qu'on nous a imposées. Si nous pouvions dévouer trois millions par an à rétablir notre commerce d'exportation perdu par la séparation, nous en viendrions aisément à bout, mais situés comme nous le serons, je ne sais pas comment nous marcherons, et les orangistes qui crient, ont raison... » Les observations du roi des Belges, communiquées à Louis-Philippe par M. Le Hon, firent impression. Léopold redouble alors d'efforts; il écrit à son ministre : « ... Je vous prie de tâcher de faire sentir au Roi que même un grand pays dont on bloquerait les fleuves principaux et qu'on couperait, en lui donnant de mauvaises frontières, de ses ressources commerciales, et auquel, en outre, on imposerait une dette étrangère, tout en le privant de tous ses domaines, serait fort malheureux. Qu'on traite la Tamise comme on traite l'Escaut, et l'on verra... »

M. Le Hon secondait de tout son pouvoir les vues généreuses et nationales du Roi, dont il était le représentant. Le 29 janvier, il mandait au ministre des affaires étrangères (à Bruxelles) :

Digitized by Google

« ... Je n'ai pas négligé de signaler ici, dans la fermeture de l'Escaut, une violation flagrante de l'armistice qui, si elle n'est promptement réprimée, donnerait au gouvernement belge le droit de représailles par la force des armes. On ne peut méconnaître ce caractère dans l'acte d'hostilité dirigée si brutalement contre notre commerce et notre indépendance. Mais on me fait observer que les dispositions de nos deux alliés doivent nous dispenser de tous moyens extrêmes et surtout d'une agression inutile... »

La veille, M. Le Hon avait réuni dans un grand dîner tous les ministres français, les présidents de la chambre des pairs et de la chambre des députés, le maréchal Gérard, le maréchal duc de Trevise, grand chancelier de la Légion d'honneur, les ministres plénipotentiaires de Suède et de Saxe, le duc de Choiseul et six autres pairs de France. Cette réunion lui avait paru importante à la veille de discussions où devaient être traités et des questions de douane et des articles de finances, au nombre desquels il savait que la commission du budget voulait faire figurer le remboursement, par la Belgique, des frais de l'expédition d'Anvers. Il s'attacha à bien pénétrer tous ces hommes d'État de l'opinion que le gouverne-

Digitized by Google

ment belge n'entendait pas payer des frais dont la Hollande seule devait être déclarée débitrice, si la France prétendait en faire le recouvrement. Et les raisons ne lui manquèrent point pour démontrer à l'évidence, que les cabinets de Londres et de Paris avaient arrêté, entrepris et consommé l'expédition d'Anvers, selon les vues de la politique européenne et sans autre participation du cabinet de Bruxelles qu'une sorte de règlement d'itinéraire concerté entre la France et lui. L'entretien d'une armée de cent dix mille hommes était un tribut assez onéreux que les Belges payaient à la politique des grandes puissances pour être fondés en équité autant qu'en droit strict à repousser la proposition de toute autre charge de guerre. Le lendemain, le ministre belge invita à sa table plusieurs députés de l'opposition, les principaux rédacteurs du *Temps* et du *Courrier français*, le correspondant du *Times*, etc. Il traita avec ces nouveaux convives les mêmes questions, et développa les moyens qui, en fait comme en droit, appuyaient la solution qu'il leur donnait.

Léopold approuvait et louait son représentant. « Ce n'est pas à la Belgique, lui écrivit-il, à payer les frais de l'expédition d'Anvers, c'est la Hollande qui en a été la cause; qu'on s'ar-

Digitized by Google

range avec elle. Le général Goblet a eu tort d'accepter les réserves de M. de Latour-Maubourg, malgré les contre-réserves qu'il lui a données lui-même, pour déclarer que la Belgique ne payerait rien. La France et l'Angleterre, à cette époque, n'ont fait autre chose que remplir quelques-unes des conditions d'un traité dicté par elles-mêmes. Il serait plaisant de payer cela de notre côté, d'autant plus que, si nous nous étions mis en opposition, nous avions été menacées bien positivement de mesures coercitives... »

La Belgique ne fut point cependant ingrate envers la France. Le 17 février 1833, le représentant du roi Léopold se rendit aux Tuileries, et remit solennellement au roi des Français, entouré de ses ministres et des dignitaires de sa cour, un acte qui resserrait plus étroitement les liens d'amitié entre les deux pays. Cet acte était la loi du 31 décembre 1832. De commun accord avec les chambres, le roi Léopold proclamait que l'armée française, toujours admirable par son génie, sa bravoure et sa discipline, avait acquis à jamais des droits à l'estime et à la reconnaissance de la nation belge, pour les services qu'elle lui avait rendus en 1831 et en 1832. Le roi Léopold, d'accord avec les

Digitized by Google

chambres, ajoutait : *La nation belge adresse des remercîments à l'armée française.*

M. Le Hon s'occupait sans relâche à obtenir de la France des concessions en faveur des produits de l'industrie belge, tandis qu'à Bruxelles la diversité des opinions sur la direction des relations extérieures entravait sans cesse la marche du gouvernement. Le roi Léopold écrivait à M. Le Hon le 19 avril 1833 : « Ici on pousse à la dissolution. Je crains que votre réélection à Tournay n'en souffre. » Cette appréhension se réalisa. La dissolution de la Chambre des représentants fut prononcée le 28 avril, et les électeurs furent convoqués pour le 23 mai. M. Le Hon succomba à Tournay, partageant le sort de son collègue le général Goblet, ministre des affaires étrangères.

Mais une réaction s'opéra en faveur du cabinet lorsqu'il put faire connaître la convention signée à Londres, le 21 mai, entre la France et l'Angleterre, d'une part, et la Hollande, de l'autre. Cette convention laissait la Belgique en possession des parties contestées du Luxembourg et du Limbourg, jusqu'à la conclusion du traité définitif; elle obligeait le roi des Pays-Bas à ne point recommencer les hostilités contre la Belgique ; elle rendait libre la naviga-



Digitized by Google

tion de l'Escaut et débarrassait de ses entraves la navigation de la Meuse. Cette convention, à laquelle le gouvernement belge avait adhéré, était un grand succès de la diplomatie. Consécration de l'indépendance de la Belgique, elle lui garantissait en outre tous les bénéfices et les avantages d'une longue trève.

M. Le Hon avait supporté avec dignité sa défaite électorale. Elle n'avait point refroidi son patriotisme ni distrait son attention des grandes questions auxquelles il s'appliquait avec plus d'ardeur encore depuis la conclusion de la convention du 21 mai. Le roi Léopold lui écrivait le 5 octobre : « ... Je ne saurais assez vous exprimer toute ma satisfaction du zèle que vous déployez relativement aux intérêts matériels de la Belgique... Pour nous, nous n'avons pas de choix. Si la France ne modifie pas son tarif, la Hollande repoussant nos produits, nous devons, sans perte de temps, nous rallier au système prussien qui, sous le point de vue du grand commerce, serait d'une grande utilité, même plus grande que notre liaison avec la France... Tout ceci n'est nullement menace, mais occupe très-sérieusement les esprits dans ce pays-ci, où il y aurait un assez grand penchant pour l'Allemagne... »

Digitized by Google

Placé devant cette perspective, M. Le Hon mandait au ministre des affaires étrangères (à Bruxelles), le 17 octobre : « En appréciant les difficultés que pourrait rencontrer dans quelques États de l'Allemagne notre aggrégation à leur association commerciale, je ne pense pas qu'elles seraient de nature à empêcher cette union des intérêts commerciaux, si définitivement la France nous fermait ses marchés ou ne les entr'ouvrait que d'une manière tout à fait insuffisante... » Mais le moment de prendre un parti définitif n'était pas venu.

De retour à Paris, après une assez longue absence, M. Le Hon se trouva bientôt en présence d'un nouveau ministre des affaires étrangères. C'était l'amiral de Rigny, qui avait remplacé le duc de Broglie, tandis que le comte Duchâtel prenait le portefeuille du commerce, abandonné par M. Thiers pour le ministère de l'intérieur. « L'arrivée du comte Duchâtel aux affaires, écrivit M. Le Hon, est favorable à nos intérêts. Ce jeune député, dont la réputation date des articles d'économie politique et de finances qu'il publiait dans le *Globe*, s'est montré jusqu'ici partisan de l'amélioration des lois de douane. Il est un des hommes les plus libéraux en cette matière et, s'il reste fidèle, comme

Digitized by Google

ministre, aux antécédents du député, nous avons d'importants avantages à attendre de son administration. L'Angleterre le voit avec plaisir prendre place au conseil. »

Vers cette époque aussi, M. Le Hon se mit en rapport avec le duc de Frias pour obtenir de l'Espagne d'Isabelle la reconnaissance de l'indépendance belge. Le roi Léopold lui sut gré de ses démarches, et il l'encouragea en ces termes : — « Je vous prie de tâcher de mener à bonne fin vos pourparlers avec le duc de Frias. Je le connais d'ancienne date, et vous pouvez lui dire que je ne l'ai nullement oublié... La quadruple alliance seule devrait suffire pour faire sentir à l'Espagne qu'elle ne peut pas plus longtemps refuser de nous reconnaître. » M. Le Hon réussit assez rapidement. Le 19 mai 1834, il informait le duc de Frias que M. Vande Weyer et le comte de Miraflores avaient été également embarrassés sur la question d'initiative, et qu'ils avaient été amenés à penser, avec lord Palmerston et le prince de Talleyrand, que, si le gouvernement belge consentait à regarder comme nulle la notification faite au roi Ferdinand VII, une nouvelle lettre de notification, adressée par le roi Léopold à la reine Isabelle, serait le mode le plus régulier et le plus convenable d'ouvrir

Digitized by Google

les négociations réciproquement désirées. Ce moyen fut effectivement adopté par l'entremise de l'ambassadeur d'Espagne, à Londres.

Le fondateur de la dynastie belge était alors accablé par l'appréhension d'un grand malheur domestique. On lira certainement avec émotion la lettre suivante, que le Roi adressait à M. Le Hon, le 13 mai 1834 :

« Il y a bien longtemps que je ne vous ai point écrit ; mais malheureusement, depuis un mois, notre pauvre enfant (1) est bien dangereusement malade, et cela m'ôte souvent toute disposition de m'occuper d'affaires. Le docteur Clark, dans lequel j'ai la plus grande confiance, a bien voulu quitter sa nombreuse clientèle pour venir ici ; mais il a trouvé l'énfant si réduit, si faible, qu'il est impossible de répondre de l'avenir. Ce qu'il y a de plus triste, c'est que cet enfant était si fort et si beau, et que, s'il eût appartenu à quelque paysanne, il serait probablement frais et dispos maintenant ; mais, à force de timidité et d'ignorance, on avait permis à un état inflammatoire des membranes muqueuses de s'établir. Au commencement de l'année, les soins les plus ordinaires suffisaient pour y obvier ; plus tard, au mois de mars, les accidents sont devenus fort graves, et Dieu sait si à présent nous pouvons encore espérer. La perte serait immense, car cet enfant s'annonçait comme un petit être bien distingué. »

(1) S. A. R. Louis-Philippe-Léopold-Victor-Ernest, né à Laeken, le 24 juillet 1833.

Digitized by Google

Les pressentiments du Roi se réalisèrent : le jeune prince mourut au château de Laeken, le 16 mai. Le 19, le Roi écrit à M. Le Hon : « Dans le courant de la semaine prochaine, j'espère bien positivement vous voir. Nous avons bien des affaires à traiter ensemble. Quand je pense que j'espérais pouvoir mener ce cher enfant à Paris. ... cela brise le cœur... La Reine est aujourd'hui plus calme, et son attachement pour moi la soutient... »

Au mois de novembre 1834, les torys reprennent le pouvoir en Angleterre, sous la direction de sir Robert Peel et du duc de Wellington. La Hollande, que Léopold appelait alors l'avant-garde de la Sainte-Alliance, se réjouissait d'un événement qui devait, croyait-on, réagir contre les révolutions de juillet et de septembre. M. Le Hon s'empresse de rassurer son gouvernement (1). Le 19 décembre, il exprime l'avis que la constitution du ministère tory ne menace l'indépendance belge d'aucun danger. « C'est là l'opinion générale, ajoute-t-il. La monarchie

(1) Le général Goblet, ayant déposé le portefeuille des affaires étrangères, le 27 décembre 1833, fut remplacé provisoirement par le comte Félix de Mérode. Lors de la formation du troisième ministère du Roi (4 août 1834), M. de Muelenaere reprit la direction des affaires étrangères.

Digitized by Google

belge n'est plus une question, c'est un fait et un fait accompli : il est tellement lié à la politique de la France et à la nouvelle situation de l'Europe occidentale, que toute atteinte grave portée à son existence serait pour la France un cas de guerre. Le cabinet français a posé ce principe; il s'applique directement à toute tentative de restauration en Belgique, soit par le roi Guillaume, soit par tout autre. L'intérêt anglais demande le maintien de la paix, et, par suite, le maintien d'une certaine union entre la France et la Grande-Bretagne. L'indépendance belge ne blesse pas cet intérêt; elle n'a donc pas à le redouter. »

Deux jours après il rend compte des conférences qu'il a eues sur ce grave sujet avec M. de Rigny et M. Thiers. « Ces ministres (leur opinion est celle du cabinet de Paris), dit-il, ne se dissimulent pas ce que les antécédents de quelques membres du cabinet britannique ont de peu favorable à la France de juillet comme à la Belgique. Mais ils ne peuvent refuser à lord Wellington un sens droit et une fermeté prudente, et à sir Robert Peel une habileté pratique unie à la connaissance de son pays. Sous le rapport de leurs opinions et de leur entourage, ces deux hommes d'État représentent un

Digitized by Google

système nouveau de politique intérieure; mais cette position-là elle-même les oblige à respecter dans les affaires extérieures le système politique de leurs prédécesseurs; car elle leur impose comme une nécessité la conservation de la paix, c'est-à-dire l'exécution des engagements contractés et le bon accord de leurs actes avec les droits et les intérêts nés de ces engagements. »

M. Le Hon complète ensuite ces informations rassurantes en signalant la sollicitude de Louis-Philippe pour les intérêts belges. Il croit pouvoir affirmer que le roi des Français soutient avec fermeté l'indépendance belge dans toutes les occasions, et que les instructions envoyées aux agents diplomatiques de la France sont conçues dans le même esprit. Il vient d'en avoir une nouvelle preuve. M. de Pontois, chargé de gérer provisoirement l'ambassade de Londres, lui a fait part de ses instructions en ce qui concerne la Belgique. Il sait par lui que Louis-Philippe a recommandé les intérêts belges avec une sollicitude égale à celle qu'eût pu y mettre le roi Léopold lui-même.

Le ministre belge avait très-bien entrevu et caractérisé la politique que suivrait le ministère tory. Il était d'accord avec le roi Léopold, qui lui écrivait le 13 mars 1835 :

Digitized by Google

« Je profite du départ d'un courrier sûr pour vous écrire quelques lignes et pour vous mettre un peu au fait de la politique en général. Nos relations avec l'Angleterre sont très-satisfaisantes et très-bonnes. Je me suis beaucoup occupé à détruire, chez le duc de Wellington, l'idée qu'il paraissait avoir que la Belgique était déterminée à rester dans son *statu quo* actuel. Cette idée est encore un reste des opinions que le duc a eues comme membre de l'opposition, car, certes, s'il avait le temps d'examiner soigneusement les documents existants, il pourrait se convaincre que, depuis quatre ans, la Belgique n'a cessé de donner non-seulement des assurances, mais des preuves de son bon vouloir. Le duc paraît croire que le roi Guillaume est véritablement disposé à en finir, qu'il sent que sa position doit empirer de plus en plus, et qu'aucune puissance de l'Europe ne se compromettra facilement dans le seul but de reconstruire le royaume des Pays-Bas comme il existait avant 1830. Le duc développe cette idée avec assez de sagesse, mais il me semble qu'il ne tient pas assez compte de l'entêtement du roi Guillaume et de sa passion, deux choses dont il a cependant donné de fréquentes preuves. La position de la Belgique est donc actuellement celle-ci :

« Elle est tenue de négocier si on lui fait des offres raisonnables, et il est de son intérêt de tâcher généralement de donner cette impression aux puissances étrangères. Cependant l'expérience des quatre années de négociations doit être notre guide dans les circonstances actuelles. C'est pour cela que le gouvernement belge doit rester ferme sur la base du procès-verbal qui a été le dernier acte de la Conférence en 1833. Ce procès-verbal déclare qu'il ne peut être de nulle utilité de discuter les autres points litigieux, tant

Digitized by Google

que la Diète germanique et les agnats de la maison de Nassau n'auront pas donné leur assentiment à l'arrangement territorial. Dans cette décision se trouve la seule possibilité de parvenir à une solution des affaires hollando-belges, puisque les petites questions qui se rattachent plutôt à l'exécution du traité embrouilleraient tellement les affaires, qu'il dépendrait du roi Guillaume de nous mettre dans la position la plus embarrassante. Mon intention reste donc de ne pas quitter la seule base claire et intelligible, quels que puissent être les efforts diplomatiques pour nous en faire sortir. J'ai lieu de croire, d'après des nouvelles assez récentes de La Haye, qu'effectivement la politique de ce cabinet serait de tâcher plutôt de changer le *statu quo,* de le rendre plus onéreux pour la Belgique, sans pour cela faire un pas pour la conclusion du traité définitif. L'habileté avec laquelle le roi Guillaume a fait manœuvrer la Diète et les agnats, qui, à volonté, se sont trouvés disposés ou non disposés à venir à un arrangement, selon que sa politique l'exigeait, me rend ces nouvelles très-probables. Cet aperçu général de notre politique antérieure pourra vous servir dans les entretiens que vous pourriez avoir avec les ministres français. La France s'y trouve autant, sinon même plus intéressée que nous-mêmes. Les cours du Nord pourraient, en se servant des difficultés actuellement inhérentes à la négociation hollando-belge, parvenir à aigrir les relations entre la France et l'Angleterre. Il importe donc extrêmement au gouvernement français que la marche de cette affaire soit claire, conséquente et juste.... »

Une autre lettre, écrite quelque temps après, montre comme une éclaircie dans cette pre-

Digitized by Google

mière et pénible période d'un règne glorieux. « ... Je commencerai par vous remercier de tous les bons sentiments que vous m'avez exprimés à l'occasion de la naissance de notre enfant (1). Vous nous avez donné tant de preuves d'attachement que je comptais bien que cet événement vous donnerait de la satisfaction. Vous connaissez mes sentiments pour vous et combien je sais vous apprécier. — La naissance de cet enfant nous est une grande consolation; sans lui les anniversaires de ce mois eussent été bien douloureux. — Ici tout marche fort bien... Le peuple est heureux, il y a du travail, et les choses de première nécessité ne sont pas chères. Rarement un pays a eu plus de bonheur, rarement on en a vu, après une révolution, obtenir plus d'avantages réels... Je gagne toujours du terrain. L'ouverture de la route en fer en est un exemple. Je pourrais vous en citer bien d'autres... »

Cinq ans s'étaient écoulés depuis que M. Le Hon représentait le roi des Belges à Paris. Par son talent, par son énergie, par son infatigable

(1) S. A. R. Léopold-Louis-Philippe-Marie-Victor (aujourd'hui *S. M. Léopold II, roi des Belges*), né à Bruxelles, le 9 avril 1835.

Digitized by Google

activité, il s'était créé une place éminente dans ce Paris, qu'il appelait si bien le centre de la politique générale. Il avait rendu des services considérables au Roi et à la Belgique.

Il disait : « Nul n'a plus besoin de sentinelle vigilante assez haut placée pour tout voir, tout connaître, et, s'il se peut, tout pénétrer à l'extérieur que notre jeune monarchie. » Pour devenir cette sentinelle vigilante, pour élever la légation belge au niveau des premières ambassades, M. Le Hon s'était imposé de grands sacrifices (1). Dès 1832, d'ailleurs, il expliquait en ces termes les exigences d'une position exceptionnelle :

« ... Certes, tous les États secondaires n'ont pas à proportionner l'influence et le ton de leur diplomatie à leur infériorité, en ce sens qu'ils croiraient devoir les fortifier en raison directe de leur faiblesse; mais lorsqu'une nation, placée au milieu des grandes puissances de l'Europe, occupe un territoire qui est toujours pour celles-ci un objet de convoitise, après avoir été

(1) Il écrivait, le 25 novembre 1840 : « Depuis dix ans que le ministre belge, à Paris, est le plus mal rétribué de tous les ministres plénipotentiaires étrangers accrédités en France, j'ai ajouté aux 49,500 francs, dont se compose l'allocation pour mon traitement et mes frais de chancellerie, une somme annuelle de plus de 60,000 francs. »

Digitized by Google

souvent une cause de guerre; lorsque cette nation ne peut exister qu'en se ménageant l'appui des unes contre les autres et en obtenant de toutes des avantages matériels, sans rompre avec aucune d'elles; lorsque son indépendance et sa prospérité sont en certaines circonstances subordonnées à la manière dont ses relations de confiance et d'amitié sont entretenues avec les plus puissants de ses voisins; lorsqu'elles dépendent en quelque sorte de l'activité de ses agents à l'instruire en temps utile de tout ce qui l'intéresse ou la menace, c'est-à-dire dépendent de la position et de l'influence de ces agents à l'étranger, je ne comprend pas que, pour un tel État, les esprits les plus vulgaires puissent méconnaître l'évidente nécessité de l'action diplomatique. Concessions de commerce, secours de leurs armes, appui de leur médiation, protection et faveur dans les traités, nous avons toujours et beaucoup à demander à nos voisins et, selon les circonstances, nous avons tout à attendre et tout à craindre d'eux... »

Le roi Léopold voulut reconnaître les services rendus à sa personne par le ministre belge à Paris. Usant du droit que lui donnait la Constitution, il éleva, par un arrêté du 15 juin 1836, M. Le Hon à la dignité de *comte*. Cet arrêté, qui

Digitized by Google

était contre-signé par M. de Muelenaere, rappelait que M. Le Hon avait été le plénipotentiaire du roi Léopold à la cour de France, en l'an 1832, pour la conclusion et la signature du contrat de son mariage avec Mme Louise de France, reine des Belges.

Le roi Léopold avait confié au comte Le Hon une autre mission très-délicate aussi. Il s'agissait de pressentir le gouvernement français sur les conditions d'une union commerciale avec la France. M. Le Hon eut de longs entretiens avec le comte Duchâtel, ministre des finances, et le comte Molé, ministre des affaires étrangères et président du conseil, dans le cabinet formé le 6 septembre 1836. Ces pourparlers n'aboutirent point. Le problème, d'ailleurs, était difficile. Le ministre belge l'exposait en ces termes au roi Léopold (14 novembre 1836) : « Dans cette affaire tous mes efforts tendent à concilier le caractère distinct et l'intérêt essentiel de notre unité nationale avec la fusion des rapports industriels et commerciaux. Donner une base solide à notre prospérité matérielle sans ébranler ou affaiblir celle de notre indépendance politique, voilà le problème. »

L'année suivante, le comte Le Hon fut encore chargé d'une mission assez difficile. Le roi

Digitized by Google

Léopold avait constaté l'appréhension qu'avait fait naître en Belgique le bruit d'une prochaine ordonnance que devait prendre le gouvernement français pour réduire le droit sur la houille anglaise à cinquante centimes. Les extracteurs belges étaient à juste titre très-effrayés de cette nouvelle. Aussi réclamèrent-ils, pour le cas où l'abaissement du tarif sur les houilles anglaises serait résolu, une réduction proportionnelle sur les droits d'entrée et sur les droits de navigation. Malgré les imprécations des drapiers de Verviers, la Belgique venait de lever la prohibition sur les draps et les verreries, concession qui devait être prise en considération par le gouvernement français. Le comte Le Hon justifia de nouveau les espérances que le roi Léopold fondait sur son activité et son talent. Il adressa au comte Molé une note qui fut lue au conseil et qui détermina un revirement dans les dispositions du gouvernement français. L'ordonnance de réduction du droit sur les houilles anglaises stipula une diminution proportionnelle pour la Belgique. Ce résultat enchanta le roi Léopold et son ministre des affaires étrangères (M. de Theux (1)), qui s'empressèrent l'un

(1) Au mois de janvier 1837, M. de Muelenaere s'étant

Digitized by Google

et l'autre (25 novembre et 1er décembre 1837) de marquer leur satisfaction.

Mais on approchait d'une nouvelle crise qui devait être décisive pour l'avenir de la Belgique indépendante.

retiré du cabinet, M. de Theux réunit le ministère des affaires étrangères au ministère de l'intérieur.

Digitized by Google

# VI

Au mois de février 1838, le comte Le Hon s'était rendu en Allemagne; il se trouvait encore à Berlin, lorsqu'une nouvelle inattendue vint surprendre les Belges et inquiéter l'Europe. Le roi Guillaume Ier, après avoir résisté si longtemps aux sollicitations de son peuple et aux protocoles de la Conférence de Londres, venait enfin de donner son adhésion au traité du 15 novembre 1831. Cette résolution était consignée dans une note du 14 mars 1838, remise à la Conférence par le plénipotentiaire hollandais. Connue à Bruxelles, le 29, elle y excita un



Digitized by Google

sentiment de malaise et une extrême inquiétude. La Belgique, depuis la longue trève issue de la convention du 21 mai 1833, s'était attachée plus fortement à ces populations du Limbourg et du Luxembourg, que le traité du 15 novembre prétendait lui arracher. Pouvait-elle les livrer encore à la Hollande? Telle était la surexcitation des esprits, que le gouvernement belge, replacé devant le traité de 1831, devait à son tour essayer de résister à l'Europe.

Le 6 mai, le comte Le Hon avait repris ses fonctions à Paris. Le 11, il faisait connaître au ministre des affaires étrangères les dispositions des cabinets étrangers relativement à la Belgique. Il ne laissait guère d'illusions. Les cours du Nord avaient déclaré, dans les termes les plus formels et les plus catégoriques, que le traité du 15 novembre 1831 ne pouvait pas recevoir la moindre modification quant à la consistance territoriale de la Belgique. Le ministère britannique aussi venait de décider que tout changement à la délimitation territoriale des Vingt-quatre Articles était impossible. Enfin, il avait déjà été question, dans les négociations de la Hollande avec les cours du Nord, de préparer la contre-partie du siége d'Anvers, en arrachant, par une exécution, Venloo aux Belges.

Digitized by Google

Quant au cabinet français, il voulait éviter une lutte où il serait engagé seul.

Deux jours après, le 13 mai, le comte Le Hon, s'adressant directement au roi Léopold, dépeignait la situation d'une manière plus saisissante encore.

« ... J'ai eu trois longs entretiens avec le Roi; j'ai conféré pendant plusieurs heures avec le comte Molé, Lord Granville, le comte Montalivet et quelques autres membres du ministère et du corps diplomatique.

« J'ai appris et vérifié dans ces relations tout ce qu'a résolu et fait jusqu'ici le gouvernement représenté dans la Conférence, et le résultat de toutes les informations a été de me convaincre que nous n'avons pas le plus faible espoir de rien changer aux limites assignées à notre territoire par le traité du 15 novembre 1831.

« Je manquerais même à mon premier devoir envers Votre Majesté, si je n'ajoutais pas que ce serait se faire illusion que de croire, sur ce point, à la moindre chance de succès.

« La triste conformité de ce résultat avec mes prévisions me détermine à entrer dans le détail de mes entretiens.

« On était curieux de m'entendre à mon arrivée et on cherchait à bien constater la disposition des esprits en Belgique.

« J'ai développé avec soin le thème de votre lettre à M. Van de Weyer; j'ai dit que je ne concevais pas l'empressement des puissances à accepter l'adhésion tardive du roi Guillaume comme le complément régulier du traité

Digitized by Google

du 15 novembre; qu'il n'existait aucune coïncidence entre l'acceptation d'une partie, à la date de 1831, et celle de l'autre, à la date de 1838; qu'une convention ne pouvait se former de deux consentements émis dans des circonstances tout à fait différentes, qui ne constituaient pas un concours des deux volontés sur la même chose, ni dans le même temps; que la démarche du roi de Hollande n'était, ou du moins ne pouvait être réputée autre chose, de sa part, que la résolution d'en finir; que cela devait donner lieu à une reprise de négociations, mais non emporter la confirmation pure et simple d'actes antérieurs auxquels ce souverain était resté étranger.

« En ce qui touchait le caractère et la force obligatoire du traité du 15 novembre, j'ai rappelé que, avant d'accepter la couronne, Votre Majesté avait voulu que les conditions essentielles à l'existence du nouvel État fussent préalablement fixées par la Conférence et acceptées par la Belgique; que ce vœu avait été rempli par des bases préliminaires posées dans les Dix-huit Articles, à la date du 26 juin 1831; que ce fut sous la foi de ces conditions précises et de leur exécution fidèle que vous aviez pris possession du trône; que, six mois après votre avénement, les engagements du 26 juin étaient méconnus; qu'aux Dix-huit Articles on substituait le traité des Vingt-quatre Articles, en violation flagrante des conditions premières sur la délimitation du territoire et sur la liquidation de la dette; que ce traité fut imposé forcément à la Belgique, sous la promesse de le faire subir immédiatement aussi à la Hollande; que ce nouvel engagement des puissances ne fut pas plus exécuté que le premier, le roi de Hollande n'ayant pas été contraint à l'acceptation des Vingt-quatre Articles, et l'empereur de Russie de recon-

Digitized by Google

naître le roi des Belges, selon les usages reçus, même après avoir signé le traité avec lui.

« J'ai ajouté que c'était à la suite de manquements si graves et lorsqu'il plaisait au roi Guillaume de mettre fin spontanément à une résistance de sept années, qu'on parlait de forcer la Belgique à l'exécution littérale et entière des Vingt-quatre Articles, sans tenir aucun compte des liens qu'avait établis et resserrés la communauté de gouvernement, d'administration et d'intérêts qui avait existé, depuis l'année 1830 surtout, entre le Luxembourg et le reste du pays; que procéder de la sorte envers le souverain qui réunissait en lui, au plus haut degré, les conditions européennes de l'indépendance de la Belgique, c'était oublier le service qu'il avait rendu à l'Europe; c'était affaiblir son autorité morale et l'action de son influence sur la nation belge; c'était ouvrir, chez le Roi, une source de découragement et de dégoût dont la Prusse, l'Autriche et l'Angleterre seraient, non moins que la France, les premières à déplorer les conséquences, si elles étaient de nature à ébranler la jeune monarchie belge.

« Tels sont, Sire, les grands traits du système que j'ai développés ici dans mes entretiens.

« J'ai particulièrement insisté sur les dernières considérations auprès de lord Granville, qui m'en a paru frappé d'une manière très-sensible. Le Roi avait eu la bonté de me prévenir qu'elles faisaient quelque impression sur l'esprit de Son Excellence.

« Sa Majesté et son ministre des affaires étrangères apprécient tout ce qu'il y a de raison et de justice dans le système que je leur ai exposé; mais pour prévaloir dans l'ordre public, la cause a besoin de puissants appuis; il leur

Digitized by Google

faut surtout un ascendant et une force irrésistibles à une époque où l'on ne veut pas livrer sa décision aux chances de la guerre; or ces indispensables appuis nous manquent avant même qu'aucune négociation ait été reprise. Les trois cours du Nord, non moins vives sur la question du territoire que ne l'a été la Chambre des représentants, déclarent, dans les *termes les plus absolus,* que la délimitation territoriale de la Belgique, telle que l'ont tracée les art. 1, 2 et 4 du traité du 15 novembre, ne peut recevoir ni changement ni modification.

« Cette déclaration est reproduite en plusieurs occasions et sous les formes les plus prononcées. Contre cet effort combiné des trois cours, il n'était qu'un seul moyen de salut : l'action concentrée, unie et ferme de l'Angleterre et de la France; mais le gouvernement britannique vient de se joindre aux puissances du Nord, par une sorte de manifeste, où, sans concert préalable avec le cabinet de Paris, *il proclame l'impossibilité de rien changer au territoire belge des Vingt-quatre Articles.*

« Le ministre anglais va même plus loin que la Prusse n'avait été jusqu'ici, au moins dans ses déclarations officielles; il soutient que rien ne peut être changé au chiffre de la dette annuelle mis à notre charge.

« Cette résolution, dont je ne puis concevoir la précipitation, porte un coup fatal à tout système de négociations nouvelles, car, en isolant le gouvernement français, en le plaçant dans l'alternative de s'unir aux quatre grandes puissances ou de lutter *seul,* avec nous, contre elles, le cabinet de Saint-James sait bien qu'il force la France à sacrifier l'intérêt et les vœux de la Belgique au maintien de la paix générale.

Digitized by Google

« Cette situation si imprévue a un caractère très-grave, en présence des démonstrations qui entretiennent chaque jour l'effervescence des populations du Luxembourg et du Limbourg.

« L'opinion du Roi, du comte Molé, des hommes d'État les mieux informés de ce qui se passe; celle du comte Bresson, placé assez haut à Berlin, pour bien voir et bien juger les choses, et des principaux diplomates accrédités ici, est que l'espoir de conserver les territoires qui ne sont pas assignés par le traité du 15 novembre, n'a pas la moindre chance de succès; qu'un pareil espoir est une illusion pure; que la prudence nous conseille de défendre l'intérêt belge et de porter nos forces à son aide, là où il peut être sauvé, sur les questions de finances et de navigation; on m'a fait entendre qu'à l'égard de ces deux points, d'une si grande importance pour l'avenir de la Belgique, nous pourrions espérer peut-être des améliorations notables.

« Je n'oserais pourtant appliquer ces insinuations au chiffre de la dette annuelle depuis que je connais la résolution de l'Angleterre et le parti que vont en tirer les cours du Nord.

« Le roi des Français et son gouvernement avaient la disposition d'appuyer, par la voie diplomatique, le vœu de l'intégrité du territoire actuel, si le ministère britannique avait voulu prêter son concours; ils ne se dissimulaient point pourtant que cela pouvait n'être, en définitive, qu'un moyen plus efficace de négociation sur les autres intérêts; mais la cause de la France est moins engagée dans la conservation du Luxembourg allemand, par la Belgique, que dans la conservation définitive et européenne de la monarchie née de la révolution de septembre, et, d'ailleurs, plus l'intérêt

Digitized by Google

français, pris isolément, se mêlerait à la prétention de maintenir l'intégrité du territoire actuel de la Belgique, plus les préventions et les intérêts germaniques redoubleraient d'énergie pour la combattre.

« On n'admet pas ici la possibilité d'un nouveau provisoire dans l'état de l'Europe.

« La question belge, non résolue, est regardée comme un danger permanent; à cet égard, on pense à Paris comme à Berlin.

« Les cours du Nord ont refusé, avant l'adhésion pure et simple du roi Guillaume, la proposition qui leur avait été faite d'établir le provisoire et peut-être un provisoire indéfini sur de nouvelles bases; depuis la communication qu'elles ont reçue de l'Angleterre, nul doute qu'elles voudront, plus que jamais, une solution définitive dont elles se sont assurées.

« Je suis même tenté de croire que le ministre britannique a craint la substitution d'un nouveau provisoire à l'ancien et veut empêcher, par le maintien des Vingt-quatre Articles, que notre indépendance soit privée plus longtemps des garanties les plus solennelles et les plus irrévocables du droit public.

« Le Roi, dans ses entretiens avec lord Granville, a reconnu qu'il n'y avait de concours à attendre du cabinet de Saint-James, que sur les questions des arrérages, des droits de navigation et de leur mode de perception.

« Sur tous ces points, les deux gouvernements montreront de l'accord et de la fermeté..... Le Roi, ainsi que je l'avais fait, a peint à lord Granville, sous des couleurs très-noires, l'influence du découragement qu'on ferait éprouver à Votre Majesté, si, en 1838, l'Europe ne traitait pas la Belgique

Digitized by Google

avec la justice, l'équité, et même les ménagements auxquels lui donne droit l'immense service que son souverain a rendu à l'ordre monarchique européen et à la paix générale... »

La déclaration imprévue du cabinet britannique avait excité une vive surprise. A quoi fallait-il attribuer un changement si soudain de politique, d'opinion et de langage envers la Belgique? — On rapporte que l'Autriche, piquée du mode d'opposition de lord Palmerston dans les premières séances de la Conférence, avait agi sur l'esprit de sir Frédéric Lamb, ambassadeur d'Angleterre à Vienne, et beau-frère de lord Melbourne. Le cabinet de Vienne avait cherché à le convaincre, qu'une affaire aussi grave que celle de Belgique méritait l'attention de tout le ministère anglais, et demandait même une manifestation de son opinion à l'égard du traité du 15 novembre; que probablement la France, dans la vue d'ajourner la constitution définitive du nouvel État belge, favoriserait tous les moyens d'empêcher le maintien intégral et l'exécution immédiate du traité; qu'une pareille tactique était absolument en opposition avec l'intérêt anglais; que lord Melbourne et ses collègues ne pourraient s'y associer, même indirectement, sans compromettre leur existence, et que, pour prévenir

Digitized by Google

tout reproche fondé de connivence ou de participation à ce système, ils devraient prendre une position nette vis-à-vis de la Conférence et des parties intéressées. — Trois ministres, assurait-on, lord Melbourne, lord Langsdown et lord Holland, avaient vivement adhéré à cet avis, et avaient même fait forcer la main à lord Palmerston.

Par une adresse énergique votée, à l'unanimité, le 30 avril, la Chambre des représentants exprimait l'espoir, la certitude même, que l'intégrité du territoire belge serait maintenue. Cette manifestation indisposa les cours du Nord. Elle fut considérée, au delà du Rhin, comme une provocation devant laquelle il était impossible de reculer (1).

Sur ces entrefaites, lord William Russell, ambassadeur d'Angleterre à Berlin, avait communiqué officiellement au baron de Werther la dépêche dans laquelle lord Palmerston déclarait formellement que la Belgique devait exécuter le traité du 15 novembre, tel qu'il existait. Le ministre prussien reçut cette communica-

(1) L'adresse de la Chambre des représentants fut suivie, le 17 mai, d'une autre adresse par laquelle le Sénat, à l'unanimité aussi, demandait « la conservation de l'intégrité du territoire belge. »

Digitized by Google

tion inespérée avec joie. « Quels qu'aient pu être les motifs déterminants de lord Palmerston, écrivait le comte Le Hon au roi des Belges, le 14 mai, il devient évident, incontestable, que la cause de l'intégrité du territoire est perdue auprès de la Conférence. Votre Majesté verra quelle influence les faits que je lui signale doivent exercer sur la politique de son gouvernement. Le roi des Français et le duc d'Orléans sont inquiets de cette tournure de nos affaires. La France ne se constituera pas seule le champion du Luxembourg et du Limbourg; ce serait donner à supposer des arrière-pensées françaises, et l'opposition anglo-germanique n'en serait que plus vive. » Il ajoutait : « Le Roi me charge d'appeler sur ce sujet votre attention la plus sérieuse, et désire que vous ayez égard à la mesure des possibilités de son gouvernement, car il est des limites que sa politique doit s'imposer et qu'elle ne pourra pas franchir. Quelle sera, par exemple, l'attitude du plénipotentiaire français dans le sein de la Conférence, en supposant l'union des quatre autres cours? Elle ne peut être opposante sans que l'on prévoie l'insuccès de cette opposition ; et si la question de notre territoire n'est pas jugée d'un intérêt assez grave pour justifier un recours aux

Digitized by Google

armes, que l'on a évité au prix des plus grands sacrifices, la France peut-elle faire scission isolément sans compromettre la dignité nationale (1)?... »

Pour se conformer aux instructions du cabinet de Bruxelles, le ministre belge exposa au comte Molé les considérations les plus propres à le convaincre de l'influence qu'allait exercer l'attitude de la France sur les résolutions des puissances allemandes. Il lui dit que la fermeté du gouvernement français pourrait prévenir tout essai d'occupation du Limbourg et du Luxembourg par la violence, et que son refus formel de signer aucun acte, comme membre de la Conférence, avec le roi Guillaume, avant que les deux parties intéressées (la Belgique et la Hollande) eussent arrêté, dans une négociation directe, des conditions acceptables pour l'une et l'autre, épargnerait à la cause belge un mal irréparable. Le comte Molé reconnut que l'union de la France et de l'Angleterre appuyant de

(1) On lit à la fin de cette lettre : « Le prince de Talleyrand, dont l'état inspire depuis trois jours de vives inquiétudes, est dans une situation désespérée. Je suis passé ce matin à son hôtel ; on ne publie plus de bulletins, et on s'attend à sa mort d'heure en heure. » Le prince de Talleyrand mourut trois jours après, le 17 mai.

Digitized by Google

concert les réclamations des Belges, eût été toute-puissante ; il reconnut aussi que, dans beaucoup d'affaires, la France était capable, seule, de protéger un grand intérêt ou un droit évident contre les injustes prétentions d'autres États coalisés ; mais la position du gouvernement français était toute exceptionnelle dans ses rapports avec la question belge. Depuis 1830, sa conduite envers la Belgique avait toujours été à l'étranger la mesure et même l'épreuve de sa bonne foi. Ses opinions sur les arrangements définitifs entre la Hollande et la Belgique et sur les questions de territoire de ce dernier pays, avaient été observées et accueillies souvent avec une sorte d'inquiétude soupçonneuse aussi bien en Angleterre qu'en Allemagne. L'indépendance de la Belgique était la base de l'alliance anglo-française. Mais dès que le cabinet de Paris la voudrait à d'autres conditions que celui de Londres, dès qu'il paraîtrait seul favoriser un système de temporisation, alors que les autres puissances étaient d'accord pour en finir, « ce « ne serait pas, poursuivit M. Molé, la France, « protectrice désintéressée du faible, qu'on ver- « rait agir en lui ; ce serait la France à l'ambi- « tion déguisée, aux arrière-pensées d'agran- « dissements, qui, sous prétexte de mieux

Digitized by Google

« constituer la monarchie belge, travaillerait à « faire ajourner sa reconnaissance définitive. » M. Molé dit encore que le mariage d'une princesse de France avec le roi Léopold avait affaibli les préventions des cours étrangères, mais sans les éteindre.

Ces informations ayant fait une impression fâcheuse sur l'esprit du ministre des affaires étrangères (à Bruxelles), M. Le Hon lui écrivit le 29 mai :

« Je vous dois avant tout la vérité sur l'état réel de la politique extérieure qui nous intéresse, au poste d'observation où je suis placé, et je n'aurais pu vous dire autre chose sans me tromper moi-même ou sans vous tromper. Le comte Molé, en m'exprimant la peine que lui faisait éprouver son dissentiment profond avec le Roi, notre auguste souverain, m'a dit qu'il était impossible à la France de le suivre dans cette voie sans issue; que ne voulant pas la guerre, la solution de nos difficultés n'était possible que par un arrangement; que, pour offrir quelque avantage et réussir, le plan d'un arrangement devait exclure tout changement au territoire des Vingt-quatre Articles et porter particulièrement sur la réduction des charges financières... »

Digitized by Google

Les communications faites directement au roi Léopold par le représentant de la Belgique étaient empreintes du même caractère de vérité et de franchise. Il signalait avec sincérité au chef de l'État l'insuccès de ses incessantes démarches, de ses énergiques efforts près du roi Louis-Philippe et de son ministre des affaires étrangères.

« ... Une fois alliées *sur un point* à l'Angleterre, les puissances du Nord, écrivait-il au roi Léopold, le 28 mai, ne craindraient pas *en ce point* les résolutions menaçantes de la France, bien convaincues par l'expérience des sept dernières années, que l'intérêt de ce conflit n'est pas assez grave pour pousser la France à la guerre, seule contre toutes. Or, me dit-on, si l'opposition du gouvernement français n'était pas respectée, il devrait la soutenir pour sauver alors sa dignité, et l'énergie des paroles d'adhésion à notre cause exigerait le vote préparatoire de cent mille hommes et de quelques cents millions. Le Roi, le comte Molé et aujourd'hui le prince royal lui-même regardent l'affaire du territoire comme entièrement désespérée. Ils ne voient aucun avantage possible à s'y attacher avec tant d'effort, et ils trouvent dans cette persistance la source de l'irritation croissante de nos adver-

Digitized by Google.

saires du Nord... Quand je me prévaux de l'intérêt français qui n'est pas moins engagé que le nôtre dans la question des limites, on me répond qu'au fond cet intérêt est faible tant que les places de Luxembourg et de Maestricht sont au pouvoir de la Confédération germanique et de la Hollande ; que d'ailleurs c'est cette opinion de l'intérêt de la France qui enlève à l'intervention *isolée* de celle-ci sa force morale près des cabinets étrangers; car ils l'attribuent alors à des arrière-pensées d'intérêt français plus qu'à une sollicitude vraie de la France pour la viabilité de la Belgique, et de plus, me dit-on encore, le roi Louis-Philippe a signé les Vingt-quatre Articles; c'est un engagement contre lequel il n'a pas de contrainte à alléguer. Il peut admettre des modifications qui seraient concertées entre les cinq cours ; mais à quel titre et de quel droit se poserait-il le champion d'un changement essentiel des limites qu'il approuvait en 1831?... Si j'en appelle au rôle qui appartient à la France de protéger les États du second et du troisième ordre contre de graves injustices, et si j'invoque comme exemple la conduite du roi Louis XVIII en 1815, en faveur de la Saxe royale, on me répond que la première condition pour avoir l'ascendant d'un protecteur, c'est de n'avoir pas

Digitized by Google

un *intérêt direct* à la réclamation du protégé. Telle était la proposition du premier roi de la Restauration, et puis son rétablissement sur le trône était l'ouvrage des puissances étrangères; il les avait pour amies, elles venaient de consacrer en sa personne, au moins selon leurs principes, la réaction du droit contre la force, de la légitimité contre l'usurpation. Louis XVIII, par son ambassadeur, le prince de Talleyrand, opposait à l'Angleterre, à la Prusse et à la Russie les principes dont il était pour ainsi dire le symbole, le respect des droits dont la restauration de sa famille était dans les idées du jour une sorte de sanction. Il invoquait aussi la foi des traités. Aujourd'hui le roi des Français a précisément tout cela contre lui, l'aversion des cours du Nord, les défiances de l'Angleterre, sa coopération libre au traité du 15 novembre, sa communauté vraie ou supposée d'intérêts avec la Belgique dans la question du territoire; il ne trouve que des obstacles là où Louis XVIII ne trouvait que des appuis... »

Le comte Molé avait confié au ministre belge, qu'il voyait avec une véritable peine l'engagement personnel du roi Léopold dans la difficulté territoriale. « Nous ne pouvons, lui dit-il, suivre « le Roi sur ce terrain. Il faut aller au fond des



Digitized by Google

« choses. La France ne peut pas courir une « chance de guerre : l'état des partis, l'action « de la presse et la faiblesse du pouvoir royal « feraient aujourd'hui d'une guerre la cause « d'une grande perturbation intérieure et d'une « recrudescence révolutionnaire. Nous ne vou- « lons donc pas la guerre ; le seul parti qui reste « est un arrangement. » Le comte Molé ajoutait que le cabinet français s'efforcerait de faire alléger les charges financières, que le traité du 15 novembre imposait injustement à la Belgique; qu'il appuyerait aussi la libération des arrérages et défendrait la libre navigation des fleuves. Le représentant du roi Léopold répondit à M. Molé que la *défection* de l'Angleterre était peut-être pour la France un motif de plus de défendre la question territoriale belge et de s'y attacher ; que ce pouvait être comme négociateur, si l'on craignait le rôle de partie militante ; que ce soutien aurait beaucoup de dignité et de force morale, puisqu'il aurait pour motif de consolider l'existence de la Belgique et par conséquent de remplir le but européen de la création de ce royaume ; que bien certainement ce langage de la France ne pourrait être suspect même aux puissances qui ne l'approuveraient pas. M. Molé parut frappé de ces observations et promit d'y réfléchir.

Digitized by Google

Mais les réflexions du premier ministre de Louis-Philippe ne modifièrent point la situation. Pour le gouvernement français la question territoriale était résolue. Restait la question financière. Le comte Molé appuya sincèrement la demande des Belges relative à la révision de la dette. Les négociations qui furent entamées pour obtenir une réduction se prolongèrent pendant plusieurs mois, au grand déplaisir des puissances du Nord. Leur impatience faisait de rapides progrès, tandis que le cabinet anglais, redoutant l'opposition de ses adversaires, voulait également hâter le dénoûment.

Lord Holland, étant venu en France pendant l'automne, n'avait cessé, dans tous ses entretiens avec le président du conseil, de répéter que lord Palmerston allait subir les plus violentes attaques dès l'ouverture du parlement, au mois de février; qu'il ne pouvait conjurer l'orage que par des *coups d'éclat;* que de son succès dépendait l'existence du ministère entier, que l'affaire hollando-belge étant une des difficultés de la position du cabinet, il était obligé de pousser à la solution la plus prompte, *sans trop faire crier la Hollande,* qui avait de chaleureux amis dans la cité et dans les chambres.

Le 26 novembre, dans un conseil de cabinet

Digitized by Google

tenu à Londres, le ministère britanique décida, à l'unanimité de ses membres : 1° qu'il y avait lieu de terminer dans le plus court délai possible l'affaire hollando-belge; 2° que la mesure des sacrifices de la Hollande était comblée. On dit que, dans ce conseil, lord Palmerston eut à se défendre vis-à-vis de ses collègues de ses ménagements envers les Belges et qu'on l'accusa de faiblesse ou de préférence pour leur cause.

Le comte Molé, en présence de ces dispositions du cabinet britannique, se montrait convaincu que la question des territoires était irrévocablement perdue pour la Belgique. Il regardait même tout espoir de transaction directe comme évanouie par suite d'une tentative qu'il avait faite officieusement à La Haye. Le baron Fagel, ministre du roi Guillaume Ier à Paris, avait prêté son entremise extra-officielle, et le baron Mortier, ministre de France à La Haye, avait été chargé de sonder le gouvernement néerlandais sur le point de savoir s'il consentirait à céder à la Belgique une partie du Limbourg moyennant un prix à convenir. Cette ouverture avait été repoussée par le refus le plus net et le plus absolu (1).

(1) Le comte Le Hon au roi Léopold, Paris, 30 novembre 1838.

Digitized by Google

En résumé, puisqu'il se trouvait en opposition avec les quatre cours, le gouvernement français était décidé à s'abstenir tant que les voies de contrainte et d'exécution ne toucheraient point au territoire de la Belgique des Vingt-quatre Articles. Si donc les troupes fédérales venaient prendre possession du Luxembourg allemand et de la rive droite du Limbourg, après que l'Angleterre aurait cessé de garantir le maintien du *statu quo*, la France s'abstiendrait. S'il y avait collision armée dans ces deux provinces, la France, tout en s'abstenant, réunirait des troupes sur sa frontière du Nord, et si quelque corps d'armée fédéral franchissait la limite qui séparait le Luxembourg allemand et la rive droite du Limbourg du territoire belge des Vingt-quatre Articles, dans ce cas, mais dans ce cas seulement, une armée française entrerait en Belgique pour le repousser hors de ce territoire.

Le 6 décembre, la Conférence de Londres adopta un protocole final qui fixait à une rente annuelle de cinq millions de florins (au lieu de huit millions quatre cent mille) la part des Belges dans les dettes du royaume-uni des Pays-Bas, mais qui, d'autre part, reproduisait et maintenait les arrangements territoriaux du traité du 15 novembre 1831. Tous les plénipotentiaires

Digitized by Google

avaient signé le protocole, à l'exception du comte Sébastiani, ambassadeur de France, lequel avait réservé l'approbation de sa cour. Le cabinet de Bruxelles enjoignit au comte Le Hon d'insister de toutes ses forces pour amener Louis-Philippe à refuser son adhésion (1).

Mais déjà, le 8 décembre, M. Le Hon écrivait à M. de Theux, ministre des affaires étrangères : « ... Je manquerais essentiellement à mon devoir si je n'appelais l'attention la plus sérieuse du gouvernement du Roi sur la crise qui se prépare, et que ma correspondance lui a fait plus d'une fois pressentir. Nous sommes arrivés au moment où la discussion devient inutile, et la temporisation impossible. La politique des puissances va procéder par des faits. C'est au gouvernement à savoir ce qu'il doit, ce qu'il peut tenter dans ce nouvel ordre de défense. Je serais coupable d'aveuglement et d'illusion si je ne voyais pas la vérité tout entière et si je ne vous la disais pas sans réserve... »

Le 11, s'adressant directement au roi Léopold, M. Le Hon n'était pas moins véridique :

» ... Je ne puis me dissimuler, lui disait-il, ni vous

(1) J. J. THONISSEN, *La Belgique sous le règne de Léopold* Ier, 2e édit. t. II, p. 324.

Digitized by Google

taire, Sire, la gravité des événements qui se préparent..... Le cabinet de Paris a pris un parti définitif : il signera le traité le 15 janvier, si les quatre cours veulent l'attendre jusque-là, ou bien dans peu de jours, si, refusant tout délai dans la crainte des chambres françaises, elles veulent marcher de suite en avant. Ainsi donc pour la France, il ne reste à vider qu'une question de date : signera-t-elle le 15 décembre ou le 15 janvier? (1). Pour la Belgique, la question vis-à-vis de la France est résolue; *la France signera le nouveau traité,* et s'associera aux notifications qui en seront les conséquences. Je n'ai aucun espoir que les chambres refusent leur adhésion à cette politique. Je suis sur les lieux, j'écoute, j'interroge et notre condamnation est dans la majorité des opinions qui ont quelque valeur. J'ai dit au ministre l'avis hautement exprimé par MM. le duc de Broglie et Guizot. Je puis ajouter que M. Thiers lui-même ne conteste pas la force obligatoire du traité du 15 novembre pour la France.....

« Dans mon opinion, la majorité des chambres approuvera la politique de paix du ministère.

« Dès que la Belgique apprendra qu'elle ne peut compter sur l'appui d'aucune puissance, elle aura lieu de s'étonner peut-être que le ministère n'ait pas prévu cette défection générale, et ait laissé aller les choses jusqu'à un état de crise périlleux.

« Les interpellations qui peuvent surgir dans les chambres nous feraient alors un grand mal.

(1) Le comte Molé avait pris l'engagement secret d'adhérer au protocole après que les chambres françaises auraient voté l'adresse en réponse au discours du trône.

Digitized by Google

« La correspondance du ministre des affaires étrangères, me jette dans un embarras toujours croissant...

« ... Le Ministre en est encore à penser que l'on remuerait les chambres françaises en leur parlant d'éloigner la Confédération germanique de la frontière de France et de se constituer protectrice de l'Allemagne méridionale, constitutionnelle et catholique contre les menaces de l'Allemagne du Nord.

« Il croit que l'opinion des provinces rhénanes agirait sur la France et que les invocations au sacrifice douloureux de la Pologne, à l'asservissement de Cracovie, à la gloire des soldats d'Anvers et de Constantine exalterait les esprits en faveur de notre cause territoriale.

« Je n'ai pas de réponse pour de pareils arguments, sinon que le ministre serait étonné de les relire dans sa dépêche, s'il pouvait être pendant vingt-quatre heures à Paris.

« Sans doute le gouvernement du Roi sait mieux que personne le but où il tend et les moyens dont il dispose ; il est en position d'embrasser l'ensemble des faits et d'en prévoir les conséquences.

« Mais je ne le vois pas, sans inquiétude réelle, tenir peu de compte des actes les plus décisifs des grandes puissances et procéder encore aujourd'hui comme si la Belgique tenait en ses mains un levier capable de détruire ou de rompre un accord européen.

« La sagesse de Votre Majesté a déjà sauvé le vaisseau de l'État. Elle ne vous faillira pas dans cette nouvelle épreuve, la plus périlleuse que nous ayons traversée. »

Le cabinet, présidé par le comte Molé, pou-

Digitized by Google

vait sans doute être renversé. Déjà même il se trouvait fortement ébranlé sous les coups d'une puissante coalition. Mais les chefs de cette coalition étaient, quant à la force obligatoire du traité des Vingt-quatre Articles, du même avis que leur adversaire. Le duc de Broglie et M. Guizot regardaient la signature du roi des Français au bas du traité du 15 novembre comme un engagement auquel il n'était plus possible de se soustraire (1). M. Thiers la regardait comme un embarras pour tout cabinet qui aurait voulu appuyer l'intégrité du territoire de la Belgique, tel qu'il était encore. Il estimait toutefois que le gouvernement français était fondé à refuser de reprendre les anciennes négociations sur de nouvelles bases. « Les quatre cours, disait-il à M. Le Hon, eussent infailliblement consenti à vous laisser le Luxembourg et le Limbourg, plutôt que de courir les chances de l'annulation

(1) Louis-Philippe écrivait le 8 décembre 1838 au roi Léopold : « ... J'ai toujours cru qu'il n'y avait que la fixation de la dette sur laquelle nous pussions espérer quelque succès, parce que là l'équité était de notre côté, tandis qu'elle était évidemment contre nous dans la question territoriale. Il y a plus, je la croyais d'abord sans intérêt, et ensuite aussi impossible à soutenir en arguments que par la force des armes... » *Revue rétrospective,* p. 331.

Digitized by Google

entière du traité. L'Europe ne serait pas moins embarrassée qu'en 1830, si les Vingt-quatre Articles n'existaient pas. Votre nationalité repose moins sur cette convention, quelque solennelle qu'elle soit, que sur votre situation géographique et sur l'impossibilité où l'on serait de disposer autrement de vous (1). »

On n'avait pas laissé ignorer au représentant du roi Léopold qu'aucun ministère, successeur du cabinet présidé par M. Molé, ne pourrait entraîner la chambre des députés à courir une chance de guerre pour conserver à la Belgique le Luxembourg et le Limbourg.

Le 5 janvier 1839, M. Le Hon informait M. de Theux, qu'il avait vu une dépêche du comte de Sainte-Aulaire, du 15 décembre, rapportant un entretien de ce diplomate avec le prince de Metternich. En recevant du comte Appony, ambassadeur d'Autriche, à Londres, la nouvelle de l'adhésion de la France au principe du maintien des Vingt-quatre Articles, le prince de Metternich s'était montré tout à fait rassuré sur l'esprit pacifique du cabinet de Paris et sur le bon accord des grandes puis-

(1) Le comte Le Hon au ministre des affaires étrangères, Paris, 3 janvier 1839.

Digitized by Google

sances. Or le cabinet de Bruxelles songeait alors à faire une dernière tentative ; il voulait, par un sacrifice pécuniaire, racheter à la Hollande les districts du Limbourg et du Luxembourg qui lui étaient attribués par le traité du 15 novembre 1831. Le comte de Sainte-Aulaire, au nom du gouvernement, appuyait, à Vienne, ce projet de transaction. « Je comprends vos « raisons, lui répondit le prince de Metternich ; « je sais même que ces deux ou trois cent « mille âmes seront un grand embarras pour « le roi Guillaume ; mais que voulez-vous ? Ce « sera la juste punition de la conduite de ce « roi depuis sept ans. La transaction ou le ra- « chat que vous désirez est impossible ; vaine- « ment l'Autriche, la Prusse et la Hollande y « consentiraient, les autres États de la Confé- « dération germanique s'y refuseraient haute- « ment, et notre influence en recevrait une « profonde atteinte en Allemagne. » Le langage de M. de Werther, à Berlin, n'était pas moins absolu. Il avait transmis au baron de Bulow, ambassadeur de Prusse à Londres, l'ordre de n'écouter aucune proposition de rachat de territoire, et de repousser toute idée de morcellement du Luxembourg et du Limbourg cédés à la Hollande.

Digitized by Google

M. de Theux avait jugé bon, en ces conjonctures, d'adjoindre M. de Gerlache à l'ambassade de Londres, et de charger le comte Félix de Mérode d'une mission spéciale à Paris. M. Le Hon répondit, le 12 janvier, au ministre, que, dans des circonstances si graves, il accepterait toujours la coopération d'hommes honorables. Le même jour, le roi Léopold écrivait à M. Le Hon : « Veuillez donner connaissance au Roi de la note qui a été envoyée à la Conférence, et de la latitude donnée à M. Van de Weyer. Le meilleur est d'envoyer les papiers en question à la reine des Belges, qui les communiquera au Roi. » Louis-Philippe apprit ainsi la tentative suprême du cabinet de Bruxelles. Par la note que M. Van de Weyer remit à la Conférence le 15 janvier, le gouvernement belge proposait formellement de racheter les districts qu'on voulait lui arracher, moyennant un capital de soixante millions de francs immédiatement exigible, indépendamment de la rente de cinq millions de florins.

MM. Le Hon et de Mérode furent reçus par le comte Molé, le 14 janvier au soir. Le premier donna lecture de la note que M. Van de Weyer était chargé de remettre le lendemain à la Conférence. Le président du conseil dit

Digitized by Google

aussitôt que cette tentative, dans l'état d'irritation des esprits à l'égard des Belges, tant à Londres qu'à Berlin et à Vienne, ne pouvait pas réussir, qu'elle serait regardée comme un nouveau moyen dilatoire ; que les quatre plénipotentiaires seraient unanimes pour en repousser l'examen ; que ce qu'on voulait avant et pardessus tout aujourd'hui, c'était la reconnaissance préalable et formelle de la force obligatoire du traité du 15 novembre 1831 ; qu'à ce prix seul, il y avait encore quelque chose à espérer du concours de l'Angleterre ; enfin, que la France était plus que jamais décidée à ne se point séparer de la Grande-Bretagne, qu'il y allait de son alliance et de la paix générale. M. Le Hon prit ensuite la parole ; ses arguments en faveur de l'offre transactionnelle, éloquemment développés, firent impression sur M. Molé, mais sans le ramener à d'autres idées.

Le 17, dans l'après-midi, MM. Le Hon et de Mérode eurent, avec Louis-Philippe, une entrevue qui dura plus de deux heures et demie. M. Le Hon en fit connaître immédiatement les résultats au cabinet de Bruxelles.

« J'ai exposé à Sa Majesté les motifs déterminants de la proposition de rachat. Le Roi a critiqué le ton général de la note dont Sa Majesté,

Digitized by Google

notre auguste Reine, lui avait donné communication. Il a dit qu'à la seule lecture, la Conférence refuserait de la prendre en considération, attendu que la Belgique n'y reconnaissait pas, même implicitement, la force obligatoire du traité du 15 novembre. Sa Majesté a déclaré, sur le fond, tenir pour certain, que la Conférence ne consentirait, dans aucun cas, au rachat de la totalité des territoires; qu'en supposant la force obligatoire du traité reconnue, elle pourrait accorder un redressement de limites dans le Luxembourg, nous laisser quelques villages, par exemple, mais non opérer la réunion complète, que nous persistons à demander. Pour lui, il ne nous reconnaissait aucun droit à réclamer les territoires, qu'il le pensait et le disait avec conscience. Aucune de nos objections n'a pu ébranler Sa Majesté... Le Roi ne doute pas que l'exécution aura lieu en cas de refus de notre part; il s'écoulera peut-être deux mois avant l'emploi des troupes fédérales; peut-être, à son avis, la Hollande sera-t-elle autorisée à bloquer l'Escaut. Il n'en sait rien encore. Dans tous les cas, a-t-il dit en riant, la France ne prêtera pas des troupes *pour occuper,* ni des frégates *pour bloquer;* mais elle ne s'opposera à rien de ce qui se fera pour exécuter ou faire exécuter un

Digitized by Google

traité qu'elle regarde comme aussi obligatoire pour la Belgique que pour elle. Le Roi n'en excepte que le cas où la Belgique des Vingt-quatre Articles serait dans un danger de dissolution qui fût menaçant pour la France; alors, en effet, une armée française interviendrait »

Les chefs de la coalition venaient, dans la discussion de l'adresse, de porter des coups mortels au cabinet présidé par M. Molé. Cependant, les efforts de M. Le Hon, pour faire ajourner la signature du protocole du 6 décembre, jusqu'après la crise ministérielle, demeurèrent impuissants. Dans la nuit du 20 au 21 janvier, M. Molé envoya au général Sébastiani des instructions précises, qui contenaient l'ordre de signer, au nom de la France, le traité déjà revêtu de la sanction des quatre autres cours.

Par la dissolution de la chambre des députés, Louis-Philippe avait rendu le corps électoral arbitre entre le cabinet du 15 avril 1837 et la coalition. On s'attendait à la chute définitive du comte Molé, et on désignait déjà les hommes politiques qui seraient appelés à recueillir sa succession. Les Belges avaient fondé les plus grandes espérances sur la coalition. Vers la fin du mois de décembre de l'année précédente, le

Digitized by Google

comte d'Ansembourg, sénateur, et M. Metz, représentant, avaient été délégués, par la plupart de leurs collègues du Limbourg et du Luxembourg, « à l'effet d'aller à Paris, réveiller en faveur de la Belgique les sympathies des chefs des partis parlementaires coalisés contre le ministère du 15 avril (1). » Louis-Philippe fut vivement irrité de cette démarche. Non-seulement il refusa de recevoir ces « missionnaires, » comme il les appelait, mais, d'accord avec le conseil des ministres, il pria le comte Le Hon de les inviter à partir sans délai de Paris.

Toutefois le représentant officiel de la Belgique n'avait point négligé, de son côté, l'influence des chefs de la coalition. Il avait même remis des notes et des documents à M. Thiers, et celui-ci s'en était servi, dans son discours du 11 janvier, pour exposer les droits des Belges. Mais comme M. Thiers devait ménager sa position personnelle, il n'avait pas osé conclure à l'invalidité des Vingt-quatre Articles. Dans ses entretiens ultérieurs avec M. Le Hon, M. Thiers se montra inquiet de la situation intérieure de la Belgique et déclara qu'on avait

(1) *Histoire parlementaire du traité de paix du 19 avril 1839*, t. Ier, p. xxx.

Digitized by Google

trop encouragé les Belges à une résistance d'un *succès impossible*. Il reprochait au comte Molé de n'avoir pas pris un parti net et décidé au mois de mai 1838 et de n'avoir pas enlevé de suite tout espoir à la Belgique. M. Guizot tenait le même langage. Il ajoutait que, s'il arrivait au pouvoir, il demanderait aux puissances de ne pas verser le sang pour obtenir une occupation immédiate des territoires revendiqués par les Belges et donnerait la garantie de la France que l'évacuation de ces districts aurait lieu dans un délai déterminé, délai assez court. — Ce serait, lui répondit M. Le Hon, le plus fâcheux *statu quo*. — Le maréchal Soult, qui était désigné pour former un ministère, voulait traiter la question belge comme un fait accompli. Il s'en était à peu près expliqué avec M. Odilon Barrot, qui lui proposait, en cas d'avénement au pouvoir, d'user de son influence en Angleterre pour faire accorder à la Belgique ce terme de sept années qu'avait pris le roi Guillaume avant d'adhérer au traité. Le maréchal n'eut pas l'air de sourire à cette proposition. M. Le Hon était donc persuadé que, quel que fût le parti qui remplacerait le comte Molé dans la direction des affaires, il n'y aurait aucun appui sérieux à attendre de lui en faveur de la résis-



Digitized by Google

tance des Belges sur la question des territoires.

Le roi Léopold lui écrivait, le 28 janvier : « Tenez-moi au courant de ce qui se passera relativement à la formation du ministère. S'il devait être bien composé, peut-être nous serait-il encore de quelque utilité. » Mais, comme on l'a vu, M. Le Hon ne se faisait point illusion à cet égard. Il était convaincu que le moment était venu de se résigner.

Le 9 février, répondant à la confiance que lui témoignait son gouvernement, il adressa à M. de Theux, ministre des affaires étrangères, une lettre particulière dans laquelle il s'exprimait en ces termes :

« ... Comme homme privé, dans l'ordre de mes relations intimes, je répondrai à l'appel tout particulier que vous m'avez fait, en vous avouant que je ne vois qu'un seul parti à prendre, celui d'adhérer aux stipulations territoriales. Dans l'état d'anxiété, de malaise et de crise où se trouve le pays, cette adhésion me semble devoir être donnée sans délai. Ce qu'on reproche au gouvernement, au dehors comme au dedans, c'est ce qu'on appelle son indécision, son défaut de direction et d'initiative. Je sais qu'il en est résulté contre nous une défiance à peu près égale à celle qu'inspirait jadis le système dila-

Digitized by Google

loire du roi Guillaume. On ne croira qu'à un langage net, explicite, formel de notre part. Cette adhésion, le ministère la demandera-t-il préalablement aux chambres pour traiter ensuite avec la Conférence de l'amélioration des articles relatifs au chiffre de la dette et au droit de navigation, ou bien la donnera-t-il d'abord à la Conférence, sous ratification parlementaire, de manière à formuler de suite un traité complet sur lequel interviendrait le vote final des chambres?... C'est à vous qu'il appartient de juger ce qu'il est possible d'espérer des chambres. »

Le 19 février, M. de Theux proposa aux chambres l'acceptation des dernières décisions de la Conférence de Londres. Pendant les violentes discussions qui suivirent cette proposition, le cabinet présidé par le comte Molé s'écroulait définitivement. Le 8 mars, il donnait sa démission. Mais, selon les prévisions de M. Le Hon, le résultat de la lutte électorale, quoique funeste au ministère Molé, devait être sans influence sur la conduite de la France dans les affaires de Belgique. En effet, le ministère transitoire formé le 1er avril (M. le duc de Montebello y tenait le portefeuille des affaires étrangères) ne révoqua point l'adhésion donnée par

Digitized by Google

M. Molé au dernier protocole de la Conférence de Londres.

Le 19 mars, la chambre des représentants avait déjà adopté, par cinquante-huit voix contre quarante-deux, les propositions du gouvernement, et le sénat fit de même, le 26, par trente et une voix contre quatorze. Le 19 avril, le ministre de Belgique à Londres signait le traité de paix avec la Hollande.

Digitized by Google

# VII

Après la conclusion de la paix, des rapports empreints d'une grande bienveillance s'établirent entre le baron Fagel, ambassadeur du roi Guillaume Ier, à Paris, et le représentant du roi Léopold. Ce fut par leur intermédiaire que commencèrent les pourparlers qui devaient aboutir à l'envoi du prince de Chimay à La Haye, comme ministre du roi des Belges, et du baron Falck à Bruxelles, en qualité de ministre plénipotentiaire du roi des Pays-Bas. Avec la Russie seulement, les rapports officiels demeurèrent suspendus. Le comte de Medem, chargé d'affaires russe à Paris, en vertu d'ins-

Digitized by Google

tructions expresses de son gouvernement, notifia au maréchal Soult, président du conseil et ministre des affaires étrangères, depuis le 12 mai 1839, que l'empereur Nicolas avait pris la résolution de n'accréditer aucun agent diplomatique près de la cour de Bruxelles, aussi longtemps que des chefs de l'insurrection polonaise (le général Skrzynecki, notamment) seraient au service de la Belgique.

Pour se conformer au désir du roi Léopold, M. Le Hon reprit ses études sur les moyens de conclure un arrangement commercial entre la Belgique et la France. Le Roi, qui voulait être tenu strictement au courant de toutes les démarches qui seraient faites à cet égard, considérait comme un point essentiel la forme à donner au traité. Il fallait ménager l'amour-propre national et ne pas offusquer même les yeux les plus prévenus. Avoir des douaniers français, portant l'uniforme, l'armement et la cocarde de France, à Anvers et à Henri-Chapelle, c'est ce qui serait totalement inadmissible. Le roi Léopold écrivait lui-même au comte Le Hon, le 1er février 1840 : « Je dois de nouveau bien vous expliquer que la forme de la chose sera d'une grande importance, et autant que possible il faudra lui donner le nom de traité

Digitized by Google

de commerce, et éviter le nom d'*union de douanes*. Vous avez à examiner la question sous le point de vue de la neutralité politique, dans le cas d'une guerre maritime, par exemple, entre la France et l'Angleterre. On ne peut pas se cacher que la position de la Belgique deviendrait très-délicate, et il sera bon que vous vous occupiez dès à présent des moyens qui pareraient à une semblable éventualité..... » M. Le Hon répondit, le 4 : « Le ministère possède en ce moment un résumé officiel de ma négociation. Ce document prouve que j'ai parlé et agi avec une grande circonspection, de manière à éclairer les ministres sur les dispositions de la France, sans préjuger leur opinion ni les engager en quoi que ce soit. Les questions sont posées aujourd'hui avec netteté : le conseil d'une union de commerce, franche et complète, nous est donné sans détours, comme une conséquence des objections graves soulevées par le projet de tarif différentiel. C'est au gouvernement du Roi à formuler ses réponses avec la même précision ; tout restera suspendu ici, jusqu'à ce que sa réponse et de nouvelles instructions nous parviennent. »

La tâche imposée au ministre belge était à la fois délicate et laborieuse. Tandis que le cabinet

Digitized by Google

de Bruxelles repoussait, pour des raisons nationales et dynastiques, le projet d'union commerciale, le gouvernement français, de son côté, se montrait très-opposé à l'adoption d'un régime différentiel de douanes, avec le maintien de la ligne séparative des deux nations. Les négociations furent de nouveau suspendues ensuite d'une notification officielle que le comte Le Hon fit aux délégués français, le 19 février, par ordre du ministre des affaires étrangères. Il résultait de cette note, que le gouvernement belge regardait l'adoption d'un tarif différentiel comme le moyen le plus puissant de concilier les intérêts matériels et de resserrer les liens politiques des deux pays, sans avoir à combattre les préjugés ombrageux et les oppositions que soulèverait le projet de supprimer toute ligne de douanes entre la France et la Belgique.

M. Thiers organisait alors le ministère qui, sous sa présidence, allait avoir une existence à la fois si courte et si orageuse. Constitué le 1er mars 1840, ce cabinet, qui marquait une nouvelle phase dans les destinées de la monarchie de juillet, sortit victorieux des premières discussions parlementaires. Quelques jours avant le vote décisif, on insinuait que

Digitized by Google

M. Thiers aurait, non la *majorité* dans la chambre des députés, mais la *pluralité* dans les votes. Il est certain toutefois que l'opinion publique accueillit avec faveur le système exposé par M. Thiers, à la tribune. La banque et le commerce y trouvèrent des motifs de confiance, et le préfet de police disait, après le vote des fonds secrets qui affermissait le nouveau cabinet, qu'il pouvait répondre dès ce moment de la tranquillité de Paris.

Le comte Le Hon était alors chargé de négocier le mariage du duc de Nemours avec la princesse Victoire, fille du duc Ferdinand de Saxe-Cobourg-Kohary, et nièce du roi des Belges. Ayant reçu, à cet effet, les pleins pouvoirs du duc régnant de Saxe-Cobourg-Gotha, il servit d'intermédiaire entre le roi Louis-Philippe et le duc Ferdinand; entre le roi Léopold et M. Thiers. Toutes les difficultés furent enfin aplanies, et le mariage célébré le 27 avril.

Depuis le 18 avril, un nouveau ministère avait été formé également en Belgique. M. Lebeau, chargé du portefeuille des affaires étrangères, fut mis au courant de ce qui s'était passé jusqu'alors en négociations commerciales avec la France. Il n'avait aucun penchant pour une union douanière, que le cabinet du 1er mars

Digitized by Google

préconisait aussi de préférence à un tarif différentiel, et il s'y opposa même avec chaleur lorsque le traité du 15 juillet, qui plaçait la France dans une situation toute nouvelle, put faire prévoir de redoutables éventualités.

Le gouvernement français avait poussé ses armements avec vigueur. Au mois de septembre, il comptait quatre cent quatre-vingt-neuf mille hommes sous les armes; il venait d'acheter vingt-six mille chevaux; il possédait quinze mille pièces de canon attelées et près d'un million huit cent mille fusils. Ses places fortes étaient approvisionnées pour six mois. Plus lents de leur nature, les armements maritimes continuaient pourtant avec activité. Il était sérieusement question de réunir une armée de cent mille hommes sur la frontière française vers le Rhin. M. Thiers lui-même avait jeté ce projet en avant, dans un entretien qu'il avait eu avec le roi Léopold, au château de Saint-Cloud. Ce devait être une démonstration contre les puissances allemandes qui s'étaient unies à l'Angleterre et à la Russie, contre le système de la France, dans une question qui ne les touchait pas aussi vivement. Le gouvernement français aurait voulu les convaincre que la question d'Orient n'éloignait pas nécessairement tout danger de

Digitized by Google

guerre de l'Occident. « On a prétendu, disait M. Thiers au ministre belge, régler, sans la France et malgré elle, un des grands intérêts de l'Europe. Ces puissances ignorent les moyens que je réunis et l'attitude que je leur prépare. Elles ont cru que dix ans de modération et de sacrifices nous avaient résigné pour longtemps à un rôle passif et que nous subirions, sans trop nous plaindre, une outrageante exclusion, par l'impossibilité qu'elles nous supposaient de faire la guerre. Elles pourront apprendre bientôt ce qu'on gagne à porter un tel défi à la France. »

Toutefois le roi Louis-Philippe croyait encore fermement au maintien de la paix ; quant au ministère, il ne partageait pas entièrement cette sécurité. Les démonstrations de la France n'avaient d'ailleurs rien de menaçant pour la Belgique. M. Thiers avait toujours tenu un langage très-rassurant sur le respect dû à la neutralité belge. « On me paraît comprendre ici, écrivait M. Le Hon, que la neutralité de la Belgique est pour la frontière française du Nord, de Dunkerque à Longwy, un rempart plus puissant qu'une armée auxiliaire belge de cent mille hommes. Il est plus facile de défendre alors les parties découvertes de la frontière vers la Prusse et la Bavière rhénane. Au surplus, j'ai

Digitized by Google

foi dans le respect d'un traité solennel de dix-huit mois, au maintien duquel l'Europe est intéressée tant qu'elle reculera devant les longs bouleversements d'une guerre générale. »

Le gouvernement hollandais attachait, en ces conjonctures, un grand intérêt au maintien de la neutralité belge. Mandé à La Haye par son souverain (Guillaume 1er), pour lui rendre compte de l'état des choses, le baron Fagel, eut, le 21 septembre, veille de son départ, une conversation très-remarquable avec M. Le Hon. Supposant le ministre belge bien informé de l'ensemble des faits politiques et en particulier des vues du cabinet de Londres ainsi que des résolutions du ministère français, le baron Fagel vint soumettre à son contrôle l'opinion qu'il s'était formée d'après les renseignements recueillis au château de Saint-Cloud, dans la résidence de M. Thiers, à Auteuil, et près de quelques-uns des membres du corps diplomatique. Ils furent amenés presque naturellement à parler de la situation relative de la Belgique et de la Hollande, dans le cas où la guerre éclaterait.

Le représentant de Guillaume Ier paraissait inquiet du parti que les Belges prendraient. — « La Hollande, dit-il, entend rester neutre,

Digitized by Google

« même au milieu d'une collision générale, mais,
« quelles que soient ses résolutions, sa sécurité
« dépendra beaucoup du système de conduite
« qu'adoptera la Belgique.» M. Le Hon s'empressa de le rassurer. « La nationalité belge, lui répon-
« dit-il, n'a pas été le caprice d'un jour ou d'un
« hasard heureux ; c'est un grand fait politique
« qui avait sa base dans l'histoire des deux
« siècles précédents, avant qu'il obtînt sa con-
« sécration dans le droit public européen, au
« XIXe siècle. Nous avions proclamé notre indé-
« pendance; pour la reconnaître, l'Europe nous
« a imposé la condition d'une neutralité perpé-
« tuelle. Cette condition, qui n'était pas de notre
« goût, nous l'avons acceptée franchement et
« sans réserve ; nous voulons être fidèles à nos
« engagements, parce que nous entendons être
« respectés dans nos droits. — Notre existence
« nationale nous est chère ; l'expérience des dix
« premières années nous a convaincus, par ses
« résultats, que l'indépendance était pour nous
« la source véritable de la liberté et des institu-
« tions nécessaires à nos mœurs, de la protec-
« tion égale et de la prospérité réelle de tous
« nos intérêts. — Tenez donc pour certain que,
« nous attachant au traité qui contient la sanc-
« tion de notre nationalité, nous voulons rester

Digitized by Google

« neutres si la guerre éclate, et nous proteste-
« rons au besoin contre la violation de notre
« neutralité, avec l'énergie du droit qui se
« réserve de réagir contre la force; au reste,
« aucune puissance ne me semble avoir intérêt
« à cette violation. — La France peut envahir le
« grand-duché du Bas-Rhin et la Bavière rhé-
« nane, sans emprunter notre territoire. De son
« côté, l'armée prussienne et bavaroise pourrait
« pénétrer en France par la frontière entre
« Remich et Carlsruhe. Notre neutralité couvre
« les parties belligérantes sur une ligne très-
« étendue; respectée, elle conserve à la guerre
« un caractère de collision spéciale et momen-
« tanée; méconnue, elle lui donne le prélude
« et la gravité d'un bouleversement général. —
« Je ne suppose pas qu'aucun gouvernement
« songe à se lancer dans cette carrière sans
« bornes. »

Le ministre hollandais parut très-satisfait de ces explications et de ces assurances : « Savez-
« vous, reprit-il, qu'avec ce système politique
« loyalement mis en action, l'existence de la
« Belgique, comme État indépendant, offre un
« grand avantage à la Hollande ? Elle devient
« pour nous un rempart élevé et garanti par
« l'Europe elle-même, rempart plus protecteur

Digitized by Google

« mille fois que tous les traités de réunions ou « de barrières. »

Fagel déclara qu'il aurait soin de faire connaître à son souverain les dispositions très-sérieuses de ses voisins immédiats sur un point qui l'intéressait à un haut degré, et de faire ressortir les avantages pour la Hollande de l'indépendance de la Belgique ainsi constituée.

Les deux diplomates parlèrent ensuite des autres États limitrophes de la France, tels que le grand-duché de Bade, la Suisse et la Sardaigne. Fagel avait également entendu le président du conseil s'écrier, à propos de la neutralité invoquée dans son salon par les agents diplomatiques de l'un de ces États : que la France, en cas de guerre, n'entendait pas être bloquée par des neutres ; qu'il lui faudrait toujours un passage pour arriver jusqu'à ses ennemis, et que c'était à cette seule condition qu'elle admettrait certaines déclarations de neutralité.

Les deux diplomates pensèrent que cela pouvait s'adresser à la Suisse et à la Sardaigne dont les territoires, s'ils étaient fermés, empêcheraient la France d'attaquer l'Autriche dans la Lombardie.

« Ce serait pourtant, disait le ministre belge, un État neutre d'un catégorie toute nouvelle que

Digitized by Google

celui qui pourrait être traversé par des armées étrangères; car le passage des unes appelle celui des autres; le droit de passer entraîne avec lui tous les dangers de la rencontre, et il pourrait résulter de là que le champ de bataille serait établi en territoire neutre. »

Le 1er octobre, le ministre belge eut, au château de Saint-Cloud, un entretien très-intéressant aussi avec le roi Louis-Philippe. Il trouva l'occasion de lui faire connaître l'intention déjà hautement exprimée par quelques États de second ordre d'observer une stricte neutralité, si la guerre éclatait entre les grandes puissances; il parla des inquiétudes et des desseins de la Sardaigne et de la Bavière; il rapporta la réponse de M. Thiers à quelques insinuations des agents de ces deux gouvernements. « Le président du conseil, dit-il, a déclaré qu'il ne pouvait pas consentir à laisser bloquer la France par terre, par respect pour des voisins qui n'avaient le courage de se conduire, ni en amis, ni en ennemis. »

« Je sais, répondit le Roi, qu'il est assez « pénible d'être réduit à la nécessité de faire la « guerre pour qu'on ait hâte d'en écarter toutes « les chances de son territoire lorsqu'on n'y a « aucun intérêt; mais la guerre entraîne avec

Digitized by Google

« elle des maux inévitables et les plus odieux « sont sans contredit les dangers qu'elle cause « aux États les plus étrangers à la querelle. « — Il est une neutralité, poursuivit-il, qui doit « être et qui sera infailliblement respectée, « *c'est celle de la Belgique,* condition d'exis- « tence imposée par l'Europe depuis la révolu- « tion de 1830 et franchement appuyée par la « France de juillet, comme garantie essentielle « que la nation belge n'appartiendrait qu'à « elle-même. »

La déchéance de Méhémet-Ali, comme pacha d'Égypte, prononcée par la Sublime Porte, et la destruction de Beyrouth par le corps d'expédition anglo-austro-turc vinrent surexciter les esprits en France. Un désir de guerre encore vague et confus, mais passionné et ardent, se propageait dans toutes les classes, même dans celles qui étaient le plus intéressées au maintien de la paix, dans la finance, l'industrie et le commerce.

Telle était la situation lorsque M. Lebeau chargea le comte Le Hon de demander à M. Thiers des éclaircissements sur la concentration de forces considérables dans les départements voisins des frontières belges. Quoiqu'il n'approuvât point la démarche qui lui était



Digitized by Google

prescrite, puisqu'il était convaincu des bonnes dispositions du gouvernement français à l'égard de la Belgique, M. Le Hon se rendit le 14 octobre chez le président du conseil. Il lui dit que, d'après des rapports dignes de foi, l'importance des forces réunies sur la ligne du Nord ne paraissait pas être au-dessous de soixante mille hommes; qu'une pareille concentration de troupes de toutes armes sur la frontière d'un État neutre avait quelque chose de menaçant qui était de nature à porter en Belgique le doute et l'inquiétude dans les esprits, que bien que le gouvernement du roi Léopold n'eût aucune raison de douter du respect de la France pour les conditions du traité qui avait constitué la nationalité belge et auquel elle avait pris une si grande part, il était nécessaire pourtant qu'il pût s'expliquer les véritables causes de ces rassemblements extraordinaires et au besoin rassurer l'opinion publique.

M. Thiers ne dissimula point que cette demande d'explications lui paraissait marquer une défiance imméritée; toutefois sa réponse fut précise, satisfaisante, remarquable à tous égards. Il ignorait, dit-il, le chiffre exact des troupes stationnées dans le nord de la France; il ne le croyait pas aussi élevé qu'on l'avait rapporté

Digitized by Google

à Bruxelles; au surplus, cette concentration apparente avait pour causes l'augmentation récente de l'effectif des régiments, le grand nombre d'établissements militaires situés dans les départements du Nord, du Pas-de-Calais et des Ardennes, et par suite le chiffre plus considérable des nouvelles recrues dans toutes ces garnisons (1). « Je n'ai pas besoin de vous dire,

(1) Des explications données à M. Le Hon par le ministre de la guerre (le général Cubières) il résultait que la 16e division militaire, qui comprenait, entre autres départements, ceux du Nord et du Pas-de-Calais, avait toujours eu le plus grand nombre de garnisons. Or, par l'effet des dernières ordonnances qui avaient renforcé l'effectif de l'armée, cent trois mille hommes étaient répartis entre toutes les places fortes. On avait augmenté chaque régiment de six cents hommes, et cette seule opération avait fait assigner vingt mille hommes de plus à la 16e division, sans qu'on y eût envoyé ou formé un nouveau régiment. On pouvait évaluer, en ce moment, les soldats rassemblés dans cette partie du nord de la France au chiffre de cinquante à soixante mille hommes; mais ils n'avaient point l'organisation de troupes destinées à entrer en campagne; ils n'étaient pas embrigadés. En cas de guerre, quatre corps d'armée prendraient position sur les frontières de la France. Le Nord proprement dit, le long du territoire belge, serait peu gardé. Le camp d'observation serait établi au nord-est sur un point à déterminer entre Longwy et Strasbourg.

Digitized by Google

« ajouta le président du conseil, qu'aucune « pensée hostile envers la Belgique n'a déter- « miné un mouvement militaire dans le Nord ; « loin de là ; nous avons été touchés profondé- « ment des sympathies que la nation belge a « fait éclater dans ses journaux pour notre « cause, nous lui sommes on ne peut plus « reconnaissants de ces bons sentiments, appui « moral de l'opinion d'un peuple éclairé et « ami. Je vous prie de le faire savoir à « Bruxelles et j'aime à vous déclarer que de « tous les moyens de faire respecter l'indé- « pendance et les droits de la Belgique, celui-là « est à l'égard de la France le plus efficace et « le plus infaillible. Nous devons aussi trop de « gratitude au roi Léopold et nous avons trop « éprouvé la bienveillance de ses dispositions « personnelles pour tenir envers ce prince et « son royaume aucune autre conduite que celle « d'une politique équitable et protectrice. N'ayez « donc aucune inquiétude, aucun ombrage des « mouvements intérieurs de nos armées, et con- « fiants dans votre traité avec l'Europe comme « dans les sentiments nationaux qui en sont la « meilleure sanction envers la France, soyez « convaincu que la neutralité de la Belgique « *est pour nous un article de foi.* Je n'hésiterai

Digitized by Google

« pas à tenir le même langage à l'égard de la « Suisse qui nous a donné les mêmes témoi- « gnages dans ces dernières circonstances; « mais il est des neutralités que je ne nomme « pas et pour lesquelles nous n'aurons pas un « grand respect si la guerre devient inévitable. »

D'autre part, le président du conseil ne laissa pas que de manifester l'humeur que lui faisait éprouver la démarche prescrite par le cabinet de Bruxelles. « Le cabinet de Bruxelles, dit-il, a des tendances, des affections allemandes, je le sais, sa demande le prouverait si j'en avais pu douter. Comment, avec le plus faible sentiment de bienveillance aurait-il pu soupçonner un instant notre bonne foi envers la Belgique et notre loyauté respectueuse envers son souverain qui a toute notre confiance? Comment, pour nous témoigner de tels soupçons, saisirait-il le moment de nos difficultés et de nos embarras avec les puissances signataires du traité de Londres? Votre ministère se conduit envers nous comme ne l'ont pas fait les cabinets allemands eux-mêmes. » M. Le Hon s'attacha à combattre la fâcheuse opinion du premier ministre de Louis-Philippe sur les tendances attribuées au ministère belge. Il lui cita plusieurs actes qui témoignaient des dispositions

Digitized by Google

les plus favorables envers la France, et il affirma que tout, dans la correspondance ministérielle, justifiait M. Lebeau du reproche de prévention ou de défiance systématique. Il dit que la demande d'éclaircissements n'avait d'autre but que de mettre le cabinet de Bruxelles à même de dissiper des craintes manifestées dans le pays et de prévenir leur influence sur les membres des chambres, à la veille de leur réunion.

Six jours après, M. Le Hon revit M. Thiers dans sa résidence d'Auteuil. Il résulta de ce nouvel entretien, qu'il y avait eu, dans le langage amer du président du conseil, plus de mauvaise humeur que de reproche sérieux. M. Thiers avoua avec franchise qu'il avait pris trop vivement peut-être une démarche qui, dans les circonstances présentes, n'avait rien, en effet, que de raisonnable et de légitime (1).

Les chambres françaises avaient été convoquées pour le 28 octobre. Le 21, au soir, le ministère présenta au Roi le discours de la couronne, lequel annonçait des mesures nouvelles,

(1) Loin de tenir rancune à M. Lebeau, M. Thiers conserva avec cet homme d'État les relations les plus affectueuses.

Digitized by Google

commandées par les circonstances de la situation extérieure. Louis-Philippe ayant demandé quelles étaient ces mesures nouvelles, M. Thiers répondit qu'il s'agissait d'aller au delà des armements de précaution et d'entrer dans la voie des armements de guerre. Le Roi repoussa le paragraphe et combattit les projets de ses ministres. M. Thiers offrit alors sa démission et celles de ses collègues.

Le comte Le Hon fut le premier d'entre les membres du corps diplomatique qui connut ces détails, et il en instruisit aussitôt son gouvernement. « Beaucoup de monde ici regarde, disait-il, la retraite de M. Thiers devant le Roi comme un danger et comme un malheur. »

Les chambres furent prorogées jusqu'au 5 novembre, et Louis-Philippe pria M. Guizot, alors ambassadeur de France à Londres, de se rendre immédiatement à Paris, pour constituer un nouveau cabinet. Cette tâche fut accomplie le 29 octobre.

On connaît les commencements laborieux et difficiles du ministère du 29 octobre. M. Guizot a raconté, dans ses *Mémoires* (1), la déception

(1) *Mémoires pour servir à l'histoire de mon temps*, chap. XXXV.

Digitized by Google

que lui fit éprouver la dépêche dans laquelle lord Palmerston, le 2 novembre, contestait de nouveau l'établissement héréditaire de Méhémet-Ali en Egypte. L'effet en France de cette note inattendue fut déplorable. Louis-Philippe lui-même parut alors désespérer du succès de sa lutte contre les mauvais vouloirs du dehors et les passions du dedans. « Si l'Europe, dit-il au comte Le Hon, veut absolument la guerre par condescendance pour les témérités d'un homme, je ne reculerai pas devant la nécessité qu'on m'aura faite. »

Le 9 novembre, le roi Léopold, ouvrant les chambres belges, avait dit : « La neutralité, « nous ne pouvons trop nous en convaincre, « est la véritable base de notre politique; la « maintenir sincère, loyale et forte doit être « notre but constant. » Quelques députés français parurent trouver dans ce langage une profession d'indifférence et même d'ingratitude envers leur pays; mais le grand nombre des hommes éclairés reconnut que cette déclaration solennelle, faite par le roi des Belges aux représentants de la nation, était un acte de haute loyauté, de bonne politique et d'à-propos aussi utile à la France qu'honorable pour la Belgique. En effet, les paroles du Roi devaient convaincre

Digitized by Google

tout le monde que les Belges prenaient au sérieux leurs droits, leur indépendance et leur avenir.

Il ne faut point dissimuler ici que, en France, les hommes les plus instruits et les plus éclairés, diplomates, hauts fonctionnaires, publicistes, n'avaient, pour la plupart, que des notions encore très-vagues sur la Belgique. Ce fut ainsi que le changement ministériel accompli dans notre pays le 13 avril 1841 donna lieu aux plus étranges suppositions (1).

Après l'apaisement graduel des passions belliqueuses en France, les cabinets de Paris et de Bruxelles s'étaient de nouveau préoccupés de la possibilité d'un arrangement commercial. La Belgique était forcée de s'ouvrir de nouveaux débouchés. L'industrie des toiles languissait, celle du fer était en grande souffrance, et aucune des autres branches ne se trouvait en véritable prospérité. La Belgique produisait

(1) Le comte Le Hon écrivait à M. Lebeau, le 26 mars 1841 : « ... Je suis souvent interrogé sur les causes précises et les conséquences probables de notre crise ministérielle ; je n'ai pas besoin de vous dire qu'on les ignore ici tout autant que si nous étions séparés de la France par l'Atlantique. On va jusqu'à s'imaginer que la lutte politique existe chez nous entre les catholiques et les protestants... »

Digitized by Google

plus qu'avant 1830, et elle avait de moins un marché considérable, celui de la Hollande et de ses colonies. Tenté par les insinuations qui lui venaient de l'Allemagne, le gouvernement belge insistait pour obtenir de la France des concessions sérieuses, mais en repoussant toujours l'association douanière. Le roi Léopold écrivait à M. Le Hon, le 5 novembre 1840 : « Vous savez « que notre peuple est excessivement suscepti- « ble, et il a conservé un souvenir très-fâcheux « des vexations de l'Empire, ainsi que de diffé- « rents impôts impopulaires du roi Guillaume. « Après un examen bien consciencieux et bien « impartial, nous sommes arrivés à la convic- « tion, que je vous avais déjà exprimée à Paris, « qu'il est indispensable de donner au traité un « caractère purement commercial. »

Mais le gouvernement français répugnait toujours à cette combinaison, et préférait l'union douanière pure et simple. Le roi Léopold, dans une remarquable lettre du 27 janvier 1841, signalait à M. Le Hon les inconvénients et les désavantages de cette assimilation.

« Soyez persuadé, lui disait-il, qu'il nous est devenu impossible, surtout dans la position actuelle de la grande politique de l'Europe, de faire autre chose avec la France qu'un traité

Digitized by Google

différentiel. Il pourra être ou un petit traité qui porterait sur deux ou trois branches d'industrie, ou bien un grand traité qui comprendrait l'ensemble des provenances des deux pays. Il faut une ligne de douane entre les deux pays ; il faut au reste de l'Europe une preuve palpable qu'il n'y a pas d'incorporation. Les quatre autres puissances signataires de notre traité se sont déjà prononcées contre une union de douanes ; elles déclarent que pareille union mettrait fin à la position que le traité nous assure ; que notre neutralité cesserait de fait et de droit ; que nous ne serions plus qu'une province française que les puissances ne respecteraient plus. Dans le pays, où l'on commence à comprendre l'importance de la neutralité, on veut son maintien, et la majorité s'opposerait de toutes ses forces à toute mesure qui y porterait atteinte. — Un traité différentiel avec la France lui assurerait l'amitié de la Belgique tout aussi bien qu'une union de douanes, et, dans l'état d'isolement où la France va rester longtemps, même si elle se réunissait en conférence avec les autres quatre puissances, cette amitié n'est pas à mépriser, d'autant moins que l'Allemagne nous fait beaucoup d'avances extrêmement bienveillantes et que j'ai lieu de croire sérieuses et sincères..... »

Digitized by Google

M. Guizot a également retracé, dans ses *Mémoires* (1), les nombreuses péripéties de la négociation relative au projet d'union douanière entre la France et la Belgique. Tout en nous référant à ce récit, il nous est permis de faire remarquer que l'ancien ministre des affaires étrangères aurait dû ne point passer sous silence l'intervention incessante du comte Le Hon.

M. Le Hon avait eu à s'enquérir aussi des ramifications que le complot orangiste, tramé dans l'automne (1841) contre le trône de Léopold Ier, aurait pu avoir hors des frontières de la Belgique. — Cette conspiration, dirigée par le comte Van der Meeren, général de brigade en disponibilité, et par l'ex-général Vandersmissen, était une dernière tentative pour restaurer en Belgique la dynastie de 1814. Guillaume II, roi des Pays-Bas, depuis le 7 octobre 1840, par l'abdication de son père, ne pouvait oublier qu'il avait joui à Bruxelles d'une éclatante popularité comme prince d'Orange. Il devait donc voir d'un œil favorable tous les efforts qui seraient faits pour rétablir l'ancienne union

(1) *Mémoires pour servir à l'histoire de mon temps*, chap. XXXVII.

Digitized by Google

de la Belgique et de la Hollande. Jusqu'à quel point il encouragea les conspirateurs, c'est encore une question disputée(1). —On raconte (mais nous n'affirmons pas) que, si le complot avait réussi, Guillaume II aurait transporté, par bateaux à vapeur, à Anvers, sa maison et la garnison qu'il avait sous la main. En y débarquant cinq à six mille hommes, ce qu'il pouvait faire dans les vingt-quatre heures, il était maître de la place, car l'Escaut n'était nullement défendu. Les moyens maritimes dont il disposait étaient naturellement une force contre laquelle le gouvernement belge n'avait pas ombre de défense, et celui-ci ne pouvait pas, en pleine paix, tenir une garnison de dix à douze mille hommes à Anvers. Au surplus, c'était presque toute l'infanterie qu'il avait alors sous les drapeaux.

Les négociations commerciales, reprises au mois de janvier 1842, continuaient de donner lieu à de curieux incidents, dont les plus caractéristiques étaient alors suscités par les protectionnistes intraitables. M. Le Hon écrivait au roi Léopold, le 5 janvier :

« La levée des boucliers est formidable contre notre

(1) Voir *la Belgique sous le règne de Léopold Ier*, par J.-J. Thonissen, 2e édit., t. III, p. 93 et 422.

Digitized by Google

traité de commerce. A la Chambre des pairs, comme à la Chambre des députés, tous les bureaux se sont occupés de la négociation avec la Belgique, et un esprit d'opposition assez violent s'est manifesté contre elle.

« La présence des conseils généraux de l'agriculture, de l'industrie et du commerce n'est pas sans influence sur la vivacité de ces démonstrations; elle est telle, en effet, que M. Passy me disait, hier, n'avoir encore rien vu de semblable et s'en effrayer pour l'avenir de la France, et que M. Guizot n'a trouvé qu'une réponse timide à faire aux opposants de son bureau.

« On attribue à deux causes l'espèce d'effroi dont les intéressés se montrent saisis à l'idée d'une convention commerciale avec la Belgique; la première, c'est la prétention élevée par la commission belge, en octobre 1841, de faire abaisser de 12 p. c. le droit de 100 p. c. qui protége la métallurgie française. « Les maitres de forges et les grands propriétaires de bois affectent de croire que la négociation actuelle tend au même but, et ils crient à la trahison de leurs intérêts. La seconde (j'ai presque honte de le dire), c'est la sollicitude si active, si puissante du roi des Français pour une conclusion favorable; les intéressés s'attachent à signaler dans les efforts tout patriotiques du Roi l'influence de ses sentiments pour Votre Majesté; ils présentent le traité comme une affaire de famille, et cette insinuation odieuse, indigne, produit plus d'effet sur la Chambre à mesure qu'elle se démocratise.

« Nos adversaires exploitent une autre circonstance. Ils se prévalent du petit nombre de concessions demandées par les commissaires et du chiffre exagéré de la réduction réclamée sur les fers au mois d'octobre dernier, pour pré-

Digitized by Google

tendre qu'il n'y a au fond de nos négociations que l'intérêt des banques belges, et que l'on veut sacrifier l'industrie française pour relever les actions de nos sociétés industrielles.

« Ce concours de moyens astucieux et diffamatoires manque rarement son effet sur les assemblées.

« Je travaille à le combattre par la presse et par mes relations que je multiplie chaque jour. J'ai attaqué MM. Passy, Thiers et Odilon-Barrot; je suis parvenu à les ébranler, je dirai presque à les convertir ou à les neutraliser ; mais ils désespèrent du succès de mes efforts sur la Chambre, quelle que soit ma persévérance.

« M. Passy, comme membre influent de la commission de l'adresse, m'a promis de combattre tout paragraphe qui serait contraire au discours de la couronne, en ce qui nous concerne.

« Cet ancien ministre pense, comme MM. Thiers et Barrot, qu'un système d'union commerciale aurait seul la chance, voire même la certitude d'être accueilli.

« Aucun d'eux ne doute du succès, quoiqu'ils reconnaissent qu'une lutte très-vive s'engagerait sur ce terrain.

« M. Thiers, que je pressais de soutenir notre traité par l'inévitable danger de jeter, avant peu, la Belgique dans les bras de l'Allemagne, a fini par me proposer d'arborer à la tribune, dans la discussion de l'adresse, le drapeau de l'association douanière à des conditions compatibles avec l'indépendance belge. Je suis certain, me dit-il, de rallier autour de ce drapeau la majorité de l'opposition et des centres, malgré les clameurs des intérêts alarmés sur tous les bancs de la Chambre, mais je ne conçois pas la possibilité du succès pour aucune autre combinaison.

« J'ai combattu, jusqu'au bout, ce jugement désespéré,

Digitized by Google

sans me dissimuler que les difficultés à vaincre se sont accrues du rassemblement de tous nos adversaires.

« J'espère neutraliser M. Thiers dans la discussion de l'adresse, je crains de ne rien obtenir de lui au delà en faveur du simple traité que je négocie.

« M. Guizot m'a paru, hier, intimidé des démonstrations imprévues des deux Chambres; il m'a dit que la majorité nous paraissait contraire, qu'il n'avait pas perdu tout espoir, mais qu'il ne mettrait pas en question l'existence du cabinet, pour essayer d'emporter de haute lutte la sanction d'un traité de commerce avec la Belgique.

« On accuse ce ministre d'avoir défendu faiblement la négociation contre les attaques dirigées contre elle dans son bureau; le *Courrier français* le lui réproche très-amèrement dans son numéro de ce jour, que j'adresse à Votre Majesté.

« Je sens, plus que jamais, l'urgent besoin de la presse.

« Je m'en occupe chaque jour avec activité, mais les intérêts ennemis travaillent à paralyser son influence, et, s'ils ne réussissent pas entièrement, ils parviennent du moins à entraver et retarder la publication d'articles qui nous seraient fort utiles.

« On parle de sommes importantes sacrifiées dans ce but; je n'ai pas ce puissant moyen à ma disposition, mais je lutte sans trop de désavantage.

« Le Roi peut compter sur ma persévérance infatigable et dévouée. »

Ce fut la dernière lutte diplomatique soutenue par M. Le Hon. Bientôt après, il demandait au roi Léopold sa mise en disponibilité, et, dépouillé de l'inviolabilité attachée aux éminentes

Digitized by Google

fonctions dont il était naguère investi, il vint fièrement défier les calomniateurs qui avaient cherché à l'envelopper dans les malheurs de l'un des siens. Si le comte Le Hon avait écrasé la calomnie, il avait aussi, par une susceptibilité peut-être exagérée, brisé volontairement sa carrière.



Digitized by Google

Digitized by Google

# VIII

Dès l'année suivante, l'ancien ministre de Belgique à Paris était choisi par l'opinion libérale, à Tournay, comme l'un de ses candidats pour la chambre des représentants. Il s'en fallut de cinq voix, que cette candidature importante et significative ne triomphât.

Un pareil échec ne pouvait décourager l'opinion libérale. En 1844, le comte Le Hon, quoique absent de Tournay, fut successivement nommé, à de fortes majorités, conseiller communal et conseiller provincial.

Investi de ces deux mandats, M. Le Hon retrouva toute l'activité, toute l'ardeur de sa

Digitized by Google

laborieuse jeunesse. Membre de la commission chargée de l'examen du budget de la ville pour l'exercice 1845, il assuma une tâche considérable en rédigeant le rapport dans lequel étaient exposées et justifiées les propositions économiques de cette commission, et en défendant ensuite son œuvre, dans les séances publiques du conseil communal, avec un talent auquel ses adversaires eux-mêmes durent rendre hommage (1). Dans le conseil de la province, il se signala, en 1845, par un discours lumineux sur l'industrie linière et le renouvellement du traité commercial du 16 juillet 1842 avec la France. Durant la session de 1846, il développa une proposition tendante à mettre le nombre des sénateurs et des représentants en rapport avec la population réelle du royaume.

Mais le rôle militant de M. Le Hon, comme membre du parti libéral, ne se restreignit point à ces questions. Il fut le rédacteur d'un document qui acquit bientôt une importance considérable, le *Rapport sur la convention épiscopale du* 30 *mai* 1845. Dans ce document, il

(1) Le rapport sur le budget de la ville de Tournay, pour l'exercice 1845, est un document qui contient 133 pages in-4°.

Digitized by Google

s'agissait moins encore d'un fait particulier à l'athénée de Tournay que des attributions constitutionnelles du pouvoir civil dans l'enseignement public. « Nous ne pourrions que déplorer avec tous les hommes sages — ainsi concluait le rapporteur — l'imprudence de ceux qui, abusant aujourd'hui des inviolables garanties acquises au clergé belge depuis 1830, tenteraient d'en faire des armes offensives contre la liberté générale, et des instruments de contrainte morale contre les pouvoirs administratifs. » Au mois de juin 1846, le conseil communal discuta la convention du 30 mai, et ces débats, agrandis par le talent du rapporteur, eurent un retentissement dont on se souvient encore (1).

Le 29 décembre suivant, le comte Le Hon était élu membre de la Chambre des représentants, en remplacement de M. Savart, décédé. Il ne tarda point à se placer de nouveau au premier rang des défenseurs du libéralisme constitutionnel. Et voici comment il le définissait dans un de ses meilleurs discours : « Le libéralisme belge a une signification particulière,

(1) *Discussion de la convention épiscopale, concernant l'athénée de Tournay.* (Bruxelles, 1846, in-8°.)

Digitized by Google

généralement ignorée en Europe. Toutes les libertés qu'attendent encore les autres peuples sont consacrées d'une manière absolue par notre droit public. Le parti libéral, chez nous, ne veut que la Constitution, toute la Constitution, avec la juste et saine application de ses principes à tous les intérêts et à tous les droits. N'ayant rien à conquérir, sa mission est de conserver; et, à ce titre, il s'appellerait plus exactement parti *constitutionnel-conservateur.* »

Les élections du 8 juin 1847 eurent pour résultat de briser l'ancienne majorité et d'amener le libéralisme au pouvoir. A Tournay, la lutte avait été vive, ardente même. Un des plus vigoureux athlètes de l'opinion catholique avait succombé, tandis que le comte Le Hon remportait un succès éclatant. Chargé de composer un nouveau ministère, M. Charles Rogier offrit le portefeuille des finances au comte Le Hon. Cette offre, quoique réitérée avec de vives instances, fut déclinée.

M. Le Hon continua de servir librement comme simple député, dans les rangs de la nouvelle majorité. Le 19 novembre 1847, lors de la discussion du projet d'adresse en réponse au discours du trône, il signala les fautes des administrations précédentes, et poursuivit en ces termes :

Digitized by Google

« Je vous dirai maintenant ce que j'attends du ministère nouveau (1), et à quelles conditions il peut compter sur mon concours. Je lui demande de maintenir et de faire respecter les droits de la puissance civile dans tous ses rapports avec le clergé. Il est à peu près sûr de satisfaire au vœu national sur ce point, en s'attachant à faire tout autrement que ses prédécesseurs. Qu'en même temps, il respecte et maintienne la liberté religieuse, ainsi que l'indépendance spirituelle des ministres du culte; qu'il soit fidèle à son programme de modération et de progrès, de justice et de fermeté. Je demande qu'il soit moral dans ses actes; qu'il n'ait recours qu'à des moyens d'influence légitimes, partout où l'occasion de faire intervenir l'action du pouvoir se présentera; qu'il se rappelle toujours qu'il combat des convictions diverses, qu'il n'a pas mission de les flétrir. Je dirai que la représentation nationale n'est véritable qu'à cette condition. »

Le 17 décembre, dans la discussion du budget de l'instruction publique, M. Le Hon reprit la thèse qu'il avait soutenue naguère au conseil

(1) Le ministère libéral qui avait été constitué le 12 août 1847.

Digitized by Google

communal de Tournay, et, l'appliquant à l'instruction primaire, à propos de l'exécution de la loi du 23 septembre 1842, il la défendit avec plus d'énergie encore. La péroraison était digne d'attention : « Je ne saurais trop recommander au gouvernement, disait-il, d'entretenir avec le clergé, avec l'épiscopat, les rapports les plus bienveillants; d'avoir pour lui de la déférence, du respect, de montrer ce désir de conciliation, qui est toujours le meilleur esprit de l'administration pratique; mais de ne pas souffrir que les attributions constitutionnelles du pouvoir civil reçoivent la moindre atteinte. Qu'il se rappelle sans cesse que, s'il cédait aux injustes exigences de l'autorité religieuse, en matière d'instruction publique, la liberté de l'enseignement ne serait plus que mensonge et fiction, et l'on pourrait voir renaître, en dehors de l'action du *gouvernement*, un monopole qu'en d'autres temps toutes les opinions ont combattu comme oppressif et flétri comme immoral. »

Après la dissolution des chambres, mesure qui était le corollaire des grandes réformes accomplies au printemps de 1848, le comte Le Hon reçut un nouveau mandat des électeurs de Tournay.

Les économies, productives ou non, sages ou

Digitized by Google

imprudentes, étaient à l'ordre du jour. On en voulait particulièrement à l'armée permanente et à la diplomatie dont on signalait le luxe et dont l'utilité était même contestée. Le comte Le Hon, dans la séance du 6 décembre 1848, parlant sur le budget des affaires étrangères, prit la défense de la diplomatie dans un de ses discours les plus intéressants.

L'ancien ministre de Belgique à Paris ne se borna point à retracer, avec une fine discrétion, les difficultés qu'il avait dû surmonter et les services qu'il avait pu rendre à son pays. Il entra dans des considérations qui, par leur sens pratique, ont encore aujourd'hui une haute importance.

« La diplomatie, cet auxiliaire de la science politique qu'on peut, dit-il, résumer en ces deux mots *prévoir* et *prévenir;* la diplomatie embrasse tous les intérêts permanents ou variables qui naissent des rapports entre les États; leur indépendance, leur territoire, leur honneur, leur dignité, leur sûreté; l'industrie, le commerce, l'administration, les finances et tous les corollaires de ces intérêts. Voilà son objet. Son but, c'est de les favoriser, de les faire prévaloir ou de les concilier en maintenant toujours les bienfaits précieux de la bonne

Digitized by Google

harmonie et de la paix internationale. *Ses moyens sont une observation incessante de tous les faits, de tous les indices, de tous les symptômes.*

« Elle s'attache à rechercher et à découvrir les événements jusque dans leur germe; elle met toute son activité, tout son discernement à *prévoir* et à *prévenir*.

« Veuillez remarquer que l'emploi de ces moyens offre plus de difficultés qu'on ne le suppose. Les agents investis de ce caractère et de ces pouvoirs qui les autorisent à parler au nom de leur gouvernement, à le lier même, au besoin, n'ont pas de règle fixe de conduite, et n'en peuvent recevoir. Ils doivent se décider et agir d'après les circonstances; obligés, par conséquent, de les discerner et de pourvoir aux éventualités les plus imprévues; et tout cela, avec la responsabilité qui pèse sur celui dont les actes, les écrits ou les simples paroles peuvent engager, c'est-à-dire servir ou compromettre son gouvernement.

« Il y a une autre cause qui empêche d'apprécier les services diplomatiques; c'est le secret des négociations et la connaissance incomplète des résultats. Il est telle concession obtenue d'un cabinet étranger, qui ne satisfait pas l'intérêt belge et qui a coûté quelquefois

Digitized by Google

quatre, cinq et six mois d'efforts persévérants; tel grave danger écarté que le public n'a pas soupçonné.

« Songez bien que rien n'est plus facile, dans le sein de son pays, au milieu de tous les intérêts concordants et solidaires, que de désirer des améliorations matérielles, de prétendre à des concessions dans les tarifs étrangers, de donner les instructions les plus pressantes aux agents chargés de les négocier; mais votre agent, dès qu'il a franchi la frontière, que trouve-t-il? Des intérêts et des adversaires puissants avec lesquels il doit lutter : gouvernement, ministres, députés, directeurs et industriels..... tous se trouvent aussi liés par une étroite solidarité d'intérêts. Il doit aborder les influences utiles à son succès, les éclairer, les convaincre, les entraîner; s'adresser aussi à la presse, pour qu'elle éclaire l'opinion, et, par elle, les chambres, les ministres, l'administration. Le pouvoir ministériel, en effet, ne peut vous concéder quelque avantage, qu'autant qu'il ne s'expose pas au danger d'ébranler la majorité politique sur laquelle il s'appuie.

« Voilà les travaux et les efforts des diplomates dévoués à leur mission, et je puis affirmer à ceux qui leur supposent de nom-

Digitized by Google

breux loisirs, que, de toute la carrière d'un de nos hommes politiques, la partie la plus laborieuse a été la période diplomatique. *Le malheur des services de cette nature, c'est que, pour les juger, il faut aller consulter les archives des affaires étrangères, et y vérifier ce qu'à coûté d'efforts, de correspondances, de négociations, de sacrifices, de conférences et de relations sociales de toute nature, la moindre des concessions, que vous accueillez quelquefois avec cette légitime indifférence qu'on accorde à ce qui ne satisfait pas complétement.*

« D'ailleurs, la diplomatie, n'est-elle pas la loi générale de tous les intérêts qui ont à en solliciter d'autres?

« C'est le moyen de réussir par la conciliation, par la bienveillance des rapports. Je pourrais vous citer, en France, telle grande maison de finances qui entretient à haut prix, à l'étranger, des agents dans tous les centres d'affaires; en Angleterre, telle grande entreprise de journal qui paye tous les ans trois cent mille francs pour les frais de ses correspondants et de ses courriers. Enfin il est notoire dans le monde politique qu'une célèbre feuille d'Allemagne, la *Gazette d'Augsbourg*, a entretenu longtemps à Constantinople un agent qu'elle payait vingt-cinq mille francs.

Digitized by Google

« Cette loi que subissent tous les intérêts, elle s'impose aux plus forts et aux plus puissants.

« L'Angleterre, qu'un publiciste appelle une immense maison de commerce dont les canons protégent les comptoirs, cette Angleterre, à qui doit-elle ce prodigieux développement de richesse, de grandeur et de force qu'elle a accompli depuis un siècle? A l'habileté de sa diplomatie, aidée sans doute de tous les autres moyens matériels d'influence, mais qui souvent a précédé leur emploi.

« Et cette autre puissance, étrangère il y a à peine un demi-siècle aux affaires de l'Europe occidentale, la Russie, qui a pris une si grande prépondérance depuis lors, à qui pensez-vous qu'elle ait dû ce progrès immense et rapide? A sa diplomatie, à l'usage qu'elle a su en faire avec habileté et persévérance.

« Eh bien, ces deux grands États sont ceux qui affectent le plus de dépenses à ce service; mais aussi les personnes qui ont été en rapport avec le monde diplomatique savent toutes de quelle considération y sont entourés les hommes qui se sont distingués dans cette carrière; jusque dans l'âge le plus avancé, on les y emploie, on fait appel à leur expérience.

« Un dernier exemple peut faire apprécier

Digitized by Google

jusqu'à quel point la diplomatie se rattache intimement aux conditions du maintien de la puissance la mieux établie. Assurément, s'il est un homme qui avait le droit de se croire indépendant de la nécessité des transactions, c'était le génie de ce siècle, Napoléon ; eh bien, il a succombé sous les coups de la diplomatie, pour l'avoir dédaignée... »

L'orateur démontrait ensuite l'utilité de la diplomatie pour les États de second ordre, et surtout pour les États neutres.

« Si telle est, poursuivit-il, la condition des puissances de premier ordre, si tel est le danger du mépris des négociations, telle est, à plus forte raison, la condition des États secondaires. La force qui s'enivre de ses succès et la faiblesse qui s'endort dans l'imprévoyance, commettent la même faute, courent les mêmes dangers. L'une soulève les tempêtes et s'abîme avec éclat; l'autre disparaît obscurément et sans bruit, effacée par de plus vigilants et de plus habiles.

« Mais, si cette nécessité est démontrée pour tous les États, du premier comme du second rang, n'est-elle pas d'une évidence plus frappante encore pour la Belgique? Ici, je dois le dire, je me suis souvent demandé comment il était possible que notre pays parût tenir si

Digitized by Google

peu à sa part d'influence diplomatique? Est-ce oubli du passé? Est-ce préoccupation du présent, ou indifférence de l'avenir?

« Il me semble pourtant que nous avons dans les traditions de nos pères des enseignements bien graves qui doivent nous faire désirer l'action d'une diplomatie aussi soutenue et aussi étendue que possible.

« Il est peu de nations qui aient plus longtemps souffert que la nôtre de l'oppression de l'étranger!.. Permettez-moi de rappeler, dans un tableau resserré, ce que la plupart des puissances ont fait de nous et sans nous depuis un siècle et demi seulement; c'est de l'histoire, mais instructive à son heure.

« 1648. *Traité de Munster* : cession par l'Espagne d'une partie de nos provinces à la Hollande, et fermeture de l'Escaut. Ruine d'Anvers; le commerce des Indes est livré à la Hollande.

« 1659. *Traité des Pyrénées,* qui met la France en possession de plusieurs de nos districts et places fortes.

« 1673. *Traité de Nimègue,* qui abandonne à la France plusieurs villes de Flandre et du Hainaut.

« De 1700 à 1712, *Traité de la grande*

Digitized by Google

*alliance* entre l'Angleterre et la Hollande; elles établissent en Belgique un nouveau gouvernement, dirigé, de fait, par des commissaires anglais et hollandais, portant le titre de *la conférence*.

« Des ordonnances favorables à notre commerce et à notre industrie sont révoquées par eux.

« 1713. *Paix d'Utrecht :* nos provinces sont cédées à l'Autriche pour qu'un petit-fils de Louis XIV monte sur le trône d'Espagne.

« Elles forment une souveraineté particulière, mais *placée sous la domination autrichienne.*

« 1715. *Traité de la Barrière;* complément des actes d'oppression antérieurs; droit concédé aux Hollandais de mettre garnison dans un certain nombre de nos places fortes et de les défendre en cas de guerre : la Hollande y gagne une frontière plus sûre; l'Autriche un boulevard contre la France.

« Ce traité (cela ressort de ses articles) était dirigé contre l'état florissant de nos provinces.

« Nos ancêtres s'indignèrent de cette humiliante tutelle confiée à leurs rivaux; les états de Brabant et de Flandre réclamèrent vivement *à Vienne;* les conditions furent adoucies, mais le joug fut maintenu.

Digitized by Google

« 1722. *Octroi impérial* autorisant la compagnie d'Ostende pour le commerce des Indes

« 1727. Négociations des Hollandais pour la dissoudre.

« 1731. *Convention* par laquelle l'Autriche sacrifie à la Hollande le commerce belge et la compagnie d'Ostende.

« 1784. Tentative de Joseph II pour faire ouvrir l'Escaut. Refus et résistance de la Hollande.

« 1785. *Traité de Fontainebleau.* La fermeture de l'Escaut, cet odieux attentat consommé à Munster, cent trente-sept ans auparavant, est confirmée.

« L'Autriche sacrifie encore la Belgique à ses rivaux et stipule, POUR LE TRÉSOR IMPÉRIAL, une indemnité de dix millions de florins qu'elle obtient.

« Nous voyons notre pays compromis tour à tour par les étrangers qui le gouvernent, comme par ceux qui semblent le protéger; par l'Espagne, l'Autriche et la France, comme par l'Angleterre et la Hollande; territoire, indépendance, commerce, il est froissé, mutilé dans tous ses grands intérêts, sans être admis à les défendre dans le conseil des puissances qui en disposent.



Digitized by Google

« N'avons-nous pas assez chèrement payé le droit de notre défense et pourrions-nous ne pas sentir le besoin de ne le confier qu'à nous-mêmes? Il ne s'agit plus, j'en conviens, de la fermeture de l'Escaut; mais les intérêts à protéger, les dangers à prévenir, pour être modifiés, n'en existent pas moins : situation géographique, pays ouvert, voisins puissants; nous avons de plus une industrie plus développée, un commerce plus actif, plus étendu; la convoitise du dehors sera toujours en proportion de la richesse du dedans; et les progrès en tous genres réalisés chez nous depuis vingt ans, sont de nature à faire naître des sentiments de jalousie, d'envie même, aussi dangereux que le premier.

« Nous avons de plus à conserver notre indépendance, nos institutions et les garanties tutélaires de tous nos intérêts moraux.

« Il en est un autre non moins précieux pour lequel l'action diplomatique est surtout indispensable, c'est celui de notre *neutralité*. Vous avez été constitués et reconnus sous cette condition essentiellement européenne, *garantie par cinq puissances*. Or, de quelque part que cette neutralité soit menacée ou attaquée, notre droit, fondé sur les traités les plus solennels, est de

Digitized by Google

requérir le secours immédiat, le protectorat armé de chacune des puissances garantes. Et en considérant que notre pays est découvert, que les communications d'un bout de l'Europe à l'autre sont devenues infiniment plus rapides, notre sûreté exige plus impérieusement que jamais l'action vigilante d'une diplomatie qui sache *prévoir et prévenir;* nous avons besoin d'agents qui observent sans cesse les projets, les décisions, les actes qui se préparent dans les conseils étrangers. Nous devons surtout les placer dans les grands centres de relations, auprès des puissances engagées à soutenir et défendre notre nationalité.

« Rappelez-vous le mépris avec lequel on a foulé aux pieds, dans tous les temps, les neutralités qui se reposaient aveuglément sur la foi des traités. Vous savez tous ce qui est avenu de celle de l'ancienne principauté de Liége. Combien de fois n'a-t-elle pas été violée par les troupes impériales et par ses autres voisins, quand ils y avaient le moindre intérêt! Les protestations du prince-évêque sont restées toujours impuissantes.

« Une circonstance récente m'a donné lieu de me convaincre combien la diplomatie est nécessaire même auprès des gouvernements les plus

Digitized by Google

loyalement décidés à respecter leurs engagements.

« En 1840, lorsqu'un conflit était imminent entre plusieurs États de l'Europe, dans un pays voisin, cette opinion commençait à se répandre, parmi de bons esprits, qu'on pouvait compter sur une avant-garde de cent mille Belges. On oubliait que la Belgique indépendante voulait rester fidèle aux conditions de neutralité qu'elle a subies, mais auxquelles elle attache désormais sa conservation propre. Le devoir urgent de la diplomatie était d'éclairer l'opinion avant que, par une sorte d'entraînement irréfléchi, elle pût s'égarer. Ce devoir, elle s'est hâtée de le remplir. Plus les institutions démocratiques se propageront, plus il sera nécessaire de prévenir les erreurs de l'opinion publique, pour empêcher les réactions de sa puissance sur les gouvernements.

« Aujourd'hui, grâce aux progrès de ces institutions, la politique devient plus nationale : sans doute les passions ambitieuses ne sont pas éteintes, mais la raison, la justice, l'humanité auront plus d'ascendant et d'autorité dans les conseils des puissances.

« Les intérêts essentiels des nations feront l'objet principal de la politique européenne. La

Digitized by Google

diplomatie sera l'agent le plus actif de cette lutte pacifique. Celle des États secondaires les mieux posés en deviendra plus influente et plus élevée.

« Ma pensée est parfaitement rendue dans ces lignes d'un publiciste :

« Nous avons vu, dit-il, depuis Henri IV jus-
« qu'à la mort de Louis XIV, l'alliance de la
« diplomatie et de la force : de 1715 à la révo-
« lution, la diplomatie sans succès, malgré sa
« rare habileté, parce que l'appui de la fermeté
« et de la force lui manquait; enfin Bonaparte
« périssant pour n'avoir pas donné la politique
« pour base à son gigantesque édifice.

« Nous sommes, si l'on peut ainsi parler,
« dans la quatrième ère de la diplomatie. Le
« temps est venu où les résultats jadis obtenus
« par le sang, la force et la victoire, le sont et
« le seront probablement longtemps encore
« par la politique et la diplomatie. Les ques-
« tions restent entières et, de ce que nous
« disons, il suivra seulement *que l'esprit bon*
« *ou mauvais, les systèmes justes et généreux*
« *ou d'une autre nature emploieront plus les*
« *négociations que les guerres.*

« . . . . . »

« Qu'on regarde, à la fois, derrière soi et

Digitized by Google

autour de soi : que de causes de guerre, entre 1815 et 1840, auraient jadis embrasé l'Europe et l'ont laissée en repos !

« La neutralité dont je viens de parler renferme en elle un principe de force réelle.

« Remarquez-le bien, un honorable collègue l'a dit avec raison : La Belgique a plus d'importance que ne semblent lui en donner son territoire et sa population.

« Avec le droit de réclamer, dans des circonstances données, l'appui de toutes les hautes parties contractantes au traité de Londres, ou de plusieurs d'entre elles, notre pays acquiert une force infiniment plus grande que celle de chacune de ces puissances.

« L'histoire a pu nous apprendre que les cinq cabinets ne s'uniront jamais dans un intérêt hostile à la nationalité belge.

« Votre force est là, mais à la condition *que vous saurez la faire mouvoir, avec la rapidité de la foudre, le jour où le danger éclaterait. Je ne connais pas d'autre moyen que la vigilance diplomatique pour saisir ou pressentir le moment où doit jaillir l'étincelle qui peut allumer l'incendie.*

« Un honorable orateur a invoqué avant-hier les traités de 1815 comme une de nos garanties

Digitized by Google

fondamentales. Je ne saurais m'associer à toute sa pensée à cet égard. Ces traités, comme ceux de *Munster*, d'*Utrecht* et de *Fontainebleau*, ont méconnu, sacrifié les anciens droits de la Belgique. Notre indépendance est au contraire une modification profonde des traités de 1815. Mais la base de nos garanties vis-à-vis de l'Europe, est dans les traités de 1831 ; et d'ailleurs la prudence ne nous conseille-t-elle pas de nous appuyer, non sur des actes politiques dirigés, en 1815, contre la France, mais sur les engagements solennels auxquels la France de 1830 a librement et loyalement concouru avec toutes les autres grandes puissances ?.... »

La péroraison était à la fois virile et patriotique. Il faut la rappeler : « ... Nous pouvons dire maintenant à l'Europe : Fidèle à l'esprit de votre médiation de 1830, notre pays, en se constituant, a apporté, dans la grande famille européenne, un nouvel élément de stabilité. La Belgique, libre enfin de disposer d'elle-même, pour la première fois, depuis trois siècles, a élevé son édifice social sur les bases les plus larges de la liberté publique. Pendant que tout ce qui semblait fort et durable en 1830, s'ébranle ou s'écroule autour d'elle, seule, pour ainsi dire, elle reste debout, calme, confiante et unie ; elle

Digitized by Google

n'a point de frontières naturelles, et les agitations du dehors viennent expirer à ses frontières. Cette situation, unique peut-être dans les fastes du monde, révèle tous les trésors secrets, toute la puissance réelle des principes de civilisation et de progrès sincèrement appliqués au gouvernement des hommes. Cet exemple, en se propageant, hâtera, nous en avons la confiance, le rétablissement de la paix intérieure des États, cimentée par l'alliance de l'ordre et de la liberté. — Voilà le noble apostolat réservé à la diplomatie belge auprès des gouvernements et des peuples. Elle y puisera une haute influence pour la défense de nos intérêts et le développement de leur prospérité. »

Mentionnons aussi les discours que M. Le Hon prononça, en 1850, dans la discussion du projet de loi sur l'enseignement moyen.

En résumé, l'ancien membre des états généraux et du Congrès national apportait réellement au parlement le tribut de son expérience; il continuait de se signaler par une éloquence classique à certains égards et par un esprit net, prompt et sagace.

Des divisions s'étant manifestées dans la majorité, quelques-uns des dissidents les plus nfluents vinrent se grouper autour du comte

Digitized by Google

Le Hon. En 1852, le désaccord entre le cabinet et l'ancien ministre de Belgique à Paris devint plus flagrant. N'approuvant point la marche suivie dans les négociations commerciales entamées avec le gouvernement français, M. Le Hon fut au nombre des libéraux qui, le 22 septembre, déterminèrent, par leur vote, la dernière dissolution du cabinet formé le 12 août 1847.

Depuis cette époque jusqu'à sa retraite volontaire, quatre années plus tard, M. Le Hon ne sortit plus qu'à de rares intervalles d'un rôle en quelque sorte passif. Il étudiait toujours avec le même zèle toutes les questions importantes, mais il se montrait moins empressé à intervenir activement dans les luttes parlementaires. Ne dissimulons rien. M. Le Hon ne fut point un partisan chaleureux de la loi sur les incompatibilités qui, depuis 1848, donnait à la Chambre un aspect nouveau sous plusieurs rapports; c'était avec peine qu'il avait vu s'éloigner forcément de l'enceinte législative ces hommes distingués dont il avait été le compagnon d'armes soit aux états généraux soit au Congrès national.

Le comte Le Hon, après avoir siégé sans interruption à la chambre des représentants pendant plus de neuf années, prit la résolution

Digitized by Google

de renoncer irrévocablement à la vie publique. En 1856, il déclina donc toute candidature nouvelle par la lettre suivante, qu'il adressa au collége électoral de Tournay, le 23 mai :

« Vous êtes appelés, le 10 juin prochain, à élire vos mandataires à la chambre des représentants. Je viens remplir un pénible devoir en vous informant que des considérations de santé et de famille me déterminent à décliner toute candidature dans cette élection nouvelle.

« Déjà, il y a un an, j'ai annoncé à plusieurs d'entre vous ma résolution de quitter la Chambre, à l'expiration de mon mandat parlementaire. Ce n'est pas sans éprouver les regrets les plus vifs et les plus profonds que je me vois obligé de renoncer à ces témoignages si éclatants de sympathie et de confiance dont vous m'avez honoré par quatre élections consécutives en 1846, 1847, 1848 et 1852. Entré dans la vie publique le 3 juillet 1814, je n'ai pas cessé de prendre une part active à ses travaux, soit dans l'administration de la ville de Tournay, soit aux états de la province de Hainaut (1818), aux états généraux des Pays-Bas (1824), au Congrès national de Belgique (1830) et à la Chambre des représentants (1831) ; soit pendant les onze années de ma mission diplomatique, comme envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire du Roi en France (de 1831 à 1842).

« Ces fonctions diverses, réunies aux autres mandats électifs que j'ai reçus de vous depuis l'année 1843, forment une série non interrompue de quarante-deux ans de services publics qui, seule, suffirait pour expliquer ma résolution et la justifier.

Digitized by Google

« Je conserverai toute la vie le souvenir le plus reconnaissant des gages nombreux que vous m'avez donnés et de la bienveillance de vos sentiments et de la persévérance de vos suffrages, dans les jours les plus difficiles, comme au milieu des luttes les plus vives.

« Je m'estimerai aussi toujours heureux d'avoir consacré mes premiers travaux à l'administration de ma ville natale et d'avoir, dans la mémoire de mes concitoyens, associé mon nom à des institutions dont la bienfaisante influence subsistera, j'ose l'espérer, longtemps encore. »

Le 6 juin, le comte Le Hon fut nommé ministre d'État. Il quitta Bruxelles et alla se fixer à Paris, mais sans interrompre toutefois ses rapports avec le roi des Belges.

Jamais Léopold Ier ne perdit le souvenir des grands services que lui avait rendus, durant les premières et les plus difficiles années de son règne, l'homme d'État qui représentait le nouveau royaume à Paris. Appelé chaque année en Belgique par les intérêts d'un grand établissement industriel dont il était l'un des administrateurs, le comte Le Hon ne venait jamais à Bruxelles sans solliciter l'honneur de présenter ses hommages au Roi, qui l'accueillit toujours avec une bienveillance particulière. Ce sage monarque se plaisait à interroger et à écouter le négociateur de son mariage, l'ancien confi-

Digitized by Google

dent de sa politique, l'un des fondateurs principaux de l'État belge. Jusqu'à son dernier jour, enfin, Léopold Ier témoigna au comte Le Hon une haute et affectueuse confiance.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

EXTRAIT DU CATALOGUE DE LA LIBRAIRIE EUROPÉENNE
DE C. MUQUARDT.

(Bruxelles, Gand et Leipzig.)

LES FONDATEURS DE LA MONARCHIE BELGE,

PAR THÉODORE JUSTE.

*Joseph Lebeau,* d'après des documents inédits, 1 vol. in-8°.

*Le Régent,* d'après ses papiers et d'autres documents inédits, 1 vol. in-8°.

*Le comte Le Hon,* ministre d'État, ancien ministre plénipotentiaire de Belgique à Paris, etc., d'après des documents inédits, 1 vol. in-8°.

SOUS PRESSE :

*Charles de Brouckere,* 1 vol. in-8°.

*Le Roi,* 1 vol. in-8°.

---

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR.

*Histoire du Congrès national ou de la Fondation de la monarchie belge,* 2 vol.

*Les Frontières de la Belgique,* 1 vol. in-12.

*Histoire des états généraux des Pays-Bas* (1465-1790), 2 vol. in-8°.

*Histoire du règne de l'empereur Joseph II et de la révolution belge de* 1790, 3 vol. in-12.

Digitized by Google

*Souvenirs diplomatiques du XVIII^e siècle. Le comte de Mercy-Argenteau* (1722-1794), 1 vol. in-12.

## XVI^e SIÈCLE.

*Histoire de la révolution des Pays-Bas, sous Philippe II.* Première partie (1555-1572), 2 vol. grand in-8°.

*Histoire de la révolution des Pays-Bas, sous Philippe II.* Deuxième partie (1572 — ....), 2 vol. grand in-8°.

*Charles-Quint et Marguerite d'Autriche.* Étude sur la minorité, l'émancipation et l'avénement de Charles-Quint à l'empire (1477-1521), 1 vol. in-8°.

*Les Pays-Bas sous Charles-Quint. Vie de Marie de Hongrie* (1505-1558), tirée des papiers d'État, 1 vol. in-8°.

*Le comte d'Egmont et le comte de Hornes* (1522-1568), d'après des documents authentiques et inédits, 1 vol. in-8°.

*Vie de Marnix de Sainte-Aldegonde* (1538-1598), tirée des papiers d'État et d'autres documents inédits, 1 vol. in-8°.

*Conspiration de la noblesse belge contre l'Espagne en* 1632, 1 vol. in-8°.

Digitized by Google